



HAUTE-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°43-2023-110

PUBLIÉ LE 1 SEPTEMBRE 2023

Sommaire

43_Pref_Préfecture Haute-Loire / Bureau de la réglementation et des élections

43-2023-08-29-00003 - **??**Arrêté préfectoral DCL-BRE n° 2023-109 du 29 août 2023 portant agrément des signaleurs mis en place lors de la compétition sportive pédestre dénommée « Trail Margeride » le samedi 9 septembre et le dimanche 10 septembre 2023, au départ de Malzieu-Ville (48) (6 pages)

Page 3

43-2023-08-24-00004 - Arrêté DCL-BRE n°2023-103 fixant les périmètres des bureaux de vote pour l'année 2024 (77 pages)

Page 10

43_Pref_Préfecture Haute-Loire / Bureau des collectivités territoriales et de l'environnement

43-2023-09-01-00005 - Arrêté portant mise en demeure de la société DIEHL POWER ELECTRONIC à SIAUGUES Ste MARIE (4 pages)

Page 88

43-2023-08-18-00002 - Arrêté portant ouverture d'enquête publique concernant la régularisation de l'extension d'activité de la Sté MULTISAC à CHASPUZAC 43320 (4 pages)

Page 93

84_ARS_Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes / DD HAUTE-LOIRE

43-2023-08-31-00004 - Microsoft Word - 23-08-31_ARS-ARA_Dcision_2023-23-0086_Dlg_Sign_DD.docx (8 pages)

Page 98

43_Pref_Préfecture Haute-Loire

43-2023-08-29-00003

Arrêté préfectoral DCL-BRE n° 2023-109 du 29 août 2023 portant agrément des signaleurs mis en place lors de la compétition sportive pédestre dénommée « Trail Margeride » le samedi 9 septembre et le dimanche 10 septembre 2023, au départ de Malzieu-Ville (48)



Arrêté préfectoral DCL-BRE n° 2023-109 du 29 août 2023 portant agrément des signaleurs mis en place lors de la compétition sportive pédestre dénommée « Trail Margeride » le samedi 9 septembre et le dimanche 10 septembre 2023, au départ de Malzieu-Ville (48)

Le préfet de la Haute-Loire,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

- Vu** le code général des collectivités territoriales notamment ses articles L. 2212-1 et suivants, L.2215-1, L. 3221-4 et L. 3221-5 ;
- Vu** le code de la route notamment ses articles R. 411.30, R. 411.31, R. 414-3-1, et R. 416.19 ;
- Vu** le code du sport, notamment ses articles A. 331.3, A. 331-9, A. 331-40 ;
- Vu** le décret n°2004-374 modifié du 29 avril 2004 relatifs aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- Vu** le décret du Président de la République du 13 juillet 2023 portant nomination de Monsieur Yvan CORDIER en qualité de préfet de la Haute-Loire ;
- Vu** Vu l'arrêté préfectoral SG/COORDINATION n°2023-25 du 29 juin 2023 portant organisation de la préfecture de la Haute-Loire ;
- Vu** l'arrêté préfectoral SG/Coordination n° 2022-37 en date du 21 août 2023 portant délégation de signature à M. Eric PLASSERAUD, en qualité de Directeur de la Citoyenneté et de la Légalité à la Préfecture de Haute-Loire ;
- Vu** le récépissé de déclaration n° 2023-187 du 29 août 2023 délivré à Monsieur Lionel Tersol, président de l'association "Trail Margeride", organisatrice de la compétition sportive pédestre dénommée « Trail Margeride », qui doit se dérouler le samedi 9 et le dimanche 10 septembre 2023 au départ de Malzieu-Ville (48), en partie sur des voies ouvertes à la circulation publique de Haute-Loire ;
- Vu** la liste des signaleurs transmise par l'organisateur ;

CONSIDÉRANT les mesures de circulation édictées par les différents gestionnaires des voiries concernées au travers des arrêtés pris par chacun, et ce afin de garantir la sécurité des coureurs et du public, comme des usagers de la route ;

CONSIDÉRANT les mesures de sécurité mise en œuvre par l'organisateur de la manifestation ;

SUR la proposition du secrétaire général de la préfecture de la Haute-Loire ;

A R R Ê T E

Article 1^{er} :

Les personnes dont la liste est annexée au présent arrêté sont agréées pour signaler aux usagers de la route la compétition sportive pédestre dénommée « Trail Margeride », qui doit se dérouler le samedi 9 et le dimanche 10 septembre 2023 au départ de Malzieu-Ville (48), en partie sur des voies ouvertes à la circulation publique de Haute-Loire.

Les signaleurs devront être en place au plus tard quinze minutes avant le départ des coureurs.

Les signaleurs devront être vigilants et positionnés de manière à être parfaitement visibles de loin par les automobilistes circulant sur les axes empruntés ou franchis. Ils devront également être aptes à réagir sans délai si les circonstances l'imposent.

Article 2 :

Les signaleurs doivent être majeurs et titulaires du permis de conduire en cours de validité. Ils ont mission d'informer les autres usagers de la route de la priorité de passage accordée à l'épreuve.

Ils doivent être identifiables à leur tenue définie à l'article A. 331-9 du code du sport. Ils doivent porter un gilet de haute visibilité de couleur jaune réfléchissant (article R. 416-19 du code de la route). Ces gilets peuvent porter la mention « Course » clairement visible, accompagnée éventuellement d'une mention relative à leur identification, voire de la publicité.

Les signaleurs doivent être à même de produire dans de brefs délais une copie du présent arrêté. Ils devront tous disposer d'un moyen de communication. Le fonctionnement des moyens téléphoniques devra impérativement être vérifié au préalable.

Les signaleurs peuvent stopper momentanément la circulation chaque fois que cela est nécessaire. Ils ne disposent pas de pouvoir de police, notamment de pouvoir d'injonction, à l'égard des usagers qui ne respecteraient pas la priorité. Par contre, ils doivent rendre compte au plus tôt et avec le plus de précision possible de tout incident à l'officier de police ou de gendarmerie le plus proche, présent sur la course.

Les signaleurs à motocyclette peuvent régler manuellement la circulation sans disposer d'un panneau K.10 dès lors qu'ils portent un casque de type homologué et un gilet de haute visibilité mentionné à l'article R.416.19 du code de la route. Pour ce faire, les signaleurs utilisent les gestes réglementaires nécessaires à l'arrêt et à la remise en circulation des véhicules.

Article 3 :

Conformément à l'article A. 331-40 du code du sport, lorsque les signaleurs sont situés à un point fixe, ils doivent utiliser :

- des piquets mobiles à deux faces, modèle K.10 à face avant rouge symbole sens interdit, et face arrière verte (un par signaleur) et permettant aux usagers de savoir si la route est libre ou non,
- des barrières, modèle K.2, pré-signalées, signalant un obstacle de caractère temporaire et sur lequel le mot "course" sera inscrit lisiblement, lorsque par exemple un signaleur « couvre » un carrefour à plusieurs voies.

Aux termes de l'article pré-cité, les voitures ouvrees devront être surmontées d'un panneau signalant le début de la course et les voitures-balais d'un panneau du même type signalant la fin de course. Les signaleurs occupant ces véhicules peuvent utiliser des porte-voix.

S'agissant des courses cyclistes, ces véhicules devront disposer, en outre, d'une signalisation lumineuse de couleur jaune orangée, en application des dispositions de l'arrêté du 4 juillet 1972 relatif aux feux spéciaux des véhicules à progression lente.

Ces équipements seront fournis par l'organisateur comme en dispose l'article A. 331-41 du code du sport.

Article 4 :

Le fait, pour tout usager, de contrevenir aux indications des signaleurs mettant en oeuvre les mesures de circulation édictées en vertu des articles R. 411.30, R. 411-31 et R. 414-3-1 du code de la route à l'occasion des épreuves, courses ou compétitions sportives, est puni de l'amende prévue pour les contraventions de 4^{ème} classe.

Article 5 :

Le secrétaire général de la préfecture de la Haute-Loire, le directeur départemental de la sécurité publique de la Haute-Loire, le commandant du groupement de gendarmerie de Haute-Loire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera annexé au récépissé de déclaration de la manifestation sportive.

Fait au Puy-en-Velay, le 29 août 2023

Le préfet, et par délégation,
le directeur adjoint de la citoyenneté et de la légalité



Damien COSTAKIS

Voies et délais de recours –

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du préfet de la Haute-Loire et d'un recours hiérarchique auprès du ministre de l'intérieur.



Conformément aux dispositions des articles R 421-1 à R 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand, dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible sur le site Internet www.telerecours.fr ».

Annexe 1 : liste des signaleurs agréés

NOMS	Prénom
BIDOS	Raymond
BOUARD	Jean Louis
BOULET	Dominique
BOUSSUGE	Bernard
BRUNEL	Christophe
CERTES	Alain
CERTES (née RIEUTORT)	Stéphanie
COMBES	Michel
HERNANDEZ	Hubert
LAFON	Sandra
MARTIN	Patrick
NASO	Pascal
PALPACUER	René
PERROT	Olivier
SANS	René
SOLIGNAC	Jean Claude
SUDRE (née VIGOUROUX)	Hélène
TENDIL	David
TERSOL	Lionel
TUFFERY	Emmanuel
UNIDO	Alain

Annexe n°2
Fiche pratique du signaleur
(source : FFC)

La gestuelle



Le panneau K10 côté rouge avec sens interdit :

- Pour arrêter la circulation
- Et pointer l'index vers le véhicule

Un sifflet peut être utilisé en complément du panneau K10.

Le panneau K10 côté vert :

- Pour rétablir la circulation




version 1.1 du 09/06/2021

Guide de sensibilisation des signaleurs piétons sur une course cycliste

© Reproduction même partielle interdite

La gestuelle (à l'attention des automobilistes)

Sur les visuels ci-dessous, le signaleur est face à l'automobiliste



Pour inviter à l'arrêt un automobiliste :


- Le panneau K10 dans une main en l'air, le bras à la verticale
- L'autre bras est tendu parallèle au sol avec la main en direction de l'automobiliste, l'index tendu dans le prolongement de la main

Pour indiquer à un automobiliste qu'il doit se diriger vers sa droite :

- Le panneau K10 est dans la main droite, le bras à la verticale
- Le bras gauche tendu parallèle au sol dans la direction que doit prendre l'automobiliste

Pour indiquer à un automobiliste qu'il doit se diriger vers sa gauche :

- Le panneau K10 est dans la main gauche, le bras à la verticale
- Le bras droit tendu parallèle au sol dans la direction que doit prendre l'automobiliste

 Attention à être attentif au sens du K10

version 1.1 du 09/06/2021

Guide de sensibilisation des signaleurs piétons sur une course cycliste

© Reproduction même partielle interdite

La gestuelle (à l'attention des coureurs et véhicules en course)

Sur les visuels ci-dessous, le signaleur est face à la course



Pour indiquer aux coureurs ou aux suiveurs que la course tourne à droite :

- Le panneau K10 est dans la main droite, le bras à la verticale
- Le bras gauche tendu parallèle au sol dans la direction que doit prendre l'automobiliste



Pour indiquer aux automobilistes qu'ils peuvent aller vers leur gauche :

- Le panneau K10 est dans la main gauche, le bras à la verticale
- Le bras droit tendu parallèle au sol dans la direction que doit prendre l'automobiliste



Attention à être attentif au sens du K10

43_Pref_Préfecture Haute-Loire

43-2023-08-24-00004

Arrêté DCL-BRE n°2023-103 fixant les périmètres
des bureaux de vote pour l'année 2024

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DCL-BRE N° 2023-103 EN DATE DU 24 AOÛT 2023
INSTITUANT ET FIXANT LE PÉRIMÈTRE DES BUREAUX DE VOTE DANS LE
DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE**

**Le préfet de Haute-Loire
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

VU le Code électoral et notamment les articles L. 12, L. 12-1, L. 13, L. 14, L.79, R.40 et R.40-1 ;

VU la loi organique n°2016-1046 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des ressortissants d'un État membre de l'Union européenne autre que la France pour les élections municipales ;

VU la loi n°2016-1048 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales ;

VU l'article 112 de la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ;

VU le décret n° 2018-350 du 14 mai 2018 portant application de la loi organique n°2016-1046 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des ressortissants d'un État membre de l'Union européenne autre que la France pour les élections municipales et de la loi n°2016-1048 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales ;

VU le décret du 8 novembre 2021 portant nomination de M. Antoine Planquette en qualité de secrétaire général de la préfecture de la Haute-Loire, sous-préfet du Puy-en-Velay ;

VU le décret du 13 juillet 2023 portant nomination de Monsieur Yvan Cordier en qualité de préfet de la Haute-Loire ;

VU l'arrêté préfectoral n°SG/Coordination 2023-29 en date du 21 août 2023 portant délégation de signature à monsieur Antoine Planquette, secrétaire général de la préfecture de la Haute-Loire ;

VU l'instruction ministérielle n° NOR/INTA1830120J du 21 novembre 2018 relative à la tenue des listes électorales et des listes électorales complémentaires ;

Considérant les changements intervenus et signalés par les maires du département.

sur la proposition du secrétaire général de la préfecture ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : En application de l'article R. 40 du Code électoral l'emplacement et le périmètre géographique des 327 bureaux de vote du département de la Haute-Loire sont fixés conformément aux annexes 1 et 2 jointes au présent arrêté, pour toutes les consultations électorales au suffrage universel direct susceptibles de se dérouler entre le 1^{er} janvier 2024 et le 31 décembre 2024.

Article 2 : Dans la commune du Puy-en-Velay, est créé un bureau de vote portant le numéro : 105

Il est installé : Salle Jeanne d'Arc – Avenue de la cathédrale – 43 000 Le Puy-en-Velay.

Sont rattachés à ce bureau de vote :

- les personnes détenues inscrites dans cette commune pour y voter par correspondance en application des articles L. 12-1 et L. 79 du Code électoral ;
- les Français établis hors de France et les militaires de carrière lorsque la commune chef-lieu est leur commune de naissance, celle de leur dernier domicile, celle de leur dernière résidence, ou celle où était inscrit un de leurs ascendants ou un de leurs parents jusqu'au 4^e degré, dans les conditions prévues aux articles L.12 et L.13 du même code ;
- les Français établis hors de France, ou les conjoints de militaires de carrière, inscrit au titre de l'inscription de leur conjoint dans la commune chef-lieu, sur présentation d'un contrat de mariage en application de l'article L.14 du même code.

Article 3 : En application des articles L. 12-1 et R. 40-1 du Code électoral, le bureau mentionné à l'article 2 est rattaché à la circonscription électorale du Puy-en-Velay qui compte, pour chaque élection respectivement, le plus d'électeurs inscrits sur les listes électorales à la date de publication du présent arrêté :

1° pour les élections départementales : le canton Le Puy-en-Velay 2 ;

2° pour les élections législatives : la 1^{ère} circonscription ;

3° pour les élections municipales : Le Puy-en-Velay.

Article 4 : Le secrétaire général de la préfecture de la Haute-Loire, les sous-préfets de Brioude et d'Yssingeaux et les maires du département, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont copie leur sera notifiée, et qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'État dans le département de la Haute-Loire.

Pour le préfet, par délégation
le secrétaire général



Antoine Planquette

ANNEXE 1 À L'ARRÊTÉ DCL/BRE n°2023-103 en date du 24 août 2023

Communes	Bureau	Circonscription du bureau : Ensemble de la commune ou périmètre des rues concernées	Lieux de vote (mairie, salle polyvalente, salle des fêtes, gymnase...)	Nombre emplacemen t d'affichage	Lieux et adresse panneaux d'affichage
001 - AGNAT	0001 (unique)	Ensemble de la commune	Mairie Place de la mairie - Le Bourg 43100 AGNAT	1	Place de la mairie - le bourg 43100 AGNAT
002 - AIGUILHE	0001 (unique)	Ensemble de la commune	Mairie - Salle du Conseil municipal 1 rue Crozatier - 43000 AIGUILHE	1	Devant la mairie : 1 rue Crozatier - 43000 AIGUILHE
003 - ALLEGRE	0001 (unique)	Ensemble de la commune	Mairie - 4 rue Baptiste Marcet 43270 ALLEGRE	1	Devant la mairie 4, rue Baptiste Marcet - 43270 ALLEGRE
004 - ALLEYRAC	0001 (unique)	Ensemble de la commune	Bâtiment mairie - Rez de chaussée 18 place de la mairie - 43150 ALLEYRAC	1	Tableau façade mairie 18 place de la mairie - 43150 ALLEYRAC
005 - ALLEYRAS	0001 (unique)	Ensemble de la commune	Mairie Le bourg - 43580 ALLEYRAS	1	Entre le 9 et le 15 Via Barreyre- le bourg 43580 - ALLEYRAS
006 - ALLY	0001 (unique)	Ensemble de la commune	Salle polyvalente Le bourg - 43380 ALLY	1	Parking de la salle polyvalente - le Bourg - 43380 ALLY
007 - ARAULES	0001 (unique)	Ensemble de la commune	Mairie 5 place de la mairie 43200 ARAULES	1	5 place de la mairie - 43200 ARAULES
008 - ARLEMPDES	0001 (unique)	Ensemble de la commune	Salle polyvalente 15 rue du Château - Le bourg 43490 ARLEMPDES	1	Devant la salle polyvalente 15 rue du Château - le bourg - 43490 ARLEMPDES
009 - ARLET	0001 (unique)	Ensemble de la commune	Mairie - le bourg 43380 ARLET	1	Devant la Mairie - Le Bourg - 43380 ARLET
010 - ARSAC-EN-VELAY	0001 (unique)	Ensemble de la commune	Mairie 3 route du Puy 43700 ARSAC-EN-VELAY	1	Place de la mairie 3 route du Puy 43700 ARSAC-EN-VELAY
011 - AUBAZAT	0001 (unique)	Ensemble de la commune	Salle de la Mairie Le Bourg - 43380 AUBAZAT	1	Place de la mairie - 43380 AUBAZAT
012 - AUREC-SUR-LOIRE	0001 Bureau Centralisateur	Périmètre des rues concernées : Se reporter à l'annexe 2	Maison des associations 43 avenue de la Gare 43110 AUREC-SUR-LOIRE	1	43 avenue de la gare maison des Associations (adressé au mur) - 43110 AUREC-SUR-LOIRE
012 - AUREC-SUR-LOIRE	0002	Périmètre des rues concernées : Se reporter à l'annexe 2	Ecole primaire le Pré vert 275 rue du 8 mai 1945 - 43110 AUREC-SUR-LOIRE	1	Parking école primaire le Pré vert 275 Rue du 8 Mai 1945 - 43110 AUREC-SUR-LOIRE
012 - AUREC-SUR-LOIRE	0003	Périmètre des rues concernées : Se reporter à l'annexe 2	Résidences Les Tilleuls 106 rue du 19 mars 1962 43110 AUREC-SUR-LOIRE	1	résidences Les Tilleuls - 106 Rue du 19 Mars 1962 43110 AUREC-SUR-LOIRE
012 - AUREC-SUR-LOIRE	0004	Périmètre des rues concernées : Se reporter à l'annexe 2	MJC - maison des jeunes et de la culture 51 Parc de la liberté 43110 AUREC-SUR-LOIRE	1	Parking MJC (maison des jeunes et de la culture) 51 parc de la liberté - 43110 AUREC-SUR-LOIRE
014 - AUTRAC	0001 (unique)	Ensemble de la commune	Mairie Le bourg - 43450 AUTRAC	1	Le long du mur du jardin devant la mairie Le bourg - 43450 AUTRAC
015 - AUVERS	0001 (unique)	Ensemble de la commune	Mairie Le bourg - 43300 AUVERS	1	Devant la Mairie - 43300 AUVERS
016 - AUZON	0001 (unique)	Ensemble de la commune	Salle polyvalente 6 rue du pré long 43390 AUZON	1	Parking devant la salle polyvalente - 6 route du Pré Long - 43390 AUZON
017 - AZERAT	0001 (unique)	Ensemble de la commune	Mairie - salle du conseil Le bourg - 43390 AZERAT	1	Place publique côté nord église Le bourg - 43390 AZERAT
018 - BAINS	0001 (unique)	Ensemble de la commune	Mairie - Salle du conseil 966 route du Gévaudan 43370 BAINS	1	Au niveau de la Mairie - 966 Route du Gévaudan 43370 BAINS
019 - BARGES	0001 (unique)	Ensemble de la commune	Mairie 17 Rue de la Rodde 43340 BARGES	1	Mairie - 17 Rue de la Rodde - 43340 BARGES
020 - BAS-EN-BASSET	0001 Bureau Centralisateur	Périmètre des rues concernées : Se reporter à l'annexe 2	Salle Municipale Boulevard de la Sablière 43210 BAS-EN-BASSET		

ANNEXE 1 À L'ARRÊTÉ DCL/BRE n°2023-103 en date du 24 août 2023

Communes	Bureau	Circonscription du bureau : Ensemble de la commune ou périmètre des rues concernées	Lieux de vote (mairie, salle polyvalente, salle des fêtes, gymnase...)	Nombre d'emplacement d'affichage	Lieux et adresse panneaux d'affichage
020 - BAS-EN-BASSET	0002	Périmètre des rues concernées : Se reporter à l'annexe 2	Gymnase - Place de la Liberté 43210 BAS-EN-BASSET	2	Devant l'école primaire Louise Michel - BOUQUETIA - SAUNIERE - 43210 BAS-EN-BASSET Devant le cimetière - Avenue de Saint-Julien - 43210 BAS-EN-BASSET
	0003	Périmètre des rues concernées : Se reporter à l'annexe 2	Gymnase - Place de la Liberté 43210 BAS-EN-BASSET		
021 - BEAULIEU	0001 (unique)	Ensemble de la Commune	Salle polyvalente 139 Route des sucres - 43800 BEAULIEU	1	1 - Devant la Mairie - 123 Route des Sucres - 43800 BEAULIEU
022 - BEAUMONT	0001 (unique)	Ensemble de la commune	Mairie 2 place de la mairie 43100 BEAUMONT	1	Devant la mairie - 2, place de la Mairie - 43100 BEAUMONT
023 - BEAUNE-SUR-ARZON	0001 (unique)	Ensemble de la commune	Mairie - Salle du Conseil 5 rue de la Mairie 43500 BEAUNE-SUR-ARZON	1	Parking Mairie - 5 rue de la Mairie - 43500 BEAUNE-SUR-ARZON
024 - BEAUX	0001 (unique)	Ensemble de la Commune	Ecole - Route du Sablon 43200 BEAUX	2	En face la Mairie - 26 rue de la Poste - 43200 BEAUX
025 - BEAUZAC	0001 Bureau Centralisateur	Périmètre des rues concernées : Se reporter à l'annexe 2	Mairie - 1 Rue des Remparts 43590 BEAUZAC	1	Devant le mairie - 1 Rue des Remparts - 43590 BEAUZAC
025 - BEAUZAC	0002	Périmètre des rues concernées : Se reporter à l'annexe 2	Mairie - 1 Rue des Remparts 43590 BEAUZAC	1	Vers médiathèque - 9 avenue maréchal Leclerc - 43590 BEAUZAC
026 - BELLEVUE-LA-MONTAGNE	0001 (unique)	Ensemble de la Commune	Salle Polyvalente 4 rue du Château - 43350 BELLEVUE-LA-MONTAGNE	1	Devant salle polyvalente - Rue du Château - 43350 BELLEVUE-LA-MONTAGNE
027 - BERBEZIT	0001 (unique)	Ensemble de la Commune	Mairie - salle du conseil municipal, salle communale Le bourg - 43160 BERBEZIT	1	Devant la mairie - Le Bourg - 43160 BERBEZIT
028 - BESSAMOREL	0001 (unique)	Ensemble de la Commune	Mairie 25 place de la mairie 43200 BESSAMOREL	1	Mairie 25 place de la mairie 43200 BESSAMOREL
029 - BESSEYRE-SAINT-MARY (LA)	0001 (unique)	Ensemble de la Commune	Mairie Le bourg - 43170 LA BESSEYRE-SAINT-MARY	1	Devant la Mairie le bourg - 43170 LA BESSEYRE-SAINT-MARY
030 - BLANZAC	0001 (unique)	Ensemble de la Commune	Mairie 15 rue principale - 43350 BLANZAC	1	Parking - Place des anciens combattants 43350 BLANZAC
031 - BLASSAC	0001 (unique)	Ensemble de la Commune	Ancienne école Le bourg - 43380 BLASSAC	1	Place de la Mairie Le bourg - 43380 BLASSAC
032 - BLAVOZY	0001 (unique)	Ensemble de la commune	centre socio-culturel 8 place Félix Tempère 43700 BLAVOZY	1	8 place Félix Tempère - 43700 BLAVOZY
033 - BLESLE	0001 (unique)	Ensemble de la commune	Château des Mercoeur - salle voûtée 1 place de la Halle - 43450 BLESLE	1	Parc du Château des Mercoeur, devant la salle voûtée 1 place de la Halle - 43450 BLESLE
034 - BOISSSET	0001 (unique)	ensemble de la commune	Salle communale 7 rue des écoliers 43500 BOISSSET	1	Rue Saint-Roch - 43500 BOISSSET
035 - BONNEVAL	0001 (unique)	Ensemble de la commune	Mairie 1 place des 4 saisons Le bourg - 43160 BONNEVAL	1	Devant la mairie place des 4 saisons - 43160 BONNEVAL
036 - BORNE	0001 (unique)	Ensemble de la commune	Salle des associations Place de l'église - 43350 BORNE	1	Rue de la Mairie (côté du château) - 43350 BORNE
037 - BOUCHET-SAINT-NICOLAS (LE)	0001 (unique)	Ensemble de la commune	Mairie Le bourg 43510 LE BOUCHET-SAINT-NICOLAS	1	Devant la mairie - 43510 LE BOUCHET-SAINT-NICOLAS
038 - BOURNONCLE-SAINT-PIERRE	0001 Bureau Centralisateur	Périmètre des rues concernées : Se reporter à l'annexe 2	Mairie - Salle de réunions 8 place de la mairie 43360 BOURNONCLE-SAINT-PIERRE	1	Devant la Mairie 8 place de la mairie 43360 BOURNONCLE-SAINT-PIERRE
038 - BOURNONCLE-SAINT-PIERRE	0002	Périmètre des rues concernées : Se reporter à l'annexe 2	Salle permanence de la mairie 8 bis place du centre de secours 43360 ARVANT	1	Route de Lempdes - 43360 ARVANT
039 - BRIGNON (LE)	0001 (unique)	Ensemble de la commune	Mairie salle du conseil 65 Route de la Cascade Le bourg - 43370 LE BRIGNON	1	Parking de l'église - route de la cascade - Le Bourg - 43370 LE BRIGNON
040 - BRIOUDE	0001 Bureau Centralisateur	Périmètre des rues concernées : Se reporter à l'annexe 2	Hôtel de ville 2 place Lafayette - 43100 BRIOUDE		

ANNEXE 1 À L'ARRÊTÉ DCL/BRE n°2023-103 en date du 24 août 2023

Communes	Bureau	Circonscription du bureau : Ensemble de la commune ou périmètre des rues concernées	Lieux de vote (mairie, salle polyvalente, salle des fêtes, gymnase...)	Nombre d'emplacement t d'affichage	Lieux et adresse panneaux d'affichage
040 – BRIOUDE	0002	Périmètre des rues concernées : Se reporter à l'annexe 2	Immeuble Interconsulaire Avenue Léon Blum – 43100 BRIOUDE	5	1 – HOTEL DE VILLE – 2 PLACE LAFAYETTE – 43100 BRIOUDE 2 – Immeuble Interconsulaire – Avenue Léon Blum – 43100 BRIOUDE 3 – Ecole Borie Darle – Rue de la Borie Darles – 43100 BRIOUDE 4 – Ecole Jules Ferry – Rue Jules Ferry – 43100 BRIOUDE 5 – Place de Paris – 43100 BRIOUDE
	0003	Périmètre des rues concernées : Se reporter à l'annexe 2	Ecole Borie Darles Rue de la Borie Darles – 43100 BRIOUDE		
	0004	Périmètre des rues concernées : Se reporter à l'annexe 2	Ecole Jules Ferry Rue Jules Ferry – 43100 BRIOUDE		
	0001 Bureau Centralisateur	Périmètre des rues concernées : Se reporter à l'annexe 2	Maison pour tous (dans la Grande Salle) - 1 Route de Coubon 43700 BRIVES-CHARENSAC		
041 – BRIVES-CHARENSAC	0002	Périmètre des rues concernées : Se reporter à l'annexe 2	Maison pour tous (salle du Rez-de-Chaussée) - 1 Route de Coubon 43700 BRIVES-CHARENSAC	1	Place de la Paix - côté droit de l'Eglise – 43700 BRIVES-CHARENSAC
042 – CAYRES	0001 (unique)	Ensemble de la commune	Mairie 2 place de la mairie – 43510 CAYRES	1	Place de la Mairie – 43510 CAYRES
	0001 (unique)	Ensemble de la commune	Salle Polyvalente 227 route de Piru Le bourg – 43270 CEAUX-D'ALLEGRE	1	Devant la Mairie 16 impasse de la mairie Le bourg – 43270 CEAUX-D'ALLEGRE Céaux-d'Allègre
044 – CERZAT	0001 (unique)	Ensemble de la commune	Mairie - Le bourg 43380 CERZAT	1	Place près de la fontaine - Le bourg – 43380 CERZAT
045 – CEYSSAC	0001 (unique)	Ensemble de la commune	Mairie 4 rue de la fontaine haute 43000 CEYSSAC	1	Parking de l'église - Route de Lobeyrac – 43000 CEYSSAC
046 – CHADRAC	0001 Bureau Centralisateur	Périmètre des rues concernées : Se reporter à l'annexe 2	Mairie - Salle du Conseil - 8 cours de la Liberté 43770 CHADRAC	5	1) Devant la Mairie - 8 cours de la Liberté - 43770 CHADRAC 2) La Renaissance – 32 avenue des Champs Élysées - 43770 CHADRAC 3) En haut de la montée de Chadrac - avenue Pierre et Marie Curie (rond point de la croix) - 43770 CHADRAC 4) en bas de la montée de Chadrac, au rond point d'Intermarché - avenue des Champs Élysées - 43770 CHADRAC 5) Au rond-point quartier de La Bouteyre - La Bouteyre - 43770 CHADRAC
046 – CHADRAC	0002	Périmètre des rues concernées : Se reporter à l'annexe 2	Mairie - Salle du Conseil - 8 cours de la Liberté 43770 CHADRAC		
047 – CHADRON	0001 (unique)	Ensemble de la commune	Salle communale – 112 Route du pont de Chadron Le bourg – 43150 CHADRON	1	Parking de la Mairie – 88 rue de la Mairie Le Bourg – 43150 CHADRON
048 – CHAISE-DIEU (LA)	0001 (unique)	Ensemble de la commune	Salle des fêtes 4 rue Saint-Claude 43160 LA CHAISE-DIEU	1	Route départementale 9 Rue cziffra – 43160 LA CHAISE-DIEU
049 – CHAMALIÈRES-SUR-LOIRE	0001 (unique)	Ensemble de la commune	Salle polyvalente 4 place Saint-Jacques 43800 Chamalières-sur-loire	1	Rue des Viges mur de soutènement face au croisement rue des Viges/rue de l'école – 43800 CHAMALIÈRES-SUR-LOIRE
050 – CHAMBEZON	0001 (unique)	Ensemble de la commune	Mairie 4 rue de la mairie – 43410 CHAMBEZON	1	Devant la mairie 4 rue de la mairie – 43410 CHAMBEZON
051 – CHAMBON-SUR-LIGNON (LE)	0001 Bureau Centralisateur	Périmètre des rues concernées : Se reporter à l'annexe 2	Gymnase de la Maison des Bretchs 190 route du Stade 43400 LE CHAMBON-SUR-LIGNON	3	1 – Mairie – Entrée principale - Espace des droits de l'homme – 43400 LE CHAMBON-SUR-LIGNON 2 – Mairie – Parking du haut - Espace des droits de l'homme – 43400 LE CHAMBON-SUR-LIGNON 3 – Gymnase Maison des Bretchs (Parkingp – 190 Route du Stade – 43400 LE CHAMBON-SUR-LIGNON
	0002	Périmètre des rues concernées : Se reporter à l'annexe 2	Gymnase de la Maison des Bretchs 190 route du Stade 43400 LE CHAMBON-SUR-LIGNON		
052 – CHAMPAGNAC-LE-VIEUX	0001 (unique)	Ensemble de la commune	salle des fêtes de la mairie Rue principale – le bourg 43440 CHAMPAGNAC-LE-VIEUX	1	Devant la Mairie- Rue principale – Le bourg 43440 CHAMPAGNAC-LE-VIEUX
053 – CHAMPCLAUSE	0001 (unique)	Ensemble de la commune	Salle du pôle communal - Pôle communal de Boussoulet 43430 CHAMPCLAUSE	1	Devant façade de la mairie - pôle communal de BOUSSOULET – 43430 CHAMPCLAUSE
054 – CHANAILEILLES	0001 (unique)	Ensemble de la commune	Mairie Le bourg 43170 CHANAILEILLES	1	Mairie - Le Bourg – 43170 CHANAILEILLES
055 – CHANIAT	0001 (unique)	Ensemble de la commune	Mairie Le bourg – 43100 CHANIAT	1	Rue de la salle des fêtes - Le Bourg – 43100 CHANIAT
056 – CHANTEUGES	0001 (unique)	Ensemble de la commune	Mairie – salle du conseil municipal 12 route du Haut-Allier – 43300 CHANTEUGES	1	A coté de la mairie – 8 route du haut allier - 43300 CHANTEUGES
057 – CHAPPELLE-BERTIN (LA)	0001 (unique)	Ensemble de la commune	Mairie le bourg 43270 LA CHAPELLE BERTIN	1	Le Bourg – 43270 LA CHAPELLE-BERTIN

ANNEXE 1 À L'ARRÊTÉ DCL/BRE n°2023-103 en date du 24 août 2023

Communes	Bureau	Circonscription du bureau : Ensemble de la commune ou périmètre des rues concernées	Lieux de vote (mairie, salle polyvalente, salle des fêtes, gymnase...)	Nombre d'emplacement d'affichage	Lieux et adresse panneaux d'affichage
058 – CHAPELLE-D'AUREC (LA)	0001 (unique)	Ensemble de la commune	Salle polyvalente 22 place Marcellin Martin 43120 LA CHAPELLE D'AUREC	1	22 place Marcellin Martin (contre l'église) – 43120 LA CHAPELLE-D'AUREC
059 – CHAPELLE-GENESTE (LA)	0001 (unique)	Ensemble de la commune	Salle associative 20 rue des Prunus Le Bourg – 43160 LA CHAPELLE –GENESTE	1	face à la mairie Rue des Prunus – 43160 LA CHAPELLE –GENESTE
060 – CHARRAIX	0001 (unique)	Ensemble de la commune	Mairie Le Bourg – 43300 CHARRAIX	1	devant la Mairie Le Bourg – 43300 CHARRAIX
061 – CHASPINHAC	0001 (unique)	Ensemble de la commune	Mairie – 2, Place de l'église 43700 CHASPINHAC	1	1 rue du Breuil – 43700 CHASPINHAC
062 – CHASPUZAC	0001 (unique)	Ensemble de la commune	Ancienne école - 1 route du Puy – Carrefour central – 43320 CHASPUZAC	1	En face du bureau de vote (Ancienne école) – Route du PUY – Carrefour central – 43320 CHASPUZAC
063 – CHASSAGNES	0001 (unique)	Ensemble de la commune	Mairie Le Bourg – 43230 CHASSAGNES	1	Mairie Le Bourg – 43230 CHASSAGNES
064 – CHASSIGNOLES	0001 (unique)	Ensemble de la commune	Salle Polyvalente Mairie le Bourg – 43440 CHASSIGNOLES	1	Place de la mairie le Bourg – 43440 CHASSIGNOLES
065 – CHASTEL	0001 (unique)	Ensemble de la commune	Mairie Le Bourg – 43300 CHASTEL	1	parking Mairie – 43300 CHASTEL
066 – CHAUDEYROLLES	0001 (unique)	Ensemble de la commune	Mairie – salle de la mairie 17 Route du Mézenc – 43430 CHAUDEYROLLES	1	Place du Fin gras – 43430 CHAUDEYROLLES
067 – CHAVANIAC-LAFAYETTE	0001 (unique)	Ensemble de la commune	Salle des fêtes 13 place Georges Washington – 43230 CHAVANIAC-LAFAYETTE	1	Mairie – 1 place Georges Washington – 43230 CHAVANIAC-LAFAYETTE
068 – CHAZELLES	0001 (unique)	Ensemble de la commune	Mairie – Le Bourg – 43300 CHAZELLES	1	Parking Mairie – Le Bourg – 43300 CHAZELLES
069 – CHENEREILLES	0001 (unique)	Ensemble de la commune	Salle Polyvalente 4 impasse du Bourg Le Bourg – 43190 CHENEREILLES	1	Place de la Mairie – 43190 CHENEREILLES
070 – CHILHAC	0001 (unique)	Ensemble de la commune	mairie- place de Lachaud 43380 CHILHAC	1	place de Lachaud – 43380 CHILHAC
071 – CHOMELIX	0001 (unique)	Ensemble de la commune	Salle Espace d'accueil et d'animation 340 route du bancillon 43500 CHOMELIX	1	Mur de la mairie – 86 Rue de la Mairie – 43500 CHOMELIX
072 – CHOMETTE (LA)	0001 (unique)	Ensemble de la commune	Mairie – Le Bourg 43230 LA CHOMETTE	1	Parking de la Mairie – Le Bourg – 43230 LA CHOMETTE
073 – CISTRIERES	0001 (unique)	Ensemble de la commune	Salle Polyvalente Le Bourg – 43160 CISTRIERES	1	Place de l'église – Le Bourg – 43160 CISTRIERES
074 – COHADE	0001 (unique)	Ensemble de la commune	Salle Polyvalente 3 rue Saint-Férel – 43100 COHADE	1	salle polyvalente 3 rue Saint-Férel – 43100 COHADE
075 – COLLAT	0001 (unique)	Ensemble de la commune	Mairie 17 rue du temple 43230 COLLAT	1	Rue de Lachaud – 43230 COLLAT
076 – CONNANGLES	0001 (unique)	Ensemble de la commune	Salle du Conseil 13 rue de la mairie Le Bourg – 43160 CONNANGLES	1	Rue de la mairie Le Bourg – 43160 CONNANGLES
077 – COSTAROS	0001 (unique)	Ensemble de la commune	Salle des Associations 4 place de l'église – 43490 COSTAROS	1	Devant la Mairie – 8 Place de la mairie – 43490 COSTAROS
078 – COUBON	0001 (unique)	Périmètre des rues concernées : Se reporter à l'annexe 2	Maison des associations - 29 route de la gare - 43700 COUBON	1	Maison des associations - 29 Route de la gare – 43700 COUBON
078 – COUBON	0002	Périmètre des rues concernées : Se reporter à l'annexe 2	Maison des associations 29 route de la gare – 43700 COUBON	1	
078 – COUBON	0003	Périmètre des rues concernées : Se reporter à l'annexe 2	Ecole du Mont Saint Maurice- 37 route de la faïencerie – orzilhac 43700 COUBON	1	Ecole du Mont St Maurice – 37 route de la faïencerie – Orzilhac - 43700 COUBON
079 – COUTEUGES	0001 (unique)	Ensemble de la commune	Salle polyvalente Le Bourg – 43230 COUTEUGES	1	Mur du préau de l'école - Le Bourg - 43230 COUTEUGES
080 – CRAPONNE-SUR-ARZON	0001 (unique)	Ensemble de la commune	Salle polyvalente La Grenette 2 Place du Marché – 43500 CRAPONNE-SUR-ARZON	1	2 place du Marché 43500 CRAPONNE-SUR-ARZON
082 – CRONCE	0001 (unique)	Ensemble de la commune	Mairie Le Bourg – 43300 CRONCE	1	Murs de la mairie – le Bourg – 43300 CRONCE

ANNEXE 1 À L'ARRÊTÉ DCL/BRE n°2023-103 en date du 24 août 2023

Communes	Bureau	Circonscription du bureau : Ensemble de la commune ou périmètre des rues concernées	Lieux de vote (mairie, salle polyvalente, salles des fêtes, gymnase...)	Nombre d'emplacements d'affichage	Lieux et adresse panneaux d'affichage
083 – CUBELLES	0001 (unique)	Ensemble de la commune	Mairie 20 place de la mairie – 43170 CUBELLES	1	Parking mairie 10 place de la mairie – 43170 CUBELLES
084 – CUSSAC-SUR-LOIRE	0001 (unique)	Ensemble de la commune	Salle Polyvalente - Rue du Théron – 43370 CUSSAC-SUR-LOIRE	1	Devant salle polyvalente - rue du Théron – 43370 CUSSAC-SUR-LOIRE
085 – DESGES	0001 (unique)	Ensemble de la commune	Salle des fêtes - mairie Centre bourg – 43300 DESGES	1	Mur du cimetière - centre bourg - 43300 DESGES
086 – DOMEYRAT	0001 (unique)	Ensemble de la commune	Mairie Le bourg – 43230 DOMEYRAT	1	Rue devant la Mairie – Le bourg – 43230 DOMEYRAT
087 – DUNIERES	0001 Bureau Centralisateur	Périmètre des rues concernées : Se reporter à l'annexe 2	Salles annexes 2 place de l'Hôtel de ville 43220 DUNIERES	1	devant l'Eglise, en face des salles annexes 2 place de l'Hôtel de ville – 43220 DUNIERES
087 – DUNIERES	0002	Périmètre des rues concernées : Se reporter à l'annexe 2	Salles annexes 2 place de l'Hôtel de ville 43220 DUNIERES	1	devant l'Eglise, en face des salles annexes 2 place de l'Hôtel de ville - 43220 DUNIERES
088 – ESPALEM	0001 (unique)	Ensemble de la commune	Mairie 2 rue de l'église – 43450 ESPALEM	1	Route de blesie Mur du bâtiment communal 2 rue de l'église – 43450 ESPALEM
089 – ESPALY-SAINT-MARCEL	0001 Bureau Centralisateur	Périmètre des rues concernées : Se reporter à l'annexe 2	MJC Auguste Dumas 23/25 avenue de la mairie 43000 ESPALY-SAINT-MARCEL	4	Avenue de la Mairie, au niveau du n° 46 - 43000 ESPALY-SAINT-MARCEL Avenue Paul Bérard , au niveau du n°17 - 43000 ESPALY-SAINT-MARCEL Avenue de Mondon , au niveau du n° 25 - 43000 ESPALY-SAINT-MARCEL Chemin de l'Arbousset, au niveau du n°2 Place René Cassin - 43000 ESPALY-SAINT-MARCEL
089 – ESPALY-SAINT-MARCEL	0002	Périmètre des rues concernées : Se reporter à l'annexe 2	MJC Auguste Dumas 23/25 avenue de la mairie 43000 ESPALY-SAINT-MARCEL		
089 – ESPALY-SAINT-MARCEL	0003	Périmètre des rues concernées : Se reporter à l'annexe 2	MJC Auguste Dumas 23/25 avenue de la mairie 43000 ESPALY-SAINT-MARCEL		
090 - ESPLANTAS-VAZEILLES	0001 (unique)	Ensemble de la commune	Mairie Esplantas – 43170 ESPLANTAS-VAZEILLES	1	Devant la mairie - Le Bourg - 43170 ESPLANTAS-VAZEILLES
091 – ESTABLES (LES)	0001 (unique)	Ensemble de la commune	Mairie 2 route des Boutières 43150 LES ESTABLES	1	Mairie – 2 route des Boutières – 43150 LES ESTABLES
092 – FAY SUR LIGNON	0001 (unique)	Ensemble de la commune	Mairie - Salle du conseil municipal 9 Place du Foiril 43430 FAY-SUR-LIGNON	1	Emplacement entre la Mairie et l'école 9-7, Place du Foiril – 43430 FAY-SUR-LIGNON
093 – FELINES	0001 (unique)	Ensemble de la commune	Salle polyvalente 4 rue Rosalie Maurin – Le Bourg 43160 FELINES	1	Parking de la mairie – mur du préau de l'école 4 Rue Rosalie Maurin – Le Bourg – 43160 FELINES
094 – FERRUSSAC	0001 (unique)	Ensemble de la commune	Salle Polyvalente Le bourg – 43300 FERRUSSAC	1	Mairie – Le bourg - 43300 FERRUSSAC
095 – FIX-SAINT-GENEYS	0001 (unique)	Ensemble de la commune	Salle communale 1 place de la voie Romaine 43320 FIX-SAINT-GENEYS	1	Devant la mairie, 4 rue de la mairie – 43320 FIX-SAINT-GENEYS
096 – FONTANNES	0001 (unique)	Ensemble de la commune	Salle polyvalente 24 avenue Henri Veyseyre 43100 FONTANNES	1	Face à la Mairie - 37 avenue Henri Veyseyre – 43100 FONTANNES
097 – FREYCENET-LA-CUCHE	0001 (unique)	Ensemble de la commune	Mairie Le bourg – 43180 FREYCENET-LA-CUCHE	1	Devant la Mairie – Le bourg – 43180 FREYCENET-LA-CUCHE
098 – FREYCENET-LA-TOUR	0001 (unique)	Ensemble de la commune	Mairie - Salle du Conseil 2 route des Barthes 43150 FREYCENET-LA-TOUR	1	Place de la Mairie 2 route des Barthes – 43150 FREYCENET-LA-TOUR
099 – FRUGERES-LES-MINES	0001 (unique)	Ensemble de la commune	Salle polyvalente Rue de la mairie – 43250 FRUGERES-LES-MINES	1	Parking de la mairie Rue de la Mairie– 43250 FRUGERES-LES-MINES
100 – FRUGIERES-LE-PIN	0001 (unique)	Ensemble de la commune	Mairie Le bourg – 43230 FRUGIERES LE PIN	1	Devant la Mairie Le bourg – 43230 FRUGIERES-LE-PIN
101 – GOUDET	0001 (unique)	Ensemble de la commune	Mairie – 2 rue Marchadial 43150 GOUDET	1	Devant la Mairie – 2 rue Marchadial – 43150 GOUDET

ANNEXE 1 À L'ARRÊTÉ DCL/BRE n°2023-103 en date du 24 août 2023

Communes	Bureau	Circonscription du bureau : Ensemble de la commune ou périmètre des rues concernées	Lieux de vote (mairie, salle polyvalente, salle des fêtes, gymnase...)	Nombre emplacements d'affichage	Lieux et adresse panneaux d'affichage
102 – GRAZAC	0001 (unique)	Ensemble de la commune	Salle Polyvalente 1 place du 19 mars 1962 – 43200 GRAZAC	1	Devant la mairie - Place du 19 Mars 1962 - 43200 GRAZAC
103 – GRENIER-MONTGON	0001 (unique)	Ensemble de la commune	Salle polyvalente Route de Brourdé 43450 GRENIER MONTGON	1	sous la Mairie (route impériale) – 43450 GRENIER-MONTGON
104 – GREZES	0001 (unique)	Ensemble de la commune	Mairie Le bourg – 43170 GREZES	1	mairie - Le Bourg 43170 GREZES
105 – JAVAUGUES	0001 (unique)	Ensemble de la commune	Mairie – Route de la Chaise-Dieu 43100 JAVAUGUES	1	Mairie Route de la Chaise-Dieu – 43100 JAVAUGUES
106 – JAX	0001 (unique)	Ensemble de la commune	mairie salle du conseil municipal 7 rue de la mairie – 43230 JAX	1	Mairie - 7 Rue de la Mairie – 43230 JAX
107 – JOSAT	0001 (unique)	Ensemble de la commune	Salle polyvalente Le bourg – 43230 JOSAT	1	Trottoir en face de la mairie Le bourg – 43230 JOSAT
108 – JULLIANGES	0001 (unique)	Ensemble de la commune	Salle des fêtes (petite salle) 26 rue de la colonie Le bourg – 43500 JULLIANGES	1	Terrain de boules au bourg Rue du champ dieu Le bourg – 43500 JULLIANGES
109 – LAFARRE	0001 (unique)	Ensemble de la commune	Mairie Le Bourg – 43490 LAFARRE	1	Devant la Mairie – 10 Route départementale 54 - 43490 LAFARRE
110 – LAMOTHE	0001 (unique)	Ensemble de la commune	Mairie 12 rue de Vialle – 43100 LAMOTHE	1	Parking Mairie – 12 Rue de Vialle – 43100 LAMOTHE
111 – LANDOS	0001 (unique)	Ensemble de la commune	Salle culturelle 2 rue du four – 43340 LANDOS	1	Place du Marché – 43340 LANDOS
112 – LANGEAC	Bureau Centralisateur 0001	Périmètre des rues concernées : Se reporter à l'annexe 2	Mairie salle Jean Jaurès - 43300 LANGEAC		
112 – LANGEAC	0002	Périmètre des rues concernées : Se reporter à l'annexe 2	Mairie salle Jean Jaurès - 43300 LANGEAC	2	1 – Mairie – place le la Favière - 43300 LANGEAC 2 – Quai Voltaire - 43300 LANGEAC
112 – LANGEAC	0003	Périmètre des rues concernées : Se reporter à l'annexe 2	Mairie salle Jean Jaurès - 43300 LANGEAC		
113 – LANTRIAC	0001 (unique)	Ensemble de la commune	Salle polyvalente du Bas 21 Rue de l'Ouche – 43260 LANTRIAC	1	Place de la Mairie Sur escalier rue de la Poste – 43260 LANTRIAC
114 – LAPTE	Bureau Centralisateur 0001	Périmètre des rues concernées : Se reporter à l'annexe 2	Salle multi-activités – Foyer reporter à l'annexe 2	1	Place des Capucines – 43200 LAPTE
114 – LAPTE	0002	Périmètre des rues concernées : Se reporter à l'annexe 2	Ecole Publique du Petit Suc Verne – 26 Route du Betz – 43200 LAPTE	1	Parking Ecole publique du petit suc - 26 route du Betz - Verne - 43200 LAPTE
115 – LAUSSONNE	0001 (unique)	Ensemble de la commune	Salle polyvalente Place de la mairie – 43150 LAUSSONNE	1	Place avec panneau d'affichage électronique – intersection RD36 et R49 - 43150 LAUSSONNE
116 – LAVAL-SUR-DOULON	0001 (unique)	Ensemble de la commune	Mairie - Le Bourg – 43440 LAVAL-SUR-DOULON	1	Salle des fêtes – 43440 LAVAL-SUR-DOULON
117 – LAVAUDIEU	0001 (unique)	Ensemble de la commune	Mairie – Le Bourg 43100 LAVAUDIEU	1	Place Saint-André (devant le four banal) – 43100 LAVAUDIEU
118 – LAVOUTE-CHILHAC	0001 (unique)	Ensemble de la commune	Salle de la Mairie Place du fer à cheval 43380 LAVOUTE-CHILHAC	1	Mairie - place du fer à cheval – 43380 LAVOUTE-CHILHAC
119 – LAVOUTE-SUR-LOIRE	0001 (unique)	Ensemble de la commune	Salle polyvalente 8 avenue du Pont Neuf LAVOUTE-SUR-LOIRE	1	Parking salle polyvalente - 8 Avenue du Pont Neuf – 43800 LAVOUTE-SUR-LOIRE
120 – LEMPDES-SUR-ALLAGNON	0001 (unique)	Ensemble de la commune	Mairie 13 avenue de la gare 43410 LEMPDES-SUR-ALLAGNON	1	Devant la mairie - 13 avenue de la gare – 43410 LEMPDES-SUR-ALLAGNON
121 – LEOTOING	0001 (unique)	Ensemble de la commune	Salle Polyvalente 6 chemin des remparts – 43410 LEOTOING	1	Devant la salle polyvalente 6 chemin des remparts – 43410 LEOTOING
122 – LISSAC	0001 (unique)	Ensemble de la commune	Salle Polyvalente 4 rue centrale Le bourg – 43350 LISSAC	1	Place de la fontaine 4 rue centrale – 43350 LISSAC
123 – LORLANGES	0001 (unique)	Ensemble de la commune	Mairie 1 rue de la mairie 43360 LORLANGES	1	Le long de l'église – 1 rue de la mairie – 43360 LORLANGES
124 – LOUDES	0001 (unique)	Ensemble de la commune	Mairie 1 place de la mairie – 43320 LOUDES	1	Devant la mairie 1 Place de la Mairie – 43320 LOUDES
125 – LUBILHAC	0001 (unique)	Ensemble de la commune	Salle polyvalente Le bourg – 43100 LUBILHAC	1	Mairie - salle polyvalente Le bourg – 43100 LUBILHAC

ANNEXE 1 À L'ARRÊTÉ DCL/BRE n°2023-103 en date du 24 août 2023

Communes	Bureau	Circonscription du bureau : Ensemble de la commune ou périmètre des rues concernées	Lieux de vote (mairie, salle polyvalente, salle des fêtes, gymnase...)	Nombre d'emplacement d'affichage	Lieux et adresse panneaux d'affichage
126 – MALREVERS	0001 (unique)	Ensemble de la commune	Salle polyvalente 20 Impasse Clément Charbonnier 43800 MALREVERS	1	Le long du mur de l'église en face la mairie Route des Rouzeyroux - 43800 MALREVERS
127 – MALVALETTE	0001 (unique)	Ensemble de la commune	Mairie - Salle du conseil municipal 6 place du monument 43210 MALVALETTE	1	Place du Monument vers la Mairie 52 – 62 Place du Monument – 43210 MALVALETTE
128 – MALVIERES	0001 (unique)	Ensemble de la commune	Mairie 1 rue du Bancillon – Le Bourg 43160 MALVIERES	1	Place du monument – 5 rue du Bancillon – Le Bourg 43160 MALVIERES
129 – MAS-DE-TENCE (LE)	0001 (unique)	Ensemble de la commune	Mairie – salle du rez de chaussée 44 rue des Ecoles – 43190 LE MAS-DE-TENCE	1	Parking , Place de l'Église – 43190 LE MAS-DE-TENCE
131 – MAZERAT-AUROUZE	0001 (unique)	Ensemble de la commune	Mairie – place de la mairie 43230 MAZERAT-AUROUZE	1	parking mairie Place de la mairie-43230 MAZERAT-AUROUZE
130 – MAZET-SAINT-VOY (LE)	0001 (unique)	Ensemble de la commune	Salle sous la mairie Route du Chambon 43520 LE MAZET-SAINT-VOY	1	Parking salle sous la mairie - route du Chambon - 43520 LE MAZET-SAINT-VOY
132 – MAZEYRAT-D'ALLIER	0001 (unique)	Ensemble de la commune	Mairie – 5 rue Gustave Portal 43300 MAZEYRAT-D'ALLIER	1	Devant la Mairie - 5, Rue Gustave Portal – 43300 MAZEYRAT-D'ALLIER
133 – MERCOEUR	0001 (unique)	Ensemble de la commune	Salle polyvalente Le bourg – 43100 MERCOEUR	1	Rue principale Le Bourg – 43100 MERCOEUR
134 – MEZERES	0001 (unique)	Ensemble de la commune	Mairie de Mézères - 80 Rue de l'Église 43800 MEZERES	1	Parking en face four à pain – Rue de l'Église - 43800 MEZERES
135 – MONASTIER SUR GAZEILLE (LE)	0001 (unique)	Ensemble de la commune	Mairie salle du conseil 1 place du pôle Laurent Eynac 43150 LE MONASTIER-SUR-GAZEILLE	1	Parking du pôle Laurent Eynac 1 place du pôle Laurent Eynac – 43150 LE MONASTIER-SUR-GAZEILLE
136 – MONISTROL-D'ALLIER	0001 (unique)	Ensemble de la commune	Mairie 187 rue des Jacquets 43580 MONISTROL-D'ALLIER	1	devant la mairie 187 rue des Jacquets - 43580 MONISTROL-D'ALLIER
137 – MONISTROL-SUR-LOIRE	0001 Bureau Centralisateur	Périmètre des rues concernées : Se reporter à l'annexe 2	Gymnase centre-ville Allée Vitalis Royer 43210 MONISTROL-SUR-LOIRE		
137 – MONISTROL-SUR-LOIRE	0002	Périmètre des rues concernées : Se reporter à l'annexe 2	Gymnase centre-ville Allée Vitalis Royer		allée Vitalis Royer - 43210 MONISTROL-SUR-LOIRE
137 – MONISTROL-SUR-LOIRE	0003	Périmètre des rues concernées : Se reporter à l'annexe 2	Gymnase centre-ville Allée Vitalis Royer		Parking de la mairie (contre le mur de l'ancien crédit agricole Haute-Loire) Place du 19 Mars 1962 - 43210 MONISTROL-SUR-LOIRE
137 – MONISTROL-SUR-LOIRE	0004	Périmètre des rues concernées : Se reporter à l'annexe 2	Gymnase centre-ville Allée Vitalis Royer		Rue Jules Romain - 43120 MONISTROL SUR LOIRE place du Prevescal - 43210 MONISTROL-SUR-LOIRE
137 – MONISTROL-SUR-LOIRE	0005	Périmètre des rues concernées : Se reporter à l'annexe 2	Gymnase centre-ville Allée Vitalis Royer	12	rue du moulin à vent (en face du n°12)-43210 MONISTROL-SUR-LOIRE avenue Jean Martouret (au niveau des feux tricolores)- 43210 MONISTROL-SUR-LOIRE
137 – MONISTROL-SUR-LOIRE	0006	Périmètre des rues concernées : Se reporter à l'annexe 2	Maison des associations Place Maréchal de Vaux 43210 MONISTROL-SUR-LOIRE		Contre le mur de la médiathèque – 1 allée du château – 43210 MONISTROL-SUR-LOIRE Boulevard de la Nation (contre le mur de la SARL MAISONNEUVE) route d'Aurec (contre le mur du Château du Flachet) - 43210 MONISTROL-SUR-LOIRE Les Genets - La Rivoire - 43210 MONISTROL-SUR-LOIRE Route du Chambon – 43210 MONISTROL-SUR-LOIRE
137 – MONISTROL-SUR-LOIRE	0007	Périmètre des rues concernées : Se reporter à l'annexe 2	Maison des associations Place Maréchal de Vaux 43210 MONISTROL-SUR-LOIRE		
138 – MONLET	0001 (unique)	Ensemble de la commune	Préau couvert de l'école 43270 MONLET	2	Place de la Mairie - 43270 MONLET Garage communal – 43270 MONLET
139 – MONTCLARD	0001 (unique)	Ensemble de la commune	Bâtiment Mairie - Trabesson – 43230 MONTCLARD	1	Le long du bâtiment mairie - salle - Trabesson -43230 MONTCLARD
140 – MONTEIL (LE)	0001 (unique)	Ensemble de la commune	Salle multi activités Place de la mairie – 43700 LE MONTEIL	2	Près du four banal - Place du Four Banal – 43700 LE MONTEIL Village de Durianne - Place de la Fontaine - 43700 LE MONTEIL
141 – MONTFAUCON-EN-VELAY	0001 (unique)	Ensemble de la commune	Mairie 1 place de la mairie 43290 MONTFAUCON-EN-VELAY	1	(sous les arcades)-1 place de la mairie – 43290 MONTFAUCON-EN-VELAY
142 – MONTREGARD	0001 (unique)	Ensemble de la commune	Maison des Sports et des Loisirs 6 Rue des Picasses – 43290 MONTREGARD	1	1 Place de la Fontaine – 43290 MONTREGARD

ANNEXE 1 À L'ARRÊTÉ DCL/BRE n°2023-103 en date du 24 août 2023

Communes	Bureau	Circonscription du bureau : Ensemble de la commune ou périmètre des rues concernées	lieux de vote (mairie, salle polyvalente, salle des fêtes, gymnase...)	Nombre emplacements et d'affichage	Lieux et adresse panneaux d'affichage
143 – MONTUSCLAT	0001 (unique)	Ensemble de la commune	Salle polyvalente 233 route de la torte – 43260 MONTUSCLAT	1	Parking à proximité de la salle polyvalente Route de la torte – 43260 MONTUSCLAT
144 – MOUDEYRES	0001 (unique)	Ensemble de la commune	Mairie Place de la mairie – 43150 MOUDEYRES	1	rue du Fraisse – 43150 MOUDEYRES
145 – OUIDES	0001 (unique)	Ensemble de la commune	salle des fêtes Rue de l'église Saint-Jean-Baptiste Le bourg – 43510 OUIDES	1	Sur les côtés de la salle des fêtes Rue de l'église Saint-Jean-Baptiste - le bourg - 43510 OUIDES
147 – PAULHAC	0001 (unique)	Ensemble de la commune	Salle Polyvalente 2 rue du petit bois – 43100 PAULHAC	2	Face à la Mairie - Grand Rue – 43100 PAULHAC Devant l'école- 2 rue du petit bois – 43100 PAULHAC
1487 – PAULHAGUET	0001 (unique)	Ensemble de la commune	Mairie Place Lafayette – 43230 PAULHAGUET	1	Place Lafayette – 43230 PAULHAGUET
149 – PEBRAC	0001 (unique)	Ensemble de la commune	Mairie – Le bourg – 43300 PEBRAC	1	Face à la Mairie – le Bourg – 43300 PEBRAC
150 – PERTUIS (LE)	0001 (unique)	Ensemble de la commune	Mairie – Le bourg 43200 LE PERTUIS	1	Contre le mur du parking mairie- le Bourg - 43200 LE PERTUIS
151 – PINOLS	0001 (unique)	Ensemble de la commune	salle de la mairie – Place de la Mairie 43300 PINOLS	1	Place de la Mairie – 43300 PINOLS
152 – POLIGNAC	0001 Bureau Centralisateur	Périmètre des rues concernées : Se reporter à l'annexe 2	Mairie - Salle des cérémonies 2 Place de l'église 43000 POLIGNAC	1	Rue (sous école primaire) 1 rue des écoles – 43000 POLIGNAC
152 – POLIGNAC	0002	Périmètre des rues concernées : Se reporter à l'annexe 2	Mairie - Salle des cérémonies 2 Place de l'église 43000 POLIGNAC	1	Rue des Pôts Cassés (en face de la mairie)- 43330 PONT-SALOMON
153 – PONT-SALOMON	0001 (unique)	Ensemble de la commune	Salle Massenet (salle polyvalente) 18 rue de la mairie 43330 PONT-SALOMON	1	Rue des Pôts Cassés (en face de la mairie)- 43330 PONT-SALOMON
154 – PRADELLES	0001 (unique)	Ensemble de la commune	MAIRIE – salle des associations Rue du jeu de Paume 43420 PRADELLES	1	Rue du jeu de Paume (devant la mairie) – 43420 PRADELLES
155 – PRADES	0001 (unique)	Ensemble de la commune	Mairie 12 rue de la mairie – 43300 PRADES	1	Mairie – 12 rue de la mairie- 43300 PRADES
156 – PRESAILLES	0001 (unique)	ensemble de la commune	Mairie- salle du conseil 11 route des Jonquilles – 43150 PRESAILLES	1	Devant la Mairie - 11 route des jonquilles – 43150 PRESAILLES
157 – PUY EN VELAY (LE)	0301	2ème circonscription – Se reporter à l'annexe 2	Ecole publique du Val Vert Rue Henri Chas 43000 LE PUY-EN-VELAY		Centre de Loisirs – Rue Henri Chas (Val-Vert) 43000 LE PUY-EN-VELAY Place du Martouret – 43000 LE PUY-EN-VELAY Taulhac – ancienne Mairie - 43000 LE PUY-EN-VELAY
157 – PUY EN VELAY (LE)	0302	2ème circonscription – Se reporter à l'annexe 2	Mairie du Puy en Velay Place du Martouret 43000 LE PUY-EN-VELAY	6	Emplacements supplémentaires : Avenue du Val Vert (Place Eugène Pébellier) Avenue du Général de Gaulle (Préfecture) Rue Alphonse Terrasson (Impôts)
157 – PUY EN VELAY (LE)	0303	2ème circonscription – Se reporter à l'annexe 2	Mairie du Puy en Velay Place du Martouret 43000 LE PUY-EN-VELAY		
157 – PUY EN VELAY (LE)	0304	2ème circonscription – Se reporter à l'annexe 2	Ancienne Mairie de Taulhac 43000 LE PUY-EN-VELAY		
157 – PUY EN VELAY (LE)	0101 Bureau Centralisateur	2ème circonscription – Se reporter à l'annexe 2	Salle Jeanne d'Arc Avenue de la Cathédrale 43000 LE PUY-EN-VELAY		Avenue de la Cathédrale - 43000 LE PUY-EN-VELAY Maison de la Citoyenneté – Rue des Chevaliers Saint-Jean - 43000 LE PUY-EN-VELAY
157 – PUY EN VELAY (LE)	0102	2ème circonscription – Se reporter à l'annexe 2	Salle Jeanne d'Arc 43000 LE PUY-EN-VELAY	6	Emplacements supplémentaires : Les Fraisses Boulevard Carnot (Cité Tuja) Faubourg Saint-Jean Place de la Patrière
157 – PUY EN VELAY (LE)	0103	2ème circonscription – Se reporter à l'annexe 2	Salle Jeanne d'Arc 43000 LE PUY-EN-VELAY		
157 – PUY EN VELAY (LE)	0104	2ème circonscription – Se reporter à l'annexe 2	Maison de la Citoyenneté 43000 LE PUY-EN-VELAY		
157 – PUY EN VELAY (LE)	0105	2ème circonscription – Se reporter à l'annexe 2	Salle Jeanne d'Arc 43000 LE PUY-EN-VELAY		
157 – PUY EN VELAY (LE)	0501	1ère circonscription – Se reporter à l'annexe 2	Centre Roger Fourneyron Boulevard de la République 43000 LE PUY-EN-VELAY	2	Centre Roger Fourneyron – Boulevard de la République - 43000 LE PUY-EN-VELAY Emplacement supplémentaire : Avenue de la Dentelle (tribunal de commerce)
157 – PUY EN VELAY (LE)	0502	1ère circonscription – Se reporter à l'annexe 2	Centre Roger Fourneyron Boulevard de la République		

ANNEXE 1 À L'ARRÊTÉ DCL/BRE n°2023-103 en date du 24 août 2023

Communes	Bureau	Circonscription du bureau : Ensemble de la commune ou périmètre des rues concernées	Lieux de vote (mairie, salle polyvalente, salle des fêtes, gymnase...)	Nombre d'emplacements d'affichage	Lieux et adresse panneaux d'affichage
157 – PUY EN VELAY (LE)	0401	ère circonscription – Se reporter à l'annexe 2	Ecole primaire Michelet Cours Victor Hugo 43000 LE PUY-EN-VELAY	6	Ecole Michelet – Cours Victor Hugo - 43000 LE PUY-EN-VELAY Centre social de Guittard – Rue Paule Graveljal – Salle Balavoine - 43000 LE PUY-EN-VELAY Taulhac – ancienne Mairie - 43000 LE PUY-EN-VELAY Mons – ancienne Mairie - 43000 LE PUY-EN-VELAY Emplacements supplémentaires : Ours Avenue Maréchal Foch (Feux tricolores)
157 – PUY EN VELAY (LE)	0402	ère circonscription – Se reporter à l'annexe 2	Ecole primaire Michelet Cours Victor Hugo 43000 LE PUY-EN-VELAY		
157 – PUY EN VELAY (LE)	0403	ère circonscription – Se reporter à l'annexe 2	Ecole primaire Michelet Cours Victor Hugo 43000 LE PUY-EN-VELAY		
157 – PUY EN VELAY (LE)	0404	ère circonscription – Se reporter à l'annexe 2	Salle Balavoine - Guittard Centre social de Guittard Rue Paule Graveljal 43000 LE PUY-EN-VELAY		
157 – PUY EN VELAY (LE)	0405	ère circonscription – Se reporter à l'annexe 2	Salle Balavoine - Guittard Centre social de Guittard Rue Paule Graveljal 43000 LE PUY-EN-VELAY		
157 – PUY EN VELAY (LE)	0406	ère circonscription – Se reporter à l'annexe 2	Ancienne Mairie de Taulhac 43000 LE PUY-EN-VELAY		
157 – PUY EN VELAY (LE)	0407	ère circonscription – Se reporter à l'annexe 2	Ancienne Mairie de Mons 43000 LE PUY-EN-VELAY		
158 – QUEYRIERES	0001 (unique)	Ensemble de la commune	salle polyvalente 195 rue du bourg – 43260 QUEYRIERES	1	Abords de la salle des fêtes-195 rue du bourg Le bourg – 43260 QUEYRIERES
159 – RAUCOULES	0001 (unique)	Ensemble de la commune	Mairie 7 rue de la mairie 43290 RAUCOULES	1	Parking de la Mairie – 7 Rue de la mairie – 43290 RAUCOULES
160 – RAURET	0001 (unique)	Ensemble de la commune	Salle des fêtes 25 place de la mairie – 43340 RAURET	1	place de la mairie – Rauret – 43340 RAURET
162 – RETOURNAC	0001 Bureau Centralisateur	Périmètre des rues concernées : Se reporter à l'annexe 2	Gymnase municipal – rue Jean Saby 43130 RETOURNAC	2	1 – rue Jean Saby (vers le gymnase) – 43130 RETOURNAC 2 – Place boncompain (entre la mairie et la poste) – 43130 RETOURNAC
162 – RETOURNAC	0002	Périmètre des rues concernées : Se reporter à l'annexe 2	Gymnase municipal – rue Jean Saby 43130 RETOURNAC		
163 – RIOTORD	0001 (unique)	Ensemble de la commune	Salle polyvalente – Le stade 43220 RIOTORD	1	Parking la salle polyvalente – Le stade - 43220 RIOTORD
164 – ROCHE-EN-REGNIER	0001 (unique)	Ensemble de la commune	Mairie – salle du conseil 237 place du sucheyron – Le bourg 43810 ROCHE-EN-REGNIER	1	Mairie – 237 place du sucheyron – Le bourg - 43810 ROCHE-EN-REGNIER
165 – ROSIERES	0001 (unique)	Ensemble de la commune	Mairie 2 route du Puy – 43800 ROSIERES	1	2 route du Puy – 43800 ROSIERES
166 – SAINT-ANDRE-DE-CHALENCON	0001 (unique)	Ensemble de la commune	Salle des fêtes Champs Vios Chazelles – 43130 SAINT-ANDRE-DE-CHALENCON	1	Mairie – le bourg 43130 SAINT-ANDRE-DE-CHALENCON
167 – SAINT-ARCONS-D'ALLIER	0001 (unique)	Ensemble de la commune	Mairie - Salle du Conseil Le Bourg – 43300 SAINT-ARCONS-D'ALLIER	1	Parking de la mairie – 43300 SAINT-ARCONS-D'ALLIER
168 – SAINT-ARCONS-DE-BARGES	0001 (unique)	Ensemble de la commune	Salle Polyvalente - Le bourg – 43420 SAINT-ARCONS-DE-BARGES	1	Devant la salle polyvalente – 43420 SAINT-ARCONS-DE-BARGES
169 – SAINT-AUSTREMOINE	0001 (unique)	Ensemble de la commune	Mairie Le bourg – 43380 SAINT-AUSTREMOINE	1	Espace vert près de l'église – Le bourg – 43380 SAINT-AUSTREMOINE
170 – SAINT-BEAUZIRE	0001 (unique)	Ensemble de la commune	Mairie- salle polyvalente 3 rue de la mairie – 43100 SAINT-BEAUZIRE	1	Sous la mairie 3 rue de la mairie 43100 SAINT-BEAUZIRE
171 – SAINT-BERAIN	0001 (unique)	Ensemble de la commune	Salle des associations Le bourg – 43300 SAINT-BERAIN	1	Cour mairie - 43300 SAINT-BERAIN
172 – SAINT-BONNET-LE-FROID	0001 (unique)	Ensemble de la commune	Mairie salle du conseil 1 chemin de Brard 43290 SAINT-BONNET-LE-FROID	1	Parking de la mairie - 1 chemin de Brard – 43290 SAINT-BONNET-LE-FROID
173 – SAINT-CHRISTOPHE-D'ALLIER	0001 (unique)	Ensemble de la commune	salle communale – Le bourg 43340 SAINT-CHRISTOPHE-D'ALLIER	1	Place de la Mairie - Le Bourg – 43340 SAINT-CHRISTOPHE-D'ALLIER
174 – SAINT-CHRISTOPHE-SUR-DOLAISON	0001 (unique)	Ensemble de la commune	Mairie 10 rue de la mairie SAINT-CHRISTOPHE-SUR-DOLAISON	1	Place de la Mairie – rue de la mairie– 43370 SAINT-CHRISTOPHE-SUR-DOLAISON

ANNEXE 1 À L'ARRÊTÉ DCL/BRE n°2023- 103 en date du 24 août 2023

Communes	Bureau	Circonscription du bureau : Ensemble de la commune ou périmètre des rues concernées	Lieux de vote (mairie, salle polyvalente, salle des fêtes, gymnase...)	Nombre emplacements d'affichage	Lieux et adresse panneaux d'affichage
175 – SAINT-CIRGUES	0001 (unique)	Ensemble de la commune	Mairie – salle de la mairie 4 rue de la République 43380 SAINT-CIRGUES	1	contre le mur ouest de la mairie 4 rue de la République - 43380 SAINT-CIRGUES
177 – SAINT-DIDIER-EN-VELAY	0001 Bureau Centralisateur	Périmètre des rues concernées : Se reporter à l'annexe 2	Salle Polyvalente Rue Régis Ploton 43140 SAINT-DIDIER-EN-VELAY		
177 – SAINT-DIDIER-EN-VELAY	0002	Périmètre des rues concernées : Se reporter à l'annexe 2	Salle Polyvalente Rue Régis Ploton 43140 SAINT-DIDIER-EN-VELAY	3 ?	Mairie – 2 boulevard de Péjissac – 43140 SAINT-DIDIER-EN-VELAY Halle – 1 place de la Halle – 43140 SAINT-DIDIER-EN-VELAY Salle polyvalente – Rue Régis Ploton – 43140 SAINT-DIDIER-EN-VELAY
177 – SAINT-DIDIER-EN-VELAY	0003	Périmètre des rues concernées : Se reporter à l'annexe 2	Salle Polyvalente Rue Régis Ploton 43140 SAINT-DIDIER-EN-VELAY		
178 – SAINT-DIDIER-SUR-DOULON	0001 (unique)	Ensemble de la commune	Mairie Le bourg – 43440 SAINT-DIDIER-SUR-DOULON	1	mairie – le bourg – 43440 SAINT-DIDIER-SUR-DOULON
180 – SAINT-ETIENNE-DU-VIGAN	0001 (unique)	Ensemble de la commune	Mairie-salle polyvalente 124 rue de l'église St-Etienne 43420 SAINT-ETIENNE-DU-VIGAN	1	Contre le mur du gîte communal 11 route de Jonchères - 43420 SAINT-ETIENNE-DU-VIGAN
181 – SAINT-ETIENNE-LARDEYROL	0001 (unique)	Ensemble de la commune	Mairie - 1 route de Bernardoux – 43260 SAINT-ETIENNE-LARDEYROL	1	rue du viala (sous l'église) - 43260 SAINT-ETIENNE-LARDEYROL
182 – SAINT-ETIENNE-SUR-BLESLE	0001 (unique)	Ensemble de la commune	Mairie – Le Cheylat 43450 SAINT-ETIENNE-SUR-BLESLE	1	parking de la mairie Le Cheylat – 43450 SAINT-ETIENNE-SUR-BLESLE
184 – SAINT-FERREOL-D'AUROURE	0001 Bureau Centralisateur	Périmètre des rues concernées : Se reporter à l'annexe 2	Salle des fêtes 146 rue Catherine Courbon 43330 SAINT-FERREOL-D'AUROURE		
184 – SAINT-FERREOL-D'AUROURE	0002	Périmètre des rues concernées : Se reporter à l'annexe 2	Salle des fêtes 146 rue Catherine Courbon 43330 SAINT-FERREOL-D'AUROURE	2	Groupe scolaire – 94 rue Catherine Courbon Parking de la chapelle 43330 SAINT-FERREOL-D'AUROURE
186 – SAINT-FRONT	0001 (unique)	Ensemble de la commune	Salle de la mairie Place de la mairie – 43550 SAINT-FRONT	1	1 Place de la Mairie – 43550 SAINT-FRONT
187 – SAINT-GENEYS-PRES-ST-PAULIEN	0001 (unique)	Ensemble de la commune	Mairie 1 place de la maison carrée 43350 SAINT-GENEYS-PRES-ST-PAULIEN	1	Mairie 1 place de la maison carrée 43350 SAINT-GENEYS-PRES-ST-PAULIEN
188 – SAINT-GEORGES-D'AURAC	0001 (unique)	Ensemble de la commune	Salle polyvalente - 24 rue des écoles 43230 SAINT-GEORGES-D'AURAC	1	Place Louis de Cazenave - 43230 SAINT-GEORGES-D'AURAC
189 – SAINT-GEORGES-LAGRICOL	0001 (unique)	Ensemble de la commune	Mairie 203 route de l'école 43500 SAINT-GEORGES-LAGRICOL	1	Mur extérieur de la mairie 203 route de l'école 43500 SAINT-GEORGES-LAGRICOL
190 – SAINT-GERMAIN-LAPRADE	0001 Bureau Centralisateur	Périmètre des rues concernées : Se reporter à l'annexe 2	Mairie – Salle du conseil 1 place de la mairie 43700 SAINT-GERMAIN-LAPRADE		
190 – SAINT-GERMAIN-LAPRADE	0002	Périmètre des rues concernées : Se reporter à l'annexe 2	Centre culturel 2 Rue du Soleil Levant 43700 SAINT-GERMAIN-LAPRADE		
190 – SAINT-GERMAIN-LAPRADE	0003	Périmètre des rues concernées : Se reporter à l'annexe 2	Centre culturel 2 Rue du Soleil Levant 43700 SAINT-GERMAIN-LAPRADE		
191 – SAINT-GERON	0001 (unique)	Ensemble de la commune	Bâtiments communaux (salle du conseil/salle polyvalente) 4 rue de la Mairie – 43360 SAINT-GERON	1	Mairie – 4 rue de la Mairie – 43360 SAINT-GERON
192 – SAINT-HAON	0001 (unique)	Ensemble de la commune	Mairie - Salle du conseil Le bourg – 43340 SAINT-HAON	1	Façade de la mairie – le bourg – 43340 SAINT-HAON
193 – SAINT-HILAIRE	0001 (unique)	Ensemble de la commune	Mairie Le bourg – 43390 SAINT-HILAIRE	1	Parking devant l'école - le bourg – 43390 SAINT-HILAIRE
194 – SAINT-HOSTIEN	0001 (unique)	Ensemble de la commune	Mairie - Salle du conseil 1 Place de la Mairie 43260 SAINT-HOSTIEN	1	Devant la Mairie - 1 Place de la Mairie – 43260 SAINT-HOSTIEN
195 – SAINT-ILPIZE	0001 (unique)	Ensemble de la commune	Mairie - salle du conseil Le bourg – 43380 SAINT-ILPIZE	1	Devant la mairie – le bourg – 43380 SAINT-ILPIZE

ANNEXE 1 À L'ARRÊTÉ DCL/BRE n°2023-103 en date du 24 août 2023

Communes	Bureau	Circonscription du bureau : Ensemble de la commune ou périmètre des rues concernées	Lieux de vote (mairie, salle polyvalente, salle des fêtes, gymnase...)	Nombre d'emplacements d'affichage	Lieux et adresse panneaux d'affichage
196 – SAINT-JEAN-D'AUBRIGOUX	0001 (unique)	Ensemble de la commune	Mairie 260 route de Dore-l'église 43500 SAINT-JEAN-D'AUBRIGOUX	1	Mairie 260 route de Dore-l'église – 43500 SAINT-JEAN-D'AUBRIGOUX
197 – SAINT-JEAN-DE-NAY	0001 (unique)	Ensemble de la commune	Salle polyvalente 4 rue du Lavoir – Le bourg 43320 SAINT-JEAN-DE-NAY	1	Devant la Mairie Panneaux situés entre les n°2 et 4 de la rue Saint-Michel – 43320 SAINT-JEAN-DE-NAY
198 – SAINT-JEAN-LACHALM	0001 (unique)	Ensemble de la commune	Mairie Le bourg – 43510 SAINT-JEAN-LACHALM	1	Mairie – Le Bourg – 43510 SAINT-JEAN-LACHALM
199 – SAINT-JEURES	0001 (unique)	Ensemble de la commune	Salle polyvalente – 38 Chemin du Bru 43200 SAINT-JEURES	1	Devant la salle polyvalente – 38 chemin du Bru – 43200 SAINT-JEURES
200 – SAINT-JULIEN-CHAPTEUIL	0001 (unique)	Ensemble de la commune	Mairie Place Saint-Robert 43260 SAINT-JULIEN-CHAPTEUIL	1	Place Saint Robert (devant la mairie) - 43260 SAINT-JULIEN-CHAPTEUIL
201 – SAINT-JULIEN-D'ANCE	0001 (unique)	Ensemble de la commune	Mairie Le bourg 100 rue de la forge – 43500 SAINT-JULIEN-D'ANCE	1	Devant mairie le bourg 100 rue de la forge – 43500 SAINT-JULIEN-D'ANCE
202 – SAINT-JULIEN-DES-CHAZES	0001 (unique)	Ensemble de la commune	Mairie – le bourg 43300 SAINT-JULIEN-DES-CHAZES	1	Rue devant la mairie Le Bourg - 43300 SAINT-JULIEN-DES-CHAZES
203 – SAINT-JULIEN-DU-PINET	0001 (unique)	Ensemble de la commune	salle polyvalente 10 route de la Gare Le bourg – 43200 SAINT-JULIEN-DU-PINET	1	Parking - Place Etienne Charbonnier – 43200 SAINT-JULIEN-DU-PINET
204 – SAINT-JULIEN-MOLHESABATE	0001 (unique)	Ensemble de la commune	salle polyvalente sous la mairie 23 rue du lavoir 43220 SAINT-JULIEN-MOLHESABATE	1	Parking en face de la mairie - 43220 SAINT-JULIEN-MOLHESABATE
205 – SAINT-JUST-MALMONT	0001 Bureau Centralisateur	Périmètre des rues concernées : Se reporter à l'annexe 2	Salle polyvalente - place Marie Louise de Guillaume 43240 SAINT-JUST-MALMONT		
205 – SAINT-JUST-MALMONT	0002	Périmètre des rues concernées : Se reporter à l'annexe 2	Salle polyvalente – place Marie Louise de Guillaume – 43240 SAINT-JUST-MALMONT	2	1 - Eplanade devant la mairie - Place Marie Louise De Guillaume - 43240 SAINT-JUST-MALMONT 2 - Vers les feux tricolores – 3 rue du 8 mai – 43240 SAINT-JUST-MALMONT
205 – SAINT-JUST-MALMONT	0003	Périmètre des rues concernées : Se reporter à l'annexe 2	salle du conseil municipal - Place Marie Louise Guillaume - 43240 SAINT-JUST-MALMONT		
205 – SAINT-JUST-MALMONT	0004	Périmètre des rues concernées : Se reporter à l'annexe 2	Salle du docteur Besquet Place de l'église – Malmont 43240 Saint-Just-Malmont	1	3 – Place de l'église au village de Malmont – 4 place de l'église – Malmont – 43240 Saint-Just-Malmont
206 – SAINT-JUST-PRES-BRIOUDE	0001 (unique)	Ensemble de la commune	Salle polyvalente 17 Route d'Ally – Le bourg 43100 SAINT-JUST-PRES-BRIOUDE	1	Parking salle polyvalente 17 route d'Ally – Le Bourg- 43100 SAINT-JUST-PRES-BRIOUDE
207 – SAINT-LAURENT-CHABREUGES	0001 (unique)	Ensemble de la commune	Mairie - 62 Les Queyres 43100 SAINT-LAURENT-CHABREUGES	1	Devant mairie - salle polyvalente 62 les Queyres- 43100 SAINT-LAURENT-CHABREUGES
210 – SAINT-MARTIN-DE-FUGERES	0001 (unique)	Ensemble de la commune	Mairie - Salle de Charcon Le bourg – 43150 SAINT-MARTIN-DE-FUGERES	1	Place de la mairie – rue de Charcon – le bourg - 43150 SAINT-MARTIN-DE-FUGERES
211 – SAINT-MAURICE-DE-LIGNON	0001 Bureau Centralisateur	Périmètre des rues concernées : Se reporter à l'annexe 2	Salle des fêtes - grande salle Rue du Grand Pré 43200 SAINT-MAURICE-DE-LIGNON		
211 – SAINT-MAURICE-DE-LIGNON	0002	Périmètre des rues concernées : Se reporter à l'annexe 2	Salle des fêtes - petite salle Rue du grand pré 43200 SAINT-MAURICE-DE-LIGNON	2	1 - parking de la salle des fêtes – rue du grand pré - 43200 SAINT-MAURICE-DE-LIGNON 2 - En face de la mairie – 27 rue nationale - 43200 SAINT-MAURICE-DE-LIGNON
212 – SAINT-PAL-DE-CHALENCON	0001 (unique)	ensemble de la commune	Mairie 2 Place Neuve 43500 SAINT-PAL-DE-CHALENCON	1	Place du Marché – 43500 SAINT-PAL-DE-CHALENCON
213 – SAINT-PAL-DE-MONS	0001 Bureau Centralisateur	Périmètre des rues concernées : Se reporter à l'annexe 2	Mairie - Salle du Conseil Municipal Place de l'église 43620 SAINT-PAL-DE-MONS		
213 – SAINT-PAL-DE-MONS	0002	Périmètre des rues concernées : Se reporter à l'annexe 2	Mairie - Salle du Conseil Municipal Place de l'église 43620 SAINT-PAL-DE-MONS	2	1 - devant la mairie, Place de l'Église – 43620 SAINT-PAL-DE-MONS 2 – Parking Lichemaille – Lichemaille – 43620 SAINT-PAL-DE-MONS

ANNEXE 1 A L'ARRÊTÉ DCL/BRE n°2023-103 en date du 24 août 2023

Communes	Bureau	Circonscription du bureau : Ensemble de la commune ou périmètre des rues concernées	Lieux de vote (mairie, salle polyvalente, salle des fêtes, gymnase...)	Nombre d'emplacements	Lieux et adresse panneaux d'affichage
214 – SAINT-PAL-DE-SENOUIRE	0001 (unique)	Ensemble de la commune	Salle de la mairie 12 Place de l'église – le bourg 43160 SAINT-PAL-DE-SENOUIRE	1	Mairie – 12 place de l'église Le Bourg – 43160 SAINT-PAL-DE-SENOUIRE
215 – SAINT-PAUL-DE-TARTAS	0001 (unique)	Ensemble de la commune	Salle des fêtes - 5 rue du Couderc du Lac 43420 SAINT-PAUL-DE-TARTAS	1	Devant la salle des fêtes 5 rue du Couderc du Lac - 43420 SAINT-PAUL-DE-TARTAS
216 – SAINT-PAULIEN	0001 Bureau Centralisateur	Périmètre des rues concernées : Se reporter à l'annexe 2	Ecole publique Pierre Julien Préau Primaire Rue des écoles – 43350 SAINT-PAULIEN	2	Devant l'école publique Pierre Julien -7 rue des Ecoles – 43350 SAINT-PAULIEN
216 – SAINT-PAULIEN	0002	Périmètre des rues concernées : Se reporter à l'annexe 2	Ecole publique Pierre Julien Préau Maternelle 7 Rue des écoles – 43350 SAINT-PAULIEN	2	Devant la mairie -1 rue des Remparts – 43350 SAINT-PAULIEN
217 – SAINT-PIERRE-DUCHAMP	0001 (unique)	Ensemble de la commune	Salle multi-activités 224 route de Bourdainne Le bourg – 43180 SAINT-PIERRE-DUCHAMP	1	salle multi-activités de maisonnettes (à côté du bureau de vote entrée) 224 route de Bourdainne - Le Bourg - 43810 SAINT-PIERRE-DU-CHAMP
218 – SAINT-PIERRE-EYNAC	0001 (unique)	Ensemble de la commune	Maison des Loisirs 1 Chemin des Lutins 43260 SAINT-PIERRE-EYNAC	1	Parking face à la maison des loisirs 1 chemin des lutins – 43260 SAINT-PIERRE-EYNAC
219 – SAINT-PREJET-ARMANDON	0001 (unique)	Ensemble de la commune	Mairie 61 place de la mairie – 43230 SAINT-PREJET-ARMANDON	1	Place de la mairie – 43230 SAINT-PREJET-ARMANDON
220 – SAINT-PREJET-D'ALLIER	0001 (unique)	Ensemble de la commune	Mairie – salle du conseil 13 rue de la croix le bourg 43580 SAINT-PREJET-D'ALLIER	1	Place de la Mairie (devant l'atelier municipal)– 43580 SAINT-PREJET-D'ALLIER
221 – SAINT-PRIVAT-D'ALLIER	0001 (unique)	Ensemble de la commune	Mairie 72 rue de la Mairie 43580 SAINT-PRIVAT-D'ALLIER	1	Rue devant la Mairie 72 rue de la Mairie – 43580 SAINT-PRIVAT-D'ALLIER
222 – SAINT-PRIVAT-DU-DRAGON	0001 (unique)	Ensemble de la commune	Mairie Le Bourg – 43380 SAINT-PRIVAT-DU-DRAGON	1	Devant l'école – 43380 SAINT-PRIVAT-DU-DRAGON
223 – SAINT-ROMAIN-LACHALIM	0001 (unique)	Ensemble de la commune	Mairie 1 route du Chateau – 43260 SAINT-ROMAIN-LACHALIM	1	Sur le trottoir, avenue de la Gare (à côté de la mairie, en face de l'épicerie-boulangerie) - 43620 SAINT-ROMAIN-LACHALIM
225 – SAINT-VENERAND	0001 (unique)	Ensemble de la commune	Mairie 15 rue Saint-Bruno 43580 SAINT-VENERAND	1	Mairie 15 rue Saint-Bruno 43580 SAINT-VENERAND
226 – SAINT-VERT	0001 (unique)	Ensemble de la commune	Mairie Le Bourg – 43440 SAINT-VERT	1	Panneaux mur de la mairie Le Bourg – 43440 SAINT-VERT
227 – SAINT-VICTOR-MALESCOURS	0001 (unique)	Ensemble de la commune	Mairie – 1 Place de l'église 43140 SAINT-VICTOR-MALESCOURS	1	Place de l'Eglise – 43140 SAINT-VICTOR-MALESCOURS
228 – SAINT-VICTOR-SUR-ARLANC	0001 (unique)	Ensemble de la commune	Mairie – 4 rue des écoles – Le Bourg 43500 SAINT-VICTOR-SUR-ARLANC	1	Devant la mairie - 4 rue des écoles – Le bourg - 43500 SAINT-VICTOR-SUR-ARLANC
229 – SAINT-VIDAL	0001 (unique)	Ensemble de la commune	Mairie - salle du conseil 22 rue Antoine de La Tour 43320 SAINT-VIDAL	1	Cour de la Mairie – 22 rue Antoine de la Tour - 43320 SAINT-VIDAL
230 – SAINT-VINCENT	0001 (unique)	Ensemble de la commune	Salle polyvalente 10 chemin des écoliers 43800 SAINT-VINCENT	1	2. Rue de la mairie – 43800 SAINT-VINCENT
183 – SAINTE-EUGENIE-DE-VILLENEUVE	0001 (unique)	Ensemble de la commune	Mairie 8 rue de l'impératrice 43230 SAINTE-EUGENIE-DE-VILLENEUVE	1	Mairie 8 rue de l'impératrice 43230 SAINTE-EUGENIE-DE-VILLENEUVE
185 – SAINTE-FLORENE	0001 Bureau Centralisateur	Périmètre des rues concernées : Se reporter à l'annexe 2	halle des sports – Rue Arnaud 43250 SAINTE-FLORENE	3	Place François Mitterrand (parking mairie) - 43250 SAINTE-FLORENE Parking salle polyvalente - rue Arnaud - 43250 SAINTE-FLORENE Ecole maternelle Marthe CHAZAL, Rue de Mégécoste – 43250 SAINTE-FLORENE
185 – SAINTE-FLORENE	0002	Périmètre des rues concernées : Se reporter à l'annexe 2	Salle Polyvalente – Rue Arnaud 43250 SAINTE-FLORENE	3	
208 – SAINTE-MARGUERITE	0001 (unique)	Ensemble de la commune	Mairie Le Bourg – 43230 SAINTE-MARGUERITE	1	Devant la mairie le bourg - 43230 SAINTE-MARGUERITE
224 – SAINTE-SIGOLENE	0001	Périmètre des rues concernées : Se reporter à l'annexe 2	Salle sous-sol de la mairie – Place Jean Salque 43600 SAINTE-SIGOLENE	1	

ANNEXE 1 À L'ARRÊTÉ DCL/BRE n°2023-103 en date du 24 août 2023

Communes	Bureau	Circonscription du bureau : Ensemble de la commune ou périmètre des rues concernées	Lieux de vote (mairie, salle polyvalente, salle des fêtes, gymnase...)	Nombre d'emplacement d'affichage	Lieux et adresse panneaux d'affichage
224 – SAINTE-SIGOLENE	0002 Bureau Centralisateur	Périmètre des rues concernées : Se reporter à l'annexe 2	Salle sous-sol de la mairie – Place Jean Salque 43600 SAINTE-SIGOLENE	5	Devant la Mairie - Place Jean Salque- 43600 SAINTE-SIGOLENE Parking Ecole maternelle Publique – Route de la Bâtie – 43600 SAINTE-SIGOLENE Devant le cinéma – Avenue Lafayette – 43600 SAINTE-SIGOLENE Entrée de ville – Route de Monstrol/Rond-Point. Saint-Romain – 43600 SAINTE-SIGOLENE Entrée de ville – Rond-point, Rue de Saint-Didier/Rue du Calvaire – 43600 SAINTE-SIGOLENE
	0003	Périmètre des rues concernées : Se reporter à l'annexe 2	Maison de la musique 2 avenue de Marineo 43600 SAINTE-SIGOLENE		
224 – SAINTE-SIGOLENE	0004	Périmètre des rues concernées : Se reporter à l'annexe 2	Maison de la musique 2 avenue de Marineo 43600 SAINTE-SIGOLENE	1	En face de la mairie Rue du presbytère - 43150 SALETTES
231 – SALETTES	0001 (unique)	Ensemble de la commune	28 rue du Presbytère 43150 SALETTES	1	Parking de la mairie – 1 place de la mairie - 43230 SALZUIT
	0001 (unique)	Ensemble de la commune	Mairie – 4 rue Centrale 43320 SANSSAC-L'EGLISE	1	2 Rue du Docteur Louis Martin – 43320 SANSSAC-L'EGLISE
234 – SAUGUES	0001	Périmètre des rues concernées : Se reporter à l'annexe 2	Mairie 8 rue de l'Hôtel de ville 43170 SAUGUES	1	8 Rue de l'Hôtel de Ville (mairie) – 43170 SAUGUES
234 – SAUGUES	0002 Bureau Centralisateur	Périmètre des rues concernées : Se reporter à l'annexe 2	Mairie 8 rue de l'hôtel de ville 43170 SAUGUES	1	parking de la mairie La gare - 43140 LA SEAUVE-SUR-SEMENE
236 – SEAUVE-SUR-SEMENE (LA)	0001 (unique)	Ensemble de la commune	Mairie La gare – 43140 LA SEAUVE-SUR-SEMENE	1	Devant la mairie – 23 rue saint-Badel Le bourg – 43160 SEMBADEL
237 – SEMBADEL	0001 (unique)	Ensemble de la commune	Mairie 23 rue saint Badel – 43160 SEMBADEL	1	2 Place de la Mairie – 43510 SENEUJOLS
238 – SENEUJOLS	0001 (unique)	Ensemble de la commune	Salle polyvalente 2 Place de la Mairie 43510 SENEUJOLS	1	2 Place de la Mairie – 43510 SENEUJOLS
239 – SIAUGUES-SAINTE-MARIE	0001 (unique)	Ensemble de la commune	Mairie 1, Place Claude Pierre FAVARD 43300 SIAUGUES-SAINTE-MARIE	1	Devant la mairie 1 Place Claude Pierre FAVARD – 43300 SIAUGUES-SAINTE-MARIE
240 – SOLIGNAC-SOUS-ROCHE	0001 (unique)	Ensemble de la commune	Mairie – 46 rue de la mairie 43130 SOLIGNAC-SOUS-ROCHE	1	Mairie – 46 rue de la mairie 43130 SOLIGNAC-SOUS-ROCHE
241 – SOLIGNAC-SUR-LOIRE	0001 (unique)	Ensemble de la commune	Salle communale 13 rue de l'Argentière 43370 SOLIGNAC-SUR-LOIRE	1	place du Marchedal (côté rue de roure) - 43370 SOLIGNAC-SUR-LOIRE
242 – TAILHAC	0001 (unique)	Ensemble de la commune	Mairie 110 rue de la mairie Le bourg – 43300 TAILHAC	1	Place du village le bourg – 43300 TAILHAC
244 – TENCE	0001 Bureau Centralisateur	Périmètre des rues concernées : Se reporter à l'annexe 2	Gymnase de la Lionchère 4 bd Léon Rocher – 43190 TENCE	1	Parking – Bd Léon Rocher – 43190 TENCE
244 – TENCE	0002	Périmètre des rues concernées : Se reporter à l'annexe 2	Gymnase de la Lionchère 4 bd Léon Rocher – 43190 TENCE		
244 – TENCE	0003	Périmètre des rues concernées : Se reporter à l'annexe 2	Gymnase de la Lionchère 4 bd Léon Rocher – 43190 TENCE		
245 – THORAS	0001 (unique)	Ensemble de la commune	Mairie Le bourg – 43170 THORAS	1	Place de la mairie – Le Bourg – 43170 THORAS
246 – TIRANGES	0001 (unique)	Ensemble de la commune	Mairie salle du conseil Place de la Terrasse – 43530 TIRANGES	1	Place de la Terrasse – 43530 TIRANGES
247 – TORSIAC	0001 (unique)	Ensemble de la commune	Salle polyvalente Le bourg – 43450 TORSIAC	1	Salle polyvalente (mur église face à l'entrée) - Le bourg – 43450 TORSIAC
249 – VALPRIVAS	0001 (unique)	Ensemble de la commune	11 rue des écoliers Le bourg – 43210 VALPRIVAS	1	Place sous l'église – 43210 VALPRIVAS
250 – VALS-LE-CHASTEL	0001 (unique)	Ensemble de la commune	Mairie Le bourg – 43230 VALS-LE-CHASTEL	1	Mairie Le bourg – 43230 VALS LE CHASTEL
251 – VALS-PRES-LE-PUY	0001 Bureau Centralisateur	Périmètre des rues concernées : Se reporter à l'annexe 2	Pôle Multi-activités le Préau Rue Danton 43750 VALS-PRES-LE-PUY	1	1 - Avenue de Vals (Pont SNCF) – 43750 VALS-PRES-LE-PUY

ANNEXE 1 À L'ARRÊTÉ DCL/BRE n°2023-103 en date du 24 août 2023

Communes	Bureau	Circonscription du bureau : Ensemble de la commune ou périmètre des rues concernées	Lieux de vote (mairie, salle polyvalente, salle des fêtes, gymnase...)	Nombre d'emplacement d'affichage	Lieux et adresse panneaux d'affichage
251 – VALS-PRES-LE-PUY	0002	Périmètre des rues concernées : Se reporter à l'annexe 2	Pôle Multi-activités le Préau Rue Danton 43750 VALS-PRES-LE-PUY	4	2 - Pont Avenue Charles Massot (Proximité centre culturel André Reynaud) – 43750 VALS-PRES-LE-PUY 3 - Rue Louis Brioude – (proximité Lavoir) – 43750 VALS-PRES-LE-PUY 4 - Carrefour Rue St-Benoît/Rue Danton/Avenue Jeanne d'Arc – Rue Danton - 43750 VALS-PRES-LE-PUY
251 – VALS-PRES-LE-PUY	0003	Périmètre des rues concernées : Se reporter à l'annexe 2	Pôle Multi-activités le Préau Rue Danton 43750 VALS-PRES-LE-PUY		
252 – VARENNES-SAINT-HONORAT	0001 (unique)	Ensemble de la commune	Mairie 2 rue de la liberté – 43270 VARENNES-SAINT-HONORAT	1	Place – 2 rue de la liberté – 43270 VARENNES-SAINT-HONORAT
253 – VASTRES (LES)	0001 (unique)	Ensemble de la commune	Salle (bâtiment ancienne cure) Rue de l'église 43430 LES VASTRES	1	Parking (bâtiment ancienne cure) – Rue de l'église - 43430 LES VASTRES
254 – VAZEILLES-LIMANDRE	0001 (unique)	Ensemble de la commune	Mairie 1 rue de l'école 43320 VAZEILLES-LIMANDRE	1	Contre le mur du bâtiment de la mairie 1 rue de l'école 43320 VAZEILLES-LIMANDRE
256 – VENTEUGES	0001 (unique)	Ensemble de la commune	Mairie 215 Rue de la Mairie – Le bourg 43170 VENTEUGES	1	Devant la mairie – 215 Rue de la Mairie, le bourg – 43170 VENTEUGES
257 – VERGEZAC	0001 (unique)	Ensemble de la commune	Bibliothèque/salle du Conseil 17 place de l'église – Le Bourg 43320 VERGEZAC	1	Parking mairie – 17 rue de l'église – Le Bourg – 43320 VERGEZAC
258 – VERGONGHEON	0001 (unique)	Ensemble de la commune	Salle des fêtes 1 rue marcel Ustachon 43360 VERGONGHEON	1	Parking Mairie – 1 rue marcel Ustachon - 43360 VERGONGHEON
259 – VERNASSAL	0001 (unique)	Ensemble de la commune	Salle de la mairie 1 rue principale - 43270 VERNASSAL	1	Parking de la mairie 1 Rue principale – 43270 VERNASSAL
260 – VERNET (LE)	0001 (unique)	Ensemble de la commune	Mairie 10 place de l'église – 43320 LE VERNET	1	Place de l'église 10 place de l'église – 43320 LE VERNET
261 – VEZEZOUX	0001 (unique)	Ensemble de la commune	salle polyvalente 3 rue de la mairie 43390 VEZEZOUX	1	Parking salle polyvalente : 3 rue de la mairie - 43390 VEZEZOUX
262 – VIEILLE-BRIOUDE	0001 (unique)	Ensemble de la commune	Mairie – salle du conseil municipal 3 place de la croix des prés 43100 VIEILLE-BRIOUDE	1	Avenue de Versailles le long de l'école – 43100 VIEILLE-BRIOUDE
263 – VIELPRAT	0001 (unique)	Ensemble de la commune	Mairie 10 place du Chomet- Le Mas – 43490 VIELPRAT	1	Parking mairie – 10 place du Chomet Le Mas – 43490 VIELPRAT
264 – VILLENEUVE-D'ALLIER	0001 (unique)	Ensemble de la commune	Mairie – Salle des mariages Le Bourg – 43380 VILLENEUVE-D'ALLIER	1	Parking face à la Mairie – 43380 VILLENEUVE-D'ALLIER
265 – VILLETES (LES)	0001 (unique)	Ensemble de la commune	Salle polyvalente Rue du stade 43600 LES VILLETES	1	Parking place de l'église 43600 LES VILLETES
013 – VISSAC-AUTYRAC	0001 (unique)	Ensemble de la commune	Salle des fêtes Lachaud 1 place Maurice Compte -Lachaud 43300 VISSAC-AUTYRAC	1	1, Place Maurice Compte – Lachaud – 43300 VISSAC-AUTYRAC
267 – VOREY-SUR-ARZON	0001 (unique)	Ensemble de la commune	La mairie 3 place de la mairie 43800 VOREY-SUR-ARZON	1	Mairie – 3 Place de la Mairie - 43800 VOREY-SUR-ARZON
268 – YSSINGEAUX	0001 Bureau Centralisateur	Périmètre des rues concernées : Se reporter à l'annexe 2			
268 – YSSINGEAUX	0002	Périmètre des rues concernées : Se reporter à l'annexe 2			
268 – YSSINGEAUX	0003	Périmètre des rues concernées : Se reporter à l'annexe 2	Salle de la Coupe du Monde 26 Avenue du 8 mai 1945 43200 YSSINGEAUX	3	1 - Mairie – Place Charles de Gaulle - 43200 YSSINGEAUX 2 - Ecole Jean de la Fontaine – 35, rue Alsace Lorraine - 43200 YSSINGEAUX 3 – Salle de la Coupe du Monde – 26, avenue du 8 mai 1945 - 43200 YSSINGEAUX
268 – YSSINGEAUX	0004	Périmètre des rues concernées : Se reporter à l'annexe 2			
268 – YSSINGEAUX	0005	Périmètre des rues concernées : Se reporter à l'annexe 2			

PÉRIMÈTRE DES BUREAUX DE VOTE

ARRONDISSEMENT DE BRIOUDE

COMMUNE DE BOURNONCLE-SAINT-PIERRE :

BUREAU 1 : Bournoncle		
<u>Bournoncle (village)</u> Rue des Carrières Route des Ecoles Impasse de la Charreyre Rue de Batefol Rue des Aubépines Rue du Parc Rue de la Roue Rue des Noyers Rue du Square Rue du Gardet Place de la Mairie Place de l'Abreuvoir	<u>Bard (village)</u> Route du Couvize Rue du Souvenir (16 août 1944) Route des Roseaux Rue des 3 Fontaines Rue du Bac Rue du Four Rue du Puits Rue du Lavoir Route de la Crouzette Chemin des Marronniers Chemin des Listes	<u>Laroche (village)</u> Rue du Château Rue de la Bergère Rue du Rampeau Rue de la Leuge Route de Trendon Rue de Faugères Rue des Basses
<u>Les Combes (village)</u> Route du Maquis Route de Rilhac Rue du Patural	<u>Peyssanges (village)</u> Rue des Vignes Rue des Treilles Chemin des Granges Chemin du Breuil	<u>Barlières (village)</u> Route du Midi Place de la Tour Impasse des Tilleuls Rue des Peupliers Rue de la Clef des Champs Rue de la Renardière

BUREAU 2 : Arvant		
Route de Lempdes Route de Brioude Route de Bournoncle Rue des Cheminots Route de Vergongheon Route de Lorlanges Rue du 19 Mars 1962	Chemin du Pont Place de la Gare Place du Centre de Secours Impasse de la Garenne Impasse de Mézire Rue du Gizaguet Rue de l'Ancienne Poste	Lotissement le Clos Fleuri Lotissement Lacoste Rue des HLM Rue Emile Boire Lotissement les Lilas Rue des deux Barrières Fonds de Grai

PÉRIMÈTRE DES BUREAUX DE VOTE

COMMUNE DE BRIOUDE :

BUREAU 1 : Hôtel de ville		
Avenue de la Bageasse	Place du Postel	Rue des Francs maçons
Avenue de Lamothe (côté pair)	Place du Vallat	Rue des Ligueurs
Avenue Joseph Lhomenède	Place Eugène Gilbert	Rue des Moulins
Bd Aristide Briand (côté pair)	Place Grégoire de Tours	Rue des Prebandes
Bd du Docteur Devins (côté pair)	Place de l'Hôtel de Ville	Rue Domat
Bd Vercingétorix (côté pair)	Place Jean Jacques Rousseau	Rue du 14 Juillet
Chemin de la Vissa	Place Lafayette	Rue du 19 mars 1962
Chemin de la Vizat	Place Marcel Sereyjol	Rue du 4 septembre
Chemin des moulins	Place Saint Barthelemy	Rue du Chapitre
Chemin des moulins de la Tour	Place Saint Jean	Rue du Commerce
Cité de la Tour	Place Saint Julien	Rue du Levant
Hameau de la Gazelle	Rue Abbé Lespinasse	Rue du Marché
Impasse Albert Massebeuf	Rue Albert Massebeuf	Rue du Paradis
Impasse Brigaway	Rue Boudasset	Rue du Vallat
Impasse d'Assas	Rue Chabanot	Rue Duguesclin
Impasse de la Cartellerie	Rue Champfort	Rue Grenier
Impasse de la Chèvrerie	Rue d'Allier	Rue Guérin
Impasse des Barrys	Rue d'Alsace	Rue Guillaume le Pieux
Impasse du Collège	Rue d'Assas	Rue Joseph Lhomenède
Impasse Saint Pierre	Rue de l'Arcade	Rue Jules Maigne
Impasse Trou du Loup	Rue de l'Instruction	Rue Latour d'Auvergne
Le Pont de Bois	Rue de la Cartellerie	Rue Neuve
Moulin de la Tour	Rue de la Chevrerie	Rue Notre Dame
Moulin du Dardelin	Rue de la Ganivelle	Rue Notre Dame des Prés
Place Abbé Pierre Cubizolles	Rue de la Gazelle	Rue Parmentier
Place aux Toiles	Rue de la Halle	Rue Pascal
Place Cardigan	Rue de la Monnaie	Rue Saint Barthélémy
Place d'Alger	Rue de la Pardige	Rue Saint Geneix
Place de la Chèvrerie	Rue de la République	Rue Saint Pierre
Place de la Liberté	Rue de la Terrasse	Rue Sainte Marie
Place de la Monnaie	Rue de l'Église	Rue Savaron
Place de la Pardige	Rue de Nozerines (côté impair)	Rue Sébastopol
Place de Laufen	Rue de Prebourg	Rue Séguret
Place de Paris	Rue de Rome	Rue Sidoine Apollinaire
Place Domat	Rue de Vincelles	Rue Sous la Tranchée
Place du Docteur Mouret	Rue des Barrys	Rue Talairat
Place du Mazel	Rue des Basses maisons	
Place du Pointel	Rue des Fosses Saint Joseph	

PÉRIMÈTRE DES BUREAUX DE VOTE

COMMUNE DE BRIOUDE :

BUEAU 2 : Immeuble Interconsulaire		
Allée Croix des Frères	Impasse 7 rue du Midi	Rue des Routiers
Allée de la Poudrière	Impasse des Olliers	Rue des Tulipes
Allée de la Tuillerie	Le Pie Pichou	Rue d'Estienne d'Orves
Allée Jules Guesde	Les Chauds Basses	Rue du Bachat
Avenue du Velay	Lotissement La Poudrière	Rue du Midi
Avenue Georges Pompidou	Place Champanne	Rue du Mont Mouchet
Avenue Léon Blum	Place de la résistance	Rue Emmanuel Chabrier
Avenue Pasteur	Route de Saint Flour (côté impair)	Rue Estienne d'Orves
Avenue Paul Chambriard	Rue Alexandre Vialatte	Rue Frédéric Mistral
Bd Aristide Briand (côté impair)	Rue Cde Mazeprat	Rue Grégoire Le Vieux
Bd Docteur Devins (côté impair)	Rue de Champanne	Rue Jacques Brel
Bd Vercingetorix (côté impair)	Rue Champcheny	Rue Jean Monnet
Chemin de Champcheny	Rue Charles Peguy	Rue Jean Guesde
Chemin de Courgoux	Rue Cochet Saint Vallier	Rue Jules Guesde
Chemin de la Poudrière	Rue Colonnell Fabien	Rue Marie et Pierre Curie
Chemin de Lachaud	Rue de Cachepoux	Rue Montée Saint-Laurent
Chemin d'Entremont	Rue de la Mayasse	Rue Paul Leblanc
Chemin Plond	Rue de la Paix	Rue Rabelais
Cité Lafayette	Rue de la Poudrière	Rue René Cassin
Impasse 1ere impasse des Olliers	Rue de la Visitation	Rue Saint Esprit
Impasse 2ème impasse des Olliers	Rue de l'Estartet	Rue Saint Laurent
Impasse 3ème impasse des Olliers	Rue de Mazerat	Rue Saint VERNY
	Rue des Crozettes	Rue Sarrazine
	Rue des Goths	Rue Toine Bertrand
	Rue des Jonquilles	Rue Voltaire
	Rue des Olliers	Saint-Laurent

BUREAU 3 : école Borie Darles		
Allée des Acacias	HLM Les Mélèzes	Rue Gaspard des montagnes
Allée des Chênes	Impasse Jules Romains	Rue Georges Sand
Allée des Marronniers	Route de Saint Flour	Rue Georges Clémenceau
Allée des Mélèzes	Rue Abbé de Pradt	Rue Henri Barbusse
Allée des Ormeaux	Rue Abbé Julien Lespinasse	Rue Henri Pourrat
Allée des Peupliers	Rue Cdt Judex Mazuel	Rue Jean Macé
Allée des Platanes	Rue de Gravenot	Rue Jean Moulin
Allée des Sapins	Rue de la Borie Darles	Rue Jules Merle
Allée des Tilleuls	Rue de la Chaunière	Rue Jules Romains
Avenue Edouard Herriot	Rue de la Madeleine	Rue Louise Michel
Avenue Jean Jaurès	Rue de Prabouzou	Rue Paul Guth
Avenue Jean Moulin	Rue des Frênes	Rue Picasso
Bd Desaix	Rue du 8 mai 1945	Rue Suzanne Robaglia
Chemin des Pierres Brunes	Rue du Cézallier	Rue Vincent Chazelet
Entrée 15 HLM Les Acacias	Rue Eugène Viviers	
HLM Les Acacias	Rue Fontaine de Geste	

PÉRIMÈTRE DES BUREAUX DE VOTE

COMMUNE DE BRIOUDE :

BUREAU 4 : Ecole Jules Ferry		
Allée de la Chaudronnerie	Rue Croix du Reclus	Rue Emile Zola
Avenue d'Auvergne	Rue de la Croix Saint Isidore	Rue Emmanuel Chatillon
Avenue de la Gare	Rue d'Allier	Rue Ferdinand de Lesseps
Avenue de Lamothe (côté pair)	Rue de Chomaget	Rue Flandres Dunkerque
Avenue Pierre Mendès France	Rue de Geste	Rue Florival
Avenue Victor Hugo	Rue de Gravenot	Rue Fontaine Saint Julien
Chemin d'Allevier	Rue de la Cornaille	Rue Gabriel Péri
Chemin des Fonds Neuves	Rue de la Pomme	Rue Guynemer
Chemin des Vigeries	Rue de Nozerines (côté pair)	Rue Jean Curabet
Impasse du reclus	Rue des Capucins Vieux	Rue Jules Ferry
Le Breuil	Rue des Côtes de Beaumont	Rue Jules Valles
Place de la Pomme	Rue des Fonds Neuves	Rue Julien Fayolle
Rond Point de Strasbourg	Rue des Vignes	Rue les Côtes de Beaumont*
Route de Beaumont	Rue du 11 Novembre	Rue Louis Pergaud
Route de Clermont	Rue du 21 juin 1944	Rue Michel de L'Hospital
Route de l'Aviation	Rue du 8 mai	Rue Roger Salengro
Rue Abel Jonget	Rue du Canal	Rue Saint Ferréol
Rue Alfred Renaudin	Rue du Reclus	Rue Saint-Isidore
Rue Andocède Carrot	Rue Emile Barbet	Rue Veyseyre
Rue Bel Air	Rue Emile Roux	Rue Viala
Rue Charbonnier		

PÉRIMÈTRE DES BUREAUX DE VOTE

COMMUNE DE LANGEAC :

BUREAU 1		
Avenue Carnot	Place du 14 Juillet	Rue du Repos
Avenue Danton	Place Jules Maigne	Rue du Vieux Pont
Avenue de la Gare	Place Louis Pommier	Rue Dubleau
Avenue de la Mère Agnès	Place Paul Bert	Rue Dumas
Avenue du Gévaudan	Place Saint Gal	Rue Garangeat
Avenue Victor Hugo	Place Sébastopol	Rue Jean Baptiste Tuja
Boulevard Charles de Gaulle	Quai Voltaire	Rue Jean Besson
Chemin d'Aubiat	Route de Chadernac	Rue Jean de langheac
Chemin de Baconnet	Rue de la Boucherie	Rue Jean Joseph de Brun
Chemin de Bouvagnat	Rue de la Bourzède	Rue Jules Ferry
Chemin du Breigat	Rue de la Charité	Rue Jules Maigne
Chemin de Chadernac	Rue de la Favière	Rue Kleber
Chemin des Meulières	Rue de la Halle	Rue Lafayette
Cour des Capucins	Rue de la Loi	Rue Lafontaine
Espace Parmentier	Rue de la Mère Agnès	Rue Lamartine
Impasse de l'Avenir	Rue de la Mutualité	Rue Lamothe
Impasse Latour	Rue de la Paix	Rue Lavoisier
Impasse Navarin	Impasse de la Perception	Rue Lecomte
Impasse Parmentier	Rue de la Poste	Rue Marengo
Impasse Pissis	Rue de la République	Rue Marsset
Impasse Privée rue République	Rue de la Trappe	Rue Molière
Impasse Privée Avenue Danton	Rue de la Treille	Rue Parmentier
Impasse rue Pasteur	Rue de l'Allier	Rue Pasteur
Impasse Avenue Victor Hugo	Rue de l'Ancien Couvent	Rue Paul Bert
Impasse du GL Deshors	Rue de l'Avenir	Route de Chanteuges
Impasse des Granges	Rue de l'Egalité	Route de Jahon
Impasse Jules Ferry	Rue de l'Enclos	Rue Alexandre Bertrand
Impasse Jules Valles	Rue de l'Hôpital	Rue André Olivier
Impasse Lamothe	Rue de l'Hôtel de ville	Rue Saint Gal
Impasse Marie	Rue de Moutoulon	Rue Saint Pierre de Chavanon
Impasse des Olliers	Rue des Capucins	Rue Sébastopol
Impasse du Pont	Rue des Jardins	Rue Sévigné
Impasse du Quai Voltaire	Rue d'Assas	Rue Traversière
Passage Mazagran	Rue Desaix	Voie des Mineurs
Place André Roux	Rue Dioudonnat	
Place Aristide Briand	Rue du Collège	
Place aux Sabots	Rue du Jacquemard	
Place de la Favière	Rue du Pont	
Place de la Gare		
Place de la Halle		
Place de la Liberté		
Place de la Paix		
Place de l'Hôtel de Ville		

PÉRIMÈTRE DES BUREAUX DE VOTE

COMMUNE DE LANGEAC :

BUREAU 2		
Avenue Anatole France Chemin des Barrets Chemin des Carrières Chemin Croix de la pluie Chemin de Malsan Chemin du Vigneron Coursière de Bellevue Coursière de Volmadet Impasse du Mont Mouchet Impasse du 8 mai Impasse Saint Roch Les Hauts de Bellevue Lieu-dit Bellevue Lieu-dit Bonnat Lieu-dit Channiat Lieu-dit Costet Lieu-dit la Chalède Lieu-dit la Croix de la pluie Lieu-dit Les Barrets Lieu-dit Malsan Lieu-dit Pont de Costet Lotissement Richet Lotissement Saint Roch	Résidence Bellevue Résidence Lestival Route de Pinols Rue de Richet Rue du Coteau des Oliviers Rue du Dr Calmette Rue du Mont Mouchet Rue du Petit Breuil Rue du Val Fleuri Rue du Vallon de Richet Rue du 19 mars 1962 Rue du 8 mai Rue Emile Zola Rue Evelyne Nirouet Rue Guy Mocquet Rue Guynemer Rue Jean Moulin Rue Joliot Curie	Rue Albert Camus Rue Ampère Rue Anatole France Rue Bel Air Rue Bellevue Rue Camille Desmoulins Rue Charles Dupuy Rue du Commandant Charco Rue de la Côte Charmante Rue Louis Armand Rue Louis Pergaud Rue de la Magnanerie Rue Maryse Bastie Rue Pierre Brossolette Rue Pierre Semard Rue Saint Exupéry Rue Saint Roch

BUREAU 3		
Avenue de Lattre de Tassigny Avenue Descartes Avenue du Général Leclerc Avenue du Velay Avenue Jean Jaurès Avenue Pierre de Coubertin Avenue d'Auvergne Le Breigat Bure Champs de fêtes Chemin des Condamines Chemin de la Vigerie Desprioux Hameau de Lestival Hameau de Marsanges Hameau de Poursanges Hameau de Volmadet Hameau de Volmat Hameau de Von Hameau de Barlet Hameau de Brugiroux Hameau de Chadernac Hameau Chilhaguet Hameau de Jahon Hameau de la Bretagne Impasse Alphonse Daudet Impasse Avenue d'Auvergne Impasse Jean Paul Sartre Impasse Jean Jacques Rousseau	Impasse de Lattre Tassigny Impasse du 11 Novembre Impasse du Pré Saint Gal Impasse du Velay Impasse Blaise Pascal impasse Privée du 11 Nov. Lieu-dit Aubiac Lieu-dit Baconnet Lieu-dit Camping Lieu-dit Carrière de Jahon Lieu-dit Chambaret Lieu-dit Côte de Bure Lieu-dit La Bourzède Lieu-dit La Buge Lieu-dit La Garrigue Lieu-dit La Madeleine Lieu-dit La Prade Lieu-dit La Tuilerie Lieu-dit Lair Lieu-dit Les Bains Lieu-dit Moutoulon Lieu-dit Olivier Lieu-dit Plaine de Von Lieu-dit Pont d'Aubiac Lieu-dit Pont de Chambaret Lieu-dit Raboulet Lotissement Pré Saint Gal Lotissement Saint Gal Place Henri Pourrat Plaine de Von Résidence Le Berry	Rue Berthelot Rue du Pigeonnier Rue du Pradeau Rue du Viaduc Rue du 11 Novembre Rue Gambetta Résidence Henri Pourrat Rue Hoche Rue Jean Bouin Rue Chauchat Rozier Rue Clément Allemand Rue de la Loubateyre Rue de la Prade Rue de la Roche Buffeyre Rue de la Vigerie Rue Léo Lagrange Rue Marceau Rue Michelet Rue Pierre de Coubertin Rue Alphonse Daudet Rue André Malraux Rue Vercingétorix Rue Waldeck Rousseau Zone Industrielle

PÉRIMÈTRE DES BUREAUX DE VOTE

COMMUNE DE SAINTE-FLORINE :

BUREAU 1 : SALLE POLYVALENTE		
Avenue de Grande Bretagne Chemin des Chanaux Chemin Les Chanaux Chemin du Caffort Chemin du Gravaure HLM les platanes HLM les sarailières HLM les tilleuls HLM rue E et M Thomas HLM Armois Impasse de la Rochille Impasse Paul Bert lieudit La Fumade Lieu dit Moulin Dardelin Place Docteur Gigante Place François Mitterrand Place Gambetta Place Victor Hugo Route de Charbonnier Rue Ambroïse Thomas Rue Anatole France	Rue Aristide Briand Rue Casati Rue Clemenceau Rue d'Armois chemin d'Armois Rue de Belgique Rue de Chamat Rue de l'Air Rue de la 1ère Armée Rue de la Chapelle rue de la libération rue de Lempdes rue de l'orée du bois Rue de l'U R S S Rue de Seveirag Rue de Triebes Rue Denis Papin Rue des Clostres Rue des Matres Rue des Sarallières Rue Docteur Gigante Rue du Château rue du 11 novembre Rue du 19 mars 1962 Rue du 8 mai 1945	Rue Emilien et Marguerite Thomas Rue Elisabeth Barrody Rue Emile Roux Rue Emile Zola Rue Flandre Dunkerque Rue Fouret Rue Gabriel Péri Rue Georges Brassens rue Germinal Rue Guillaume de la Roch Rue Jean-Jacques Rousseau Rue Jacques Brel Rue Jean Moulin rue Jules Guesde Rue Jules Maigne Rue Julien Fayolle Rue La Fontaine des Chiens Rue Pierre et Marie Curie Rue Pasteur Rue Pasteur (maison de retraite) Rue Pierre Beregovoy Rue Robert Schuman rue Veysseire

BUREAU 2 : SALLE POLYVALENTE		
Avenue de la Vizade Chemin de Chenevaille Chemin de Fondary Chemin de Grigues Chemin de la Bârette Chemin La Buge du Bois Chemin de la Gaieté Chemin de Pegray Chemin de Pierre Blanche Chemin des Mineurs Chemin des Patres Chemin des Pireyres Chemin du Bourguet Chemin du Port de Bouxho chemin de la Vizade sud cité Ducellier - Arrest HLM Fondary HLM ilot Gambetta HLM Les Verreries impasse de Chenevaille Impasse des Forges Impasse du Verger Impasse Fontrevault Impasse Marcelle et Elvire Barbier Impasse Pré Bourguet lieu dit Arrest Lieu-dit Bellevue Lieu-dit Bouxhors	Lieu-dit Clair-Vivre Lieu-dit Coincy Lieu-dit Fondary lieu dit Megecoste Lieu-dit La Taupe Lieu-dit Les Barthes lieu dit le président Place Croix des Horts Place de la Résistance place Jules Ferry Place Louis Comte Place Mendès France Route de la Centrale Rue Antoine Gasquet Rue Arnaud Rue Blaise Pascal Rue Blanqui Rue Catinot Rue Danton rue Gambetta Rue de Megecoste Rue des Acacias rue des barthes Rue des Chaumes Rue des Ecoles Rue Enfants de la Leuge Rue des Etats-Unis Rue des Gours	Rue des Jardiniers rue de la Vizade Rue Papillon Rue des Verreries Rue du Bois Rue du Cézallier Rue du Commerce - Arrest Rue du Général Leclerc Rue du Président Rue Eugène Gilbert Rue Germaine Tillion rue Jean Jaurès Rue Jules Ferry Rue Jules Vallès Rue Lafayette rue les côteaux de la vizade Rue Louis Parassols Rue Roger Joffe Rue Royale rue Saint-Férréol Rue Sous La Coste des Ve Rue Vercingétorix

PÉRIMÈTRE DES BUREAUX DE VOTE

COMMUNE DE SAUGUES :

BUREAU 1 : mairie		
<p>Hors communes</p> <p>Quartier du Gray</p> <ul style="list-style-type: none"> - rue du Gray - le moulin neuf - rue / impasse Maurice Favard - route / impasse du Montaillet - route de Langeac - impasse des Lilas - impasse de la météo <p>Quartier des pouzadouires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - rue des prairies - chemin de Saint-Jacques - chemin du Pinet - route du Malzieu - allée du Grand Pré - impasse des jonquilles <p>Villages :</p> <p>Andreuges Andreujoulet Barrande Beauregard Benistant Bergougnoux</p>	<p>Brangeres Chabanettes Domaison Freycenet Giberges La baraque de Perget La baraque du Cros La baraque du matou La Ribeyre La Roche La Rodde La Rouveyre La Vachellerie La Veyseyre La Vialle Le Cros Le Luchadou Le Montaillet Le Moulin de Chardon Le Moulin de Couleau Le Moulin de Freycenet Le Moulin de Rodier Le Moulin de Servières Le Moulin de Tissirou Le Peyrou Le Pinet</p>	<p>Le Rouve Le Trouquet Le Vernet Le Villeret Les Esperins Les Plattes Les Salettes Les Salles jeunes Les Salles vieilles Lescure Longeval Mézères Moulin de Rodier Mourennes Navaron Ombret Plombières Poutarelle Pouzas Recoules Recoux Rognac Roziers Servières Viallevieille Villeneuve</p>

BUREAU 2 : mairie		
<p>Allée de la Pinède Allée / rue Pré du Seigneur Avenue du Gévaudan Avenue Lucien Gires Chemin des noisetiers Chemin du Calvaire Chemin du Villeret / Le Pré du Villeret Chemin Notre Dame du Gévaudan Cours Gervais Hameau du Jardin Public Impasse Pré Anglade Impasse / rue de Péchamp Impasse des Mourgues Impasse des Parots Impasse des Tanneries Place Charles de Gaulle Place du 11 novembre Place du Docteur Simon Place François Fabre Place Limozin Place Noël Chabanel Place St Antoine Place St Bénilde Place St Médard</p>	<p>Route / rue de Freycenet Rue / chemin de Barrande Rue / place St Roch Rue Alexandre Borde Rue castelvieil Rue Clémence Rue Croix d'Arnaud Rue de la Fontaine des Mourgues Rue de Gallard Rue de la Borie Rue de la Buge Rue de la Demoiselle Rue de la Gardette Rue de la Margeride Rue de la Tour Rue de la Vié Rue de l'Aiguilherie Rue de l'Equerre Rue de l'Hotel de Ville Rue des Carmelites Rue des Cîmes Rue des Fossés Rue des Maures Rue des Noisetiers</p>	<p>Rue des Prés Rue des Roches Rue des Sabotiers Rue des Tours neuves Rue du 19 mars Rue du 8 mai 1945 Rue du Breuil / place Rue du Four Rue du Mont Mouchet Rue du Prieuré Rue Duguesclin Rue Emma Roussel Rue Espeisse Rue Grangevieille Rue Joseph Charbonnier Rue Lavoisier Rue Louis Amargier Rue Ménard Rue Portail Delmas Rue Pré Patoux Rue St Jean Rue St Louis Rue Victor Hugo</p>

PÉRIMÈTRE DES BUREAUX DE VOTE

ARRONDISSEMENT DU PUY-EN-VELAY

COMMUNE DE BRIVES-CHARENSAC :

BUREAU 1 : Rive gauche (côté mairie)		
Avenue Charles Dupuy	Impasse de Mercoeur	Rond Point de Corsac
Avenue de la Gare	Impasse de Pimprenelle	Route de Coubon
Avenue Pierre Farigoule	Impasse des Bleuets	Rue de Charensac
Chemin de la Ligne	Impasse des Capucines	Rue de Corsac
Chemin de la Source	Impasse des Jonquilles	Rue de Farnier
Chemin de L'ancien réservoir	Impasse des Mésanges	Rue de Genebret
Chemin de Montredon	Impasse des Piverts	Rue de la Poterie
Chemin de Pimprenelle	Impasse des Prés	Rue de la République
Chemin des Bouves	Impasse du Clos des Ribeyres	Rue de la Transcevenole
Chemin des Fauvettes	Impasse du Forum Corsac	Rue de L'artisanat
Chemin des Pervenches	Impasse du Foyer	Rue des boutons d'or
Chemin des Prés	Impasse du Viaduc	Rue des Hortensias
Chemin des Ribeyres	Impasse Henri Vinay	Rue des Lilas
Chemin du Plateau de Mons	Impasse des Vignes de Pimprenelle	Rue des Myosotis
Chemin Les Paturaux	Lotissement Les Pervenches	Rue du clos des Ribeyres
Côte de Tireboeuf	Place de la Mairie	Rue du Pont de la Chartreuse
Impasse Belle plaine	Place de la Paix	Rue du Pont Vieux
Impasse de la gare	Place de l'Eglise	Rue du Ruisseau
Impasse de l'Ancien Réservoir		Rue Saint Vosy

BUREAU 2 : Rive droite (côte bureau de Poste)		
Allée Bacot	Impasse des tennis	Rue de Plaisance
Allée Cabernet	Impasse du Breuil de Doue	Rue des balcons d'Audinet
Allée Chasselas	Impasse du Lotissement le Brunelet	Rue des Bories
Allée des Jardins du Soleil	Impasse du Pont	Rue des Bories Basses
Allée du camping d'Audinet	Lotissement Côte jardin	Rue des Buandiers
Allée Grenache	Lotissement Le Garay	Rue des Dentellières
Allée Merlot	Lotissement le Val des Bories	Rue des Martyrs de Toussieu
Allée Pinot	Lotissement l'enclos du Soleil	Rue des Moulins
Allée Syrah	Lotissement Les Bories Basses	Rue du Breuil de Doue
Avenue des Sports	Lotissement Pigeon	Rue du Château d'eau
Chemin de Jalès	Place Blanche	Rue du côteau des Bories
Chemin de la Besse	Place de la Libération	Rue du Garay
Chemin des Chaussades	Place de l'Ormeau	Rue du Onze Novembre
Chemin du Pradas	Route de Lyon	Rue du repos de la Fontaine
Chemin du Riou	Route du Monteil	Rue du Romarin
Impasse Clos du Pradas	Rue de la Tuilerie	Rue du Vallon des Bories
Impasse de la Besse	Rue de la Verveine	Rue du Vieux Brives
Impasse des Bouleaux		Square du Pont de la Chartreuse
Impasse des Pénides		

PÉRIMÈTRE DES BUREAUX DE VOTE

COMMUNE DE CHADRAC :

BUREAU 1 – Salle du Conseil		
Allée Lucie Aubrac Avenue Louis Pasteur Avenue Pierre de Coubertin Avenue Pierre et Marie Curie Boulevard de la Corniche Cours de la Liberté Impasse de l'Arc en Ciel Impasse de la Barrière Impasse de la Lyre Place d'Orléans Place de la Mairie Place des Muses Rue André Chénier Rue Arthur Rimbaud	Rue Auguste Renoir Rue Bernard Buffet Rue Blaise Pascal Rue Boris Vian Rue de l'Aubette Rue de l'Eglise Rue de la Clé de Sol Rue de la République Rue des Rosiers Rue du 11 Novembre Rue du 19 mars Rue du 8 Mai Rue du Centre Rue du Coin	Rue Emile Zola Rue Jacques Prévert Rue Jean Racine Rue Jules Ferry Rue Maurice Ravel Rue Molière Rue Montaigne Rue Mozart Rue Pablo Néruda Rue Pablo Picasso Rue Paul Verlaine Rue Pierre Corneille Rue Saint Antoine
BUREAU 2 - Salle du Conseil		
Avenue des Champs Elysées Bâtiment Anémones Bâtiment Bleuets Bâtiment Cyclamens Bâtiment Dalhias Bâtiment Eglantines Bâtiment Fougères Bâtiment Glaïeuls Bâtiment Hortensias Bâtiment Iris Bâtiment Jonquilles Boulevard de la Petite Mer Boulevard Montgiraud Chemin de la Brise	Chemin du Hurlevent Chemin du Zéphir Impasse des Cerisiers Impasse des Lilas Impasse des Mélèzes Impasse des Tilleuls Impasse du Tennis Montée de Chadrac Montée des Alboscs Plaine de Rome Route de Beauregard Route de Figeon Route de l'Observatoire Route de la Météo	Route de Polignac Route de Roderie Rue Beau Soleil Rue Clair Matin Rue de la Borne Rue des Cités Rue des Ecoles Rue des Mésanges Rue des Mouettes Rue des Pinsons Rue des Quatre Saisons Rue des Sources Rue des Vignes Rue Jean Jouliau Rue Joseph Mirmand

PÉRIMÈTRE DES BUREAUX DE VOTE

COMMUNE DE COUBON :

BUREAU 1 – Maison des associations – 29 route de la Gare		
Allée A – Plein sud	Chemin du Mont	Rue Basse
Allée B – Plein sud	Chemin du Montjonnet	Rue Centrale
Allée du Prat de la Vialle	Chemin du Rail	Rue de l'ancienne école
Bois Royer	Chemin du vieux village	Rue du calvaire
Bonnefonds	chemin du clos	Rue du clos
Charentus	Cros de brives	Rue du Coudert
Chemin des Chirouzes	Dempeyre	Rue du four banal
Chemin de Chantemoine	Impasse de la Loire	Rue du Père Chanes
Chemin de Fonfreyde	Impasse du Champ blanc	Rue du petit train
Chemin de la Bonnasse	Impasse de la voie ferrée	Rue du Clos
Chemin de la Combe	Impasse de la voie verte	Route d'archinaud
Chemin de la pépinière	Impasse des chardons bleus	Route de Dempeyre
Chemin de radadéou	Impasse du Carrefour	Route de l'Olme
Chemin de Seriès	Impasse du ruisseau	Route de Charentus
Chemin de Taulhac	Impasse du soleil	Route de Cussac
Chemin de Virennette	Impasse la Lézardine	Route de la Croix de Valhory
Chemin des esclos	Impasse Lous Trays	Route des Farges
Chemin des Eyssards	La coupe	Route des gravières
Chemin des Moulins	Le Chambon	Route du Monastier
Chemin des terres blanches	L'Olme	Route du Puy
Chemin du chier blanc	Maison de retraite Ste Monique	Route du Viaduc
Chemin du chambailou	Montée de la Faye	Valhory
Chemin du champ de sarret	Place de la Fontaine	
	Poinsac	

BUREAU 2 – Maison des associations – 29 route de la Gare		
Chemin de la Loire Bergère	Le bourg	Rue du 45ème Parallèle
Chemin de Lachamp	Le Monage	Rue du Château
Chemin de l'assemblée	Le Pradal	Rue Claude Debussy
Chemin des sources	Les Cabarets	Rue de la Chabanne
Chemin du Besset	Les Mourgues	Rue François Couperin
Chemin du Chier	Lotissement le Parc	Rue Georges Gounod
Chemin sous la roche	Montée des Mourgues	Rue Georges Bizet
Impasse César Franck	Montée des Mourguettes	Rue Hector Berlioz
Impasse de Chaland	Place Clément Janequin	Rue Jean Baptiste Lully
Impasse du Champ du Cros	Place de la paix	Rue Jean Philippe Rameau
Impasse de la maison forte	Place des anciens combattants	Rue Marc Antoine Charpentier
Impasse de la prairie	Plaine de Gour	Rue Maurice Ravel
Impasse des artisans	Résidence village – VVF	Rue de Monage
Impasse du peintre	Route de Brives	Rue de Pranaud
Impasse les tourterelles	Route de la Gare	Rue des Filatures
Impasse des Vignes-Basses	Route du Camping	Rue du Porche
Impasse du Chier Bas	Route du Plan d'eau	Rue de la plaine de Gour
Impasse du Garail	Route de Chaland	Rue de la pervencheira
Impasse de la Redonde	Route de Souchiol	Volhac
La Darne	Rue des Baronnie	
La Roche	Rue César Franck	
Latour		

PÉRIMÈTRE DES BUREAUX DE VOTE

BUREAU 3 : Ecole du Mont Saint-Maurice – Route de la faïencerie		
Chemin des Bourgères	Impasse du hameau du soleil	Rue de la Prade
Chemin de Chazes	Impasse la carte	Rue des Courtinaux
Impasse des Bourgères	Impasse Sava	Rue des Frères Brochot
Impasse des Bouleaux	La bacoune	Rue des Près
Impasse des Oiseaux	Le bourg	Rue du Four
Impasse des Prunus	Magnore	Rue du Lauzet
Impasse des Verdieroux	Orzilhac	Rue Joseph Lashermes
Impasse des Verdiers	Route de la Faïencerie	Rue Paul Séjourné
Impasse Devès	Route Laurent Eynac	Rue Saint-Maurice
	Route de Peyrard	
	Rue de blonde	
	Rue de La Chaud	

PÉRIMÈTRE DES BUREAUX DE VOTE

COMMUNE D'ESPALY-SAINT-MARCEL :

BUREAU 1 – MJC Auguste Dumas		
Lot les Arcis Chemin des Arcis Lot les Martoux Ch. Des Arcis Chemin de la Buissonnade Chemin de ma Campagne Chourac Chemin de la Citadelle Cormail Mas de Denise Av l'Hermitage Sous-Denise Fondation Paradis Ch.La Droit Chemin de la Droit Chemin des Echantoux Route des Estreys	Rue André Giroud Chemin de Cormail Haut Chemin de la Ribeyre Haute Les Terrasses de l'Hermitage Lot les Hauts de l'hermitage Le Collet route de l'hermitage Les hauts de l'hermitage Avenue de l'Hermitage lot les Jardins du Pont vieux rue Saint Joseph Chemin des lilas Maison Retraite Paradis Route de la Malouteyre Chemin de la Malouteyre	Rue Saint-Marcel Chemin des Martoux Chemin de Mathias Avenue de Mondon Chemin des Oeilletts Quartier Paradis Résidence Paradis Route de Polignac Les Vigneaux la Raveyre Les Raveyre La Tarine Les jardins du Pont vieux rue du Pont vieux

BUREAU 2 – MJC Auguste Dumas		
Chemin de l'Arbousset HLM de l'Arbousset HLM L'Arbousset Rue Jean de Bourbon Chemin Charles VII Rude des Chauffourniers Chemin Via les Combes Impasse des États généraux Le Clos de la Fontaine	Rue Abbé Fontanille Rue Jacques Guitard Lot Soubre La Font (pair) Avenue de la Mairie Avenue de Paradis Place du Plot Avenue du Puy Rue de la redevance	Rue du Riou Rue du Rocher Rue Ernest Rogues Rue Guillaume de la Roue HLM rue guillaume de la roue Rue Antoine de Sénecsterre Rue Auguste Souchon rue du Sourdet

BUREAU 3 – MJC Auguste Dumas		
Rue des Alouettes Chemin du 18 août Chemin de l'Arche Rue Auguste Aymard Avenue Paul Bérard Avenue de la Bernarde Route de la Bernarde Lieu-dit Les Petits Brus Lieu-dit les Brux route de Ceysac Chemin du Chaumet lot le Chaumet Chemin de Clary	Les Combes Chemin de Compsotelle La Coutoule rue des Fauvettes Rue Victor Hugo Lot Soubre La Font (impair)Route de Langeac Chemin de la Lente Rue des mésanges Val de Mialaure Mialaure rue Molière Avenue Jean Moulin	Chemin des papeteries Le Savel Val du riou Lot Les Grabeyres Val du riou Avenue Val du riou Val du Riou Le Ronzon HLM Route de Saugues Le Séjalat Les Teyssonnaires Lot la Veniade CH. De l'Arche Lot la Vielle Lotissement la Vielle

PÉRIMÈTRE DES BUREAUX DE VOTE

COMMUNE DE POLIGNAC :

BUREAU 1		
<p><u>Le Bourg</u> Chemin sous Mazel - Chemin sous Cayres - Impasse du Stade - Route de Vassalh - Rue des Ecoles - Rue Jeanne d'Arc - Montée de Louche - Rue Gabriel Moiselet - Rue des Vignes - Impasse des Vignes - Place de l'église - Place Princesse de Polignac - Rue du Levant - Rue du Toria - Place du Toria - Rue de l'Enclos - Impasse de l'Enclos - Rue des quatre vios - Rue du Midi - Rue des Vergers - Route de la Souleïe - Place du Pirou - Rue du Pirou - Impasse du Pirou - Montée de la Crouzette - Rue de la Charreire Basse - Chemin du Charrirou - Impasse du Cadi - Chemin de Roche Grosse - Impasse de Roche Grosse - Montée de Roubert - Impasse de l'Enclos du Pigeonnier - Rue du Pradon - Rue Saint Martin - Rue du Ploura - Rue du Château - Rue de la Ferronnerie - Rue du Valla - Rue de l'Abbaye - Rue du Donjon - Rue du Nord - Chemin des Bachassoux - Espace santé et bien être - Chemin de Ridet - Impasse de la résidence - Impasse de Barsinte - Impasse de Champamet - Route de Blanzac - La Prade - Route de Champ rouet - Impasse du Lavoir</p>	<p><u>Cheyrac</u> Rue des Bachats - Rue du Barboulou - Impasse de la Béate - Chemin du Chambou - Rue des 4 Chemins - Route des vignes de Cheyrac - Chemin de la Dentellière - Rue du Fournil - Chemin de Glaveyre - Rue des Iris - Place André Jacquemin - Rue des Jasmins - Rue Croix de l'Olme - Impasse de la Pierre - Chemin du Pradou - Impasse de la Sogne - Chemin de Tressac</p> <p><u>La Clauze</u> <u>La Bernarde</u> Chemin des Ardennes - Impasse des Vignes de la Bernarde</p> <p><u>Bornette</u> Route de Bornette</p> <p><u>Les Estreys</u> Impasse du Pendara - Impasse des Hirondelles - Impasse des Thuyas - Rue du Village - Rue du Four Banal - Chemin des Ouvagères - Chemin de la Source Minérale</p> <p><u>Le Moulin des Estreys</u> Chemin des Eaux Vives - Lotissement Les Aubépines - Chemin des Ecureuils</p>	<p><u>La Ribeyre Basse</u> Rue Fontaine du Vallon - Chemin de Rosine - Impasse des Tourterelles - Route des Estreys</p> <p><u>La Ribeyre Haute</u> Route de la Ribeyre - Impasse du Pont - lotissement Champ de la Paule - Impasse du Soleil</p> <p><u>Chourac</u> Rue de Chourac - Lotissement Cliff Park</p> <p><u>Le Collet</u> Route du Collet - Impasse des Côtes - Chemin de Saint-Anne - Chemin l'Azou des Bois</p> <p><u>Sinzelles</u> Route de Sinzelles</p> <p><u>La Malouteyre</u> Route de la Malouteyre - Route du Mont Denise - Chemin des Vignes - La Malouteyre - Chemin du Lac - La Malouteyre - Route de la Plaine de Rome - Chemin Croix de Louradous - Chemin des Réservoirs - Route de Polignac - Allée du 14 Août - Impasse de la vigne du Lac - Chemin de la Boriette - Lotissement de la Boriette - Chemin des Lilas - Chemin des Sources - Rue André Giroud - Chemin du Pont Vieux - Avenue de Mondon - Rue Traversière de Polignac</p>

PÉRIMÈTRE DES BUREAUX DE VOTE

BUREAU 2		
<p><u>Beaubac</u> Montée de Bonne Garde - Les Hauts de Bonne Garde - Impasse de la Tour - Route de Marnhac - Impasse des Chambades - Lotissement Ferret - Rue des Terres Blanches - Impasse des Terres Blanches - Chemin d'Isabeau - Impasse du Vignal Grand - Chemin du Jucadour - Chemin du Suc - Impasse des Hivers - Chemin du Cheylard - Impasse de la Mélanie - Rue du Vignal - Impasse du Vignal</p> <p><u>Bilhac</u> Rue de l'Artisanat - Impasse de l'Auberge - Chemin des Prés Bas - Route de Bilhac - Route des Cerisiers - Chemin de la Chabonne - Rue de la Charrirette - Route de Flayac - Place du Lavoir - Impasse des Ormeaux - Impasse du Partijoux - Impasse des Peyrouses - Place du Prieuré - Rue de la Rochette - Impasse des Roses - Impasse des Basses Terres</p> <p><u>Chambeyrac</u> Rue des Arcades - rue de la Bertine - Chemin du Champ Clos - rue du Château d'Eau - Rue du Four Ancien - Impasse Gravier - Chemin des Pinatelles - Montée du Pressoir - Chemin de la Rouzade</p> <p><u>Chanceaux</u> Rue des Champs des Prés - Rue de l'Escalade - Place Fernand Julien - Impasse du Moulin - Chemin de la Loire -</p>	<p>Chemin de Compostelle - Chemin de Loulette</p> <p><u>Communac</u> Chemin du Ruisseau - Chemin des Adrets - Chemin du Plateau</p> <p><u>Cussac</u> Allée de Bompard - Impasse des Ysseyres - Chemin du Chalon</p> <p><u>La Barbeyre</u> Chemin de la Barbeyre</p> <p><u>Marminhac</u> Route de Marminhac - Rue de la Vasseleire - Chemin de la Traverse - Rue du Métier à ferrer - Impasse de Lazove - Chemin croix de Madame - Impasse du Monteil - Chemin du Bois de Mouroux - Chemin de Nolhac - Place du Four à pain - Impasse des Peupliers - Rue des 4 Rioux - Impasse du Sentier - Rue du Tourailla - Impasse de la Versonne</p> <p><u>Marnhac</u> Route du Verdier - Route des Houches - Rue des Bacs - Rue du Four - Rue de l'Assemblée - Chemin des Estrissous - Rue de la Fontaine de Pouvy - Impasse des Granges - Rue sous les Horts - Chemin des Écoliers - Impasse de la Forge - Impasse Bonne Espérance - Chemin de la Roche - Chemin du Bois de Lourseyre - Montée de la Gentiave - Impasse des Buissons - Rue de la Calade - Lotissement la Croix</p>	<p><u>Plaine de Bleu</u> Route de Bleu - Route de la Bargette - Chemin e la Reillade</p> <p><u>Rassasset</u> <u>Rochelimaagne</u> Rue de la Bègue - Chemin de la Roche de Luc - Place du Tilleul - Rue de l'Espinasse - Rue de Beauchastel - Chemin du Pragon</p> <p><u>Soye</u> Chemin de Soye</p> <p><u>Tressac</u> Chemin de la Chibotte - Chemin des Coustilles - Chemin du Mouillard - Impasse de l'Abreuvoir - Impasse de la Bénite - Impasse du Brailly - Impasse de Chardon - Impasse des frênes - Impasse de la Grotte - Impasse du Marlin - Impasse des Noisetiers - Impasse des Rochers - Impasse de la Varenne - Rue des Chambées - Rue du Clouzet - Rue du Coudert - Rue de la Croix - Rue de la Maison Forte - Rue Martey - Rue du Martouret - Rue du Métier - Rue du Puits - Rue du Villaret</p> <p>Adresses extérieures de la commune</p>

PÉRIMÈTRE DES BUREAUX DE VOTE

COMMUNE DU PUY-EN-VELAY :

BUREAU 101 – SALLE JEANNE D’ARC – LE PUY-EN-VELAY 2		
Avenue d’Aiguilhe (impair) Avenue d’Aiguilhe (pair) Boulevard du Docteur Chantemesse (des n° 0 à 9 côté impair) Boulevard du Docteur Chantemesse (tout côté pair) Boulevard Georges Sand (côté pair) Boulevard Montferrand (impair) Boulevard Montferrand (pair) Chemin de Bouthezard (impair) Chemin de Bouthezard (pair) Cité du Loup Cité Saint-Michel Commune de rattachement Montée du Cloître Montée Gouteyron Petite place Saint-Pierre-Latour Place de la libération (côté pair) Place de la Platrière	Place des tables Place du For Place Saint-Maurice Place Saint-Pierre-Latour Rue Abbé de l’Epée Rue Anne-Marie Martel Rue Antoine de Saint-Vidal Rue Becdelièvre Rue Boucherie Haute Rue Cardinal de Polignac Rue de l’ancien four à poissons Rue de la Manécanterie Rue de la prison Rue de la Visitation Rue de Lille (côté impair) Rue de Vienne (des n° 0 à 8 côté pair) Rue de Vienne (des n° 0 à 11 côté impair) Rue des Farges (côté pair) Rue des Pèlerins	Rue des Sept Epées Rue des tables (côté impair) Rue du Bessat (à partir du n°6 côté pair) Rue du Bessat (à partir du n°9 côté impair) Rue du Bouillon (tout côté impair) Rue du Bouillon (des n° 0 à 6 côté pair) Rue du Bouillon (à partir n°16 côté pair) Rue du Cloître Rue du Collège (côté impair) Rue du Plâtre Rue Général Lafayette (côté impair) Rue Gouteyron Rue Grasmanent Rue Isabelle Romée Rue Jules Vallés Rue Meynard (côté pair) Rue Montferrand Rue Pierre de Nolhac Rue Saint-François Régis (côté impair) Rue Saint-Georges Rue Saint-Mayol Rue Sarrecrochet Rue Séguret (côté pair) Rue Traversière du Bouillon

BUREAU 102 – SALLE JEANNE D’ARC – LE PUY-EN-VELAY 2		
Avenue de la Cathédrale Boulevard Carnot Boulevard Gambetta Boulevard Georges Sand (côté impair) Chemin du 18 août Cité des Acacias Place de la Libération (côté impair)	Rue Boucher de Perthes Rue Charles VII Rue de l’Ouche Rue des Anciens Combattants d’A.F.N Rue des Farges (côté impair) Rue du 86 ^{ème} R.I. Rue Duguesclin	Rue Francheterre Rue Grangevieille (côté impair) Rue Maréchal de Vaux Rue Pannessac (des n° 70 à 80 côté pair) Rue Pons de Chapteuil Rue Ronzon (côté pair)

PÉRIMÈTRE DES BUREAUX DE VOTE

BUREAU 103 – SALLE JEANNE D'ARC – LE PUY-EN-VELAY 2		
Place du Clauzel Place du Greffe Rue Adhémar de Monteil Rue Antoine Clet Rue Chamarlenc Rue Chaussade (côté impair) Rue Chènebouterie Rue Courrierie (côté pair) Rue des Tables (côté pair) Rue du Bessat (des n° 0 à 9 côté impair) Rue du Bessat (des n° 0 à 6 côté pair)	Rue du Bouillon (des n° 6 à 16 côté pair) Rue du Collège (côté pair) Rue du Consulat Rue du Prat du Loup Rue Général Lafayette (des n° 0 à 17 côté impair) Rue Général Waldeck Boudinhon Rue Grangevieille (côté pair) Rue Guy François Rue Meymard (côté impair) Rue Pannessac (côté pair) Rue Philibert	Rue Raphaël Rue Rochetaillade Rue Saint-François Régis (côté pair) Rue Saulnerie Rue Saulnerie-Vieille Rue Séguret (côté impair) Rue Traversière du Consulat Rue Vanneau Rue Villeneuve

BUREAU 104 – Maison de la Citoyenneté – Rue des Chevaliers Saint-Jean – LE PUY-EN-VELAY 2		
Boulevard de Cluny Boulevard Maréchal Joffre (côté impair) Chemin de Sainte-Catherine Chemin Saint-Sébastien Faubourg Saint-Jean (des n° 27 à 115 côté impair) Place du Bac Place du Pallet Place du Planet de la Rabe Place du Théron	Rue Boucherie basse Rue Chèvrerie (côté impair) Rue d'Alençon Rue de Craponne Rue de Valenciennes Rue de Verdun Rue de Vienne (à partir du n°8 côté pair) Rue de Vienne (à partir du n°11 côté impair) Rue derrière Boucherie basse Rue droite (des n° 0 à 47 côté impair)	Rue du Bac Rue du Pallet (côté pair) Rue du Pallet (des n° 1 à 9 côté impair) Rue du Petit Vienne Rue du Pouzarot Rue Général Lafayette (côté pair) Rue Henri Pourrat Rue Mario Versepuy Rue Saint-Antoine Rue Sainte-Claire Rue Sainte-Marie Rue sous Sainte-Claire Rue sous Sainte-Marie Rue sur Sainte-Claire Rue Traversière de Cadelade Rue Traversière du Bac Rue traversière du Pouzarot

BUREAU 301 – ECOLE PUBLIQUE DU VAL VERT – LE PUY-EN-VELAY 1		
Avenue du Val Vert Avenue Maréchal Foch (des n° 84 à 148 côté pair) Chemin du Chèvrefeuille Montée de Papelingue	Place Eugène Pebellier Rue Centrale Rue des Eglantiers Rue des Jardins Rue du Ruisseau Rue Gabriel Fournery	Rue Haute Rue Henri Chas Rue Jean Baudoin Rue Jean Mermoz Rue Jules Romains Rue Léon et Jeanne Coudeyrette Rue Loucheur

BUREAU 302 – MAIRIE DU PUY-EN-VELAY – LE PUY-EN-VELAY 1		
Avenue André Soulier (côté pair) Avenue Clément Charbonnier Avenue du Général de Gaulle Belvédère du Mont Ronzon Boulevard Alexandre Clair Boulevard Président Bertrand (des n° 0 à 15 côté impair) Chemin de la Pommeraie Chemin des Alouettes Chemin des hauts de la ronzade Côteau des Capucins Impasse du clos Chante Perdrix	Lieu-dit la Ronzade (côté pair) Rue Antoine Martin Rue Antoine Pitarch Rue Chante Perdrix Rue Charles Rocher Rue de Compostelle Rue de la Girette Haute Rue de la Ronzade (côté impair) Rue des Capucins (à partir du n° 20 côté pair) Rue des Capucins (à partir du n°27 côté impair)	Rue Docteur Michel Arnaud Rue du Clos de Compostelle Rue du côteau des Capucins Rue du Général Aubert Frère Rue du Royal Park Rue Gallien d'Adiac Rue Jean-Baptiste Fabre Rue Lashermes Rue Louis Pasteur Rue Simone Weil

PÉRIMÈTRE DES BUREAUX DE VOTE

BUREAU 303 – MAIRIE DU PUY-EN-VELAY – LE PUY-EN-VELAY 1		
Boulevard Saint-Louis (des 0 à 9) Boulevard Saint-Louis (pair) Boulevard Saint-Louis (à partir de 29 impair) Chemin de la Clède Impasse du Marché couvert Impasse Félix Boudignon Place aux laines Place de l'Isle Chabran Place de la Halle Place du Breuil Place du Marché couvert Place du Plot Rue Alphonse Terrasson	Rue Chaussade (des n° 2 à 50 côté pair) Rue Courrierie (côté impair) Rue Crozatier (côté pair) Rue de l'ancienne Comédie Rue de la Ronzade (côté pair) Rue des Capucins (des n°0 à 20 côté pair) Rue des Capucins (des n°0 à 27 côté impair) Rue des Mourgues Rue du pensionnat Notre Dame de France Rue Etienne de Médicis Rue Félix Boudignon	Rue Frère Théodore (côté pair) Rue Frère Théodore (des n° 0 à 7 côté impair) Rue Grenouillit Rue Jean Barthelemy Rue Julien Rue Latour-Maubourg Rue Léon Cortial Rue Pannessac (côté impair) Rue Porte Aiguère Rue Ronzon (côté impair) Rue Saint-Gilles Rue Saint-Jacques Rue Saint-Pierre Rue Traversière des Mourgues Rue Vibert

BUREAU 304 – ANCIENNE MAIRIE DE TAULHAC – LE PUY-EN-VELAY 1		
Allée les mille roses Avenue Baptiste Marcet (côté pair) Avenue Salvador Allende – Les Saugnes 2 Chemin du Riou Impasse de Clodalie	Impasse les terrasses du Riou Lieu-dit Bonnassou Lieu-dit la plaine des Baraques Lieu-dit le Riou Lieu-dit Pranaly Lot. le clos des Saugnes Lot. les maisons blanches	Route nationale 88 Rue Coste-Deferne Rue de Chirel Rue de Langlade Rue des hauts de Chirel Rue des maisons blanches Rue du clos des Saugnes Vieux village de Taulhac

BUREAU 401 – ECOLE PRIMAIRE MICHELET – LE PUY-EN-VELAY 4		
Avenue d'Ours Mons (des n° 0 à 46 côté pair) Avenue Docteur Durand (côté impair) Boulevard Philippe Jourde Cité Bel Air Rue Antoine de Saint-Nectaire Rue Auguste Canard Rue de la Roche Arnaud	Rue des Chalmettes Rue des Jerphanion Rue des Sources (coté impair) Rue Dubois Rue Emile Reynaud des n° 23 à 33 côté impair) Rue Jacmon Rue Louis Oudin	Rue Prosper Mérimée Rue Théodore Falcon Rue Truchard-Dumolin Rue Yves d'Allègre Sentier de la Roche Arnaud

BUREAU 402 – ECOLE PRIMAIRE MICHELET – LE PUY-EN-VELAY 4		
Allée des droits de l'enfant Avenue André Soulier (côté impair) Avenue Georges Clémenceau (côté pair) Boulevard Maréchal Fayolle (des n° 0 à 29 côté impair) Boulevard Maréchal Fayolle (des n° 0 à 16 côté pair) Boulevard Président Bertrand (des n°15 à 45 côté impair) Boulevard Président Bertrand (des n°20 à 30 côté pair)	Chemin des Iris Cours Victor Hugo Faubourg Saint-Barthélémy Impasse d'Avignon Place des droits de l'Homme Place Michelet Rue Burel Rue Chaussade (à partir du n°58 côté pair) Rue Crozatier (côté impair) Rue des Cordeliers Rue des Moulins	Rue des Tanneries Rue du 11 novembre Rue du vent l'emporte Rue Emile Reynaud (des n°0 à 19 côté impair) Rue Emile Reynaud (des n°0 à 40 côté pair) Rue Pierret Rue Portail d'Avignon (côté pair) Rue Richond des Brus

PÉRIMÈTRE DES BUREAUX DE VOTE

BUREAU 403 – ECOLE PRIMAIRE MICHELET – LE PUY-EN-VELAY 4

Avenue Maréchal Foch (pair de 0 à 84) Rue de la Fonderie	Rue de la Passerelle Rue Lavastre Rue Pierre Farigoule (côté pair)	
---	--	--

BUREAU 404 – SALLE BALAVOINE – LE PUY-EN-VELAY 4

Allée des Hauts de Chastelvol Avenue d'Ours Mons (côté impair) Avenue d'Ours Mons (à partir du n° 46 côté pair) Avenue de Brugherio Avenue Tonbridge Avenue des Belges – côté pair (à partir du n° 30) Boulevard Bertrand de Doue	Chemin de Chastelvol Impasse Charles d'Agrain Impasse des Glycines Impasse des Rosiers Impasse du docteur Simone Nicolas Lieu-dit Chastelvol Rue Aimé Giron Rue André de Bailliencourt	Rue de Bonneterre Rue de Chassende Rue de Coloin Rue des Amandiers Rue des Bleuets Rue des Cerisiers Rue des Lilas Rue du docteur Simone Nicolas (côté pair) Rue Lobeyrac Rue Maurice Barres Rue Ranquet
---	---	--

BUREAU 405 – SALLE BALAVOINE – LE PUY-EN-VELAY 4

Avenue de Meschede Avenue de Saint-Flory Avenue Docteur Durand (côté pair) Avenue Henri Dunant Chemin de Bonnassieu Chemin de Farnier	Chemin du plateau de Mons Impasse de Rompedie Impasse des écureuils – pair Lieu-dit Chassende Lieu-dit Guitard Lieu-dit La Roche Arnaud Lieu-dit Rompedie	Lot. les terrasses de Guitard Rue Alexandre Vialatte Rue de Dunkerque Rue de Farnier Rue des sources (côté pair) Rue Edouard Estaunie Rue Henri Dunant Rue Jean Moulin Rue Martin Luther King Rue Paule Graveja
--	---	--

BUREAU 406 – ANCIENNE MAIRIE DE TAULHAC – LE PUY-EN-VELAY 4

Allée des gorges du Lion (côté impair) Avenue Baptiste Marcet (côté impair) Avenue des Estelles Avenue du 8 mai 1945 Avenue Louis Jonget Chemin de Chouveyre Chemin de Fontbonne Chemin de la Boucheyre Chemin de la Pépinière Chemin de la Plaine Chemin du Bouchetaud Chemin du Buisson Chemin du Fieu Cité Le Point du jour Impasse des crêtes Impasse du clos fleuri Impasse du Lac	Impasse du petit clos Lieu-dit Chouveyre Lieu-dit la gorge du lion Lieu-dit la Pépinière Lieu-dit le Bouchetaud Lotissement Crespy Lotissement La Marqueyre Lotissement les Crêtes Lotissement les Estels Lotissement les Hauts de Taulhac Lotissement Les Prairies Lotissement les Salliens 1 Lotissement les Salliens 2 Rue Antoine Valette Rue Charles Maurin Rue Colonel Verneuil Rue de la Cité Rue Haute de la Vaysse Rue de la Vaysse	Rue des Chibottes Rue des Muriers Rue des pins de Boulange Rue des Pradeaux Rue des Sagnettes Rue du Besson Rue du Bouchetaud Rue du Chateau Rue du Clos des Hospices Rue du Four vieux Rue du Panorama Rue du Point du jour Rue du Stade Rue Henri Manneval Rue Hippolyte Malègue Rue Isabeau Perbet Rue J. A. Cubizolle Rue Jean Brenas Rue Lieutenant Colonel Marcel Rebeyrotte
---	--	--

PÉRIMÈTRE DES BUREAUX DE VOTE

BUREAU 407 – ANCIENNE MAIRIE DE MONS – LE PUY-EN-VELAY 4		
Chemin de Bel Air Chemin de Gendriac Chemin de la Forge Chemin des Directes Chemin des Gardes Chemin des Mauves Chemin des Ronces Chemin des Troënes Chemin du Charreyrou Chemin du Chirenc Chemin du Cros Chemin du Parc	Chemin du Vallon Impasse de la Prade Impasse de la Prairie Impasse de Lyoussac Impasse du Château Lieu-dit Gendriac Lieu-dit le Bois d'Ance Lieu-dit les Mauves Lieu-dit les Ronces Lieu-dit les Rouquisses Lieu-dit Lyoussac Lotissement Fontaine du Loup	Lotissement La Combe Lotissement la Prairie Lotissement le pré du Château Lotissement les Mauves Place de l'Assemblée Route de Mons Route du Couderc Rue Antonin Raffier Rue de la Fontaine Rue des Prunus Rue du Château de Mons Village d'Ours Village de Mons

BUREAU 501 – CENTRE ROGER FOURNEYRON – LE PUY-EN-VELAY 3		
Avenue Charles Dupuy Avenues des Belges (côté impair) Avenue des Belges (des n° 0 à 28 côté pair) Boulevard de la République (des n° 44 à 46) Boulevard Maréchal Joffre (côté pair)	Impasse de Cluny Route de Montredon Rue de la Gazelle (à partir du n° 37 côté impair)	Rue Jean Solvain (à partir du n° 13 côté impair) Rue Jean Solvain (à partir du n° 14 côté pair) Rue Louis Jovet (côté impair)

BUREAU 502 – CENTRE ROGER FOURNEYRON – LE PUY-EN-VELAY 3		
Avenue de la Dentelle Avenue Georges Clémenceau (côté impair) Boulevard de la république (côté impair) Boulevard de la république (des n° 0 à 44 côté pair) Boulevard Maréchal Fayolle (des n° 18 à 36 côté pair) Boulevard Maréchal Fayolle (des n° 29 à 51 côté impair) Faubourg des Carmes Faubourg Saint-Jean (côté pair) Faubourg Saint-Jean (des n° 0 à 25 côté impair) Impasse Dolaizon Place Cadelade Rue André Laplace Rue Cadelade Rue Calemard de Lafayette (côté impair)	Rue Chèvrerie (côté pair) Rue de la Gazelle (des n° 0 à 37 côté impair) Rue de la Gazelle (des n° 0 à 20 côté pair) Rue derrière Sainte-Agathe Rue des Carmes Rue des Chevaliers Saint-Jean Rue des Teinturiers Rue Dolaizon Rue Droite (côté pair) Rue du Moulin-Pataud Rue du Pallet (des n° 9 à 13 côté impair) Rue Francisque Mandet	Rue Jean Solvain (des n°0 à 13 côté impair) Rue Jean Solvain (des n°0 à 14 côté pair) Rue Louis Jovet (côté pair) Rue Monseigneur Norbert Rousseau Rue Oddo de Gisseys Rue Pierre Farigoule (côté impair) Rue Portail d'Avignon (côté impair) Rue Sainte-Agathe

PÉRIMÈTRE DES BUREAUX DE VOTE

COMMUNE DE SAINT-GERMAIN-LAPRADE :

BUREAU 1 – salle du conseil		
Allée du château	Impasse du Potager	Place de l'Europe
Allée Saint-Exupery	Impasse du Repos	Place des Béates
Avenue des sports	Impasse du Savelas	Place des 4 chemins
Avenue du Plaid	Impasse du Suc	Place des Ebats
Château du villard	Impasse les Frênes	Place du Fournil
Chemin de Baraou	La Chabanne	Place Fondneuve
Chemin de Sabadel	La Croix des rameaux	Rachassac
Chemin des Calvaires	La Coste	RD 15
Chemin des planchettes	La Prade de Doue	RD 150
Chemin du Moulin Neuf	la vio de garitou	Route de Gagne
Chemin du relais	Laprade	Route de la Chabanne
Chemin du Verdier	Le Bourg	Route de la Croix
cité Vacher	Le Boussillon	Route de Rachassac
Gagne	Le Coudert	Route du Villard
Impasse Beausoleil	le mas	Rue de Calco
Impasse Bellevue	Le Moulin Neuf	Rue de la Croix des Rameaux
Impasse Clos de la Servoisine	Le Pin	Rue de la Trende
Impasse de la Gagne	Le Pont Neuf	Rue de l'Ouche
Impasse de la Plaine du Pin	Le Roure	Rue de Naquera
Impasse de Laprade	Le Villard	Rue des Dentellières
Impasse de la Trende	Les Pandraux	Rue des Grises
Impasse de Ville	Lotissement Fondneuve	Rue des Jonchères
Impasse des Alouettes	Lotissement la Chabanne	Rue des Pontails
Impasse des Bleuets	Lotissement la Croix des	Rue du Château
Impasse des Buissonnières	rameaux	Rue du Lavoir
Impasses des Coquelicots	Lotissement les frênes	Rue du Mas
Impasse des Frênes	Mandarou	Rue du Pechey
Impasse des Geais	Montée de la Boucle	Rue Le Pechey
Impasse des grives	Montée de la Chabanade	Rue du Pont
Impasse des jardins	Montée de Peynastre	Rue du Soleil Levant
Impasse des Mondonnes	Montée de Potage	Rue Marie Blanc
Impasse des Noyers	Montée des Cyprès	Sabadel
impasse du Bosquet	Montée des passereaux	Ville
Impasse du Breuil	Montée du Pountet	Vio de Chapeuil
Impasse du Chêne	Noustoulet	Vio du Garitou
Impasse du Courtil	passage de Chapeuil	Vio romaine
Impasse du Fromental	Passage de l'Ouche	Voie romaine
Impasse du Mas	Passage du Fournil	
Impasse du Moulin	Passage du Presbytère	
impasse du patural	Passage du 22 juillet 1925	
Impasse du Pin	place de l'église	
Impasse du Planet	Place de la Fontaine	
Impasse du Plateau	Place de la Mairie	
Impasse du Pont		

PÉRIMÈTRE DES BUREAUX DE VOTE

BUREAU 2 – centre culturel		
Avenue Antoine Lavoisier	Impasse des aubépines	Rue de la Sumène
Avenue de la Pause	Impasse des artisans	Rue de la Varenne
Avenue Louis Pasteur	Impasse des Chalets	Rue de l'Enclos
Bombes	Impasse des grillons	Rue de Pralong
Chemin de Chanavoux	Impasse des Lilas	Rue des écoles
Chemin de Chazot	Impasse des mésanges	Rue des lavandières
Chemin de Doue	Impasse des patureaux	Rue des métiers
Chemin de la Chaud	Impasse des peupliers	Rue des Patureaux
Chemin de la coursière	Impasse des prés	Rue des pirouses
Chemin de la pinatelle	Le Val des Bories	Rue des Rouchas
Chemin de St Régis	les Patureaux	Rue des Vignes
Chemin des Alliens	Lotissement Bouche	Rue du Charirou
Chemin des Versonnes	Marnhac	Rue du château d'eau
Chemin du Brunelet	Montée de Plaisance	Rue du Couvige
Chemin du château d'eau	Plaisance	Rue du Four
Chemin du rioufourt	Route de Malescot	Rue du Gravirou
Doue	Route des 3 fontaines	Rue du panorama
Impasse Beaurepaire	Rue Antoine Lavoisier	Rue François GIPPET
Impasse de la carrière	Rue de la Combe	Rue Jean Monnet
Impasse de la Pause	Rue de la Chaud	Rue Maurice Schumann
Impasse de la Tuilière	Rue de la fontaine	Rue Saint-Exupéry
Impasse des Argiles	Rue de l'Assemblée	Rue traversière

BUREAU 3 - centre culturel		
Avenue de la mairie	Impasse du Petit Bois	Peyrard
Avenue de Pebellit	Impasse du point du jour	Place de Pebellit
Avenue du Mont Faron	Impasse du Pré Long	Priouret
Chemin de la Valette	Impasse du Vallon	route de Peyrard
chemin de l'Adroit	Impasse du viaduc	Route de Saint Germain
Impasse Chouvet	Impasse La Pinède	Route de Servissac
Impasse Coste Sourde	Impasse Le Champ	Route de St Germain
Impasse de Courbière	impasse les planches	Rue de Courbière
Impasse de la Berthe	La Berthe	Rue de la Rocade
impasse de la bise	la roche rouge	Rue de la Pelote
Impasse de la Croze	La Station	Rue de la Source
Impasse de la vianette	Le Petit Bois	Rue de Servissac
Impasse de Moncouroux	les Badioux	Rue des Blés
Impasse de Saint-Germain	lotissement la Croze	Rue des Eglantiers
Impasse des Alizés	lotissement le champ	rue des fontaines
Impasse des Ayasses	Montagnac	Rue des Genêts
impasse des férandaïses	Montée de la Chabanne	Rue des Tourterelles
Impasse des quatre vents	Montée de la Croix	Rue du Caire
Impasse des Maquisards	Montée de la Sabotte	Rue du Creux des Bonnets
Impasse des Pins	Montée des Ozeilles	rue du pont de la Chartreuse
Impasse du Bosquet	Montée des rioux	rue Francisque Mandet
Impasse du Fromentaou	Passage des marronniers	Sarrazine
	Pebellit	Servissac

PÉRIMÈTRE DES BUREAUX DE VOTE

COMMUNE DE SAINT-PAULIEN

BUREAU 1 : Groupe scolaire Pierre Julien - Préau Primaire		
Bourg de Saint-Paulien Champagne Chemin de Bertaud Cités Bongiraud La Croix des Pères	Lotissement Les Varennes Lotissement Clos Favier Lotissement Le Champlouis Lotissement Les Aurouzes Lotissement les Cités	Lotissement les Ribbes Pierre Brune Tressac Verignac

BUREAU 2 : Groupe scolaire Pierre Julien - Préau Maternelle		
Anzac Anviac Belvédère du Lac Chassagnoilles Chassaleuil Chavagnac Cougeac La pierre plantée La Rochelambert	La Valette Le Monet Marcilhac Montée du Lac Nolhac Orcenac PAE Le Grand Lac Pouvey	Quartier du Lac Rassasset Route de Marminhac Soddes Treloussere Violettes Zone Artisanale de Nolhac +Electeurs hors communes

PÉRIMÈTRE DES BUREAUX DE VOTE

COMMUNE DE VALS-PRES-LE-PUY :

BUREAU 1 – Pôle multi-activités – le Préau		
Avenue de Vals Boulevard Bertrand Chemin des Brioudes Impasse du Pont Place du Pont Quai du Dolaizon Rue Charles Martin	Rue de l'École Normale Rue de Sinety Rue des Anciens-Combattants Rue des Écoles Rue des Jardiniers Rue du 8 mai 1945	Rue du Bel Anis Rue du Général Beaugier Rue du Pont Rue Francisque Enjolras Rue Laurent Brolles Rue Milhit Enjolras

BUREAU 2 – Pôle multi-activités – le Préau		
Avenue de l'Europe Chemin d'Eycenac Route de Pranlary Route du Carmel Rue Jean Monnet Avenue Charles Massot	Avenue Jeanne d'Arc Chemin de Bonnassou Impasse Saint-Benoît Place de la Mutualité Rue Centrale Rue Charles Nicolle	Rue Danton Rue de l'Aubépine Rue du Riou Rue du Val Fleuri Rue Marcel Pagnol Rue Saint-Benoît

BUREAU 3 – Pôle multi-activités – le Préau		
Chemin de la Girette Chemin de la Ronzade Chemin de la Sermone Chemin de la Sermone Haute Rue André Bernard	Rue Jacques Viscomte Rue Joseph Rumillet Avenue des Droits de l'Homme Rue Plaine Chemin de la Borie Blanche	Impasse des Moulins Route de Saint-Christophe Rue des Artisans Rue Guillaume Chabaliier Rue Louis Brioude

PÉRIMÈTRE DES BUREAUX DE VOTE

ARRONDISSEMENT D'YSSINGEAUX

COMMUNE D'AUREC-SUR-LOIRE :

BUREAU 1 : Maison des Associations		
Avenue de la Gare – Bâtiment les Buis	Impasse de la Conduite	Place du Breuil
Avenue de Firminy	Impasse de la Combette	Place de la Coix
Avenue du Pont	Impasse du Crai	Place des Hêtre
Bâtiment Les Buis	Impasse de la Doucette	Place Saint-Genex
Chemin du Le Brêt	Impasse de l'Églantier	Port Buisson
Chemin de Bellevue	Impasse de l'Épicéa	Route de Bas-en-Basset
Chemin des Colchiques	Impasse de l'Esplanade	Route des combes
Chemin Fleuri	Impasse du Fagot	Route de l'Hermet
Chemin de Garetout	Impasse de la Forêt	Route de Mons
Chemin de la Grande Vigne	Impasse du Galet	Route de Nurlet
Chemin des Hyverts	Impasse du Houx	Route de Nurol
Chemin de Maleissard	Impasse de la Médiathèque	Route de Rozier
Chemin de la Malterie	Impasse de la Mission	Route de Saint-Maurice
Chemin de la Moure	Impasse de la Pommeraie	Rue de l'Armoise
Chemin de la Naverte	Impasse des Pommiers	Rue du Bachat
Chemin des Noisetiers	Impasse de Presle	Rue du Bon Temps
Chemin de l'Oeillet	Impasse du Ruisseau	Rue du Buisson
Chemin de Passe Vite	Impasse du Sandre	Rue de Chazourne
Chemin du Pavé	Impasse du Serpolet	Rue des Cheminots
Chemin des Razes	Impasse de la Souchaire	Rue du Collège
Chemin du Réservoir	Impasse Verte Colline	Rue de l'Esplanade
Chemin Sous le Platet	Impasse des Teinturiers	Rue de la Grande Boucle
Chemin du Taillis	Impasse du Thym	Rue du Haras
Chemin de la Vieille Ferme	La Combette	Rue des Platanes
Chemin du Vieux Village	La Naverte	Rue du Port
Impasse de l'Ablette	La Rivière	Rue des Puits
Impasse des Airelles	Montée du Buisson	Rue de la Rivière
Impasse de l'Atelier	Le Sagnat	Rue de Saint-Genex
Impasse de l'Aubépine	Les Barques	Rue du Vieux Chêne
Impasse des Bambous	Les Hautes Berges	Rue du Soleil Levant
Impasse de la Beurende	Les Hyverts	Rue des Vignes
Impasse de Beauvoir	Les Platières	Rue du Monument
Impasse du Brochet	L'hermet	Traboule du Passant
Impasse des Cèdres		

PÉRIMÈTRE DES BUREAUX DE VOTE

BUREAU 2 : Ecole primaire publique		
Allée des Amis	Impasse de l'Alyssium	Montée les Saignes
Auberge du Moulin	Impasse de l'Auberge	Place de la Gare
Avenue des Grands Prés	Impasse du Brouilli	Place des Perrots
Avenue du 8 Mai	Impasse du Canal	Rue des Alyssium
Bâtiment les Jacinthes	Impasse des Châtaigniers	Rue du Cartalat
Bâtiment les Myosotis	Impasse des Forgerons	Rue du Brouilli
Bâtiment les Orchidées	Impasse des Grands Saules	Rue de la Flachère
Bâtiment les Violettes	Impasse des Joncs	Rue de la Plage
Chemin de Bayle	Impasse de la Lune	Rue de la Plaine
Chemin de la Boulangerie	Impasse des Marguerites	Rue de l'Echelle
Chemin de l'Ecole	Impasse des Métiers	Rue de l'Industrie
Chemin de l'Etoile	Impasse des Noyers	Rue des Ollagnières
Chemin de l'Espace	Impasse de l'Orée du Bois	Rue des Perrots
Chemin du Fleuve	Impasse des Planètes	Rue des Ribes
Chemin des Girards	Impasse des Sables	Rue du 8 Mai 1945
Chemin du Lavoir	Impasse des Tennis	Rue des Minotiers
Chemin de Mandrin	Impasse de l'Univers	Rue des Ormes
Chemin de la Moutaire	La Rotte	Rue de la Passerelle
Chemin de Pied à Bayle	Le Tour	Rue du Pont Neuf
Chemin de la Prade	Lotissement le Garay de Fournier	Rue Haute
Chemin de Quilloux	Lotissement le Ponton	Rue Tranquille
Chemin Roche d'Oiseau		Sentier du Bas
Chemin du Vieux Moulin		

BUREAU 3 : Résidence Les Tilleuls		
Allée du Pré Fleuri	Impasse de la Lavande	Route de fa Faye
Avenue du Velay	Impasse des Lichens	Route de la Grangeasse
Chanteloire	Impasse du Maïs	Route de Monistrol
Chemin les Branches	Impasse des Mésanges	Route d'Ouillas
Chemin les Charbonniers	Impasse des Morilles	Route de Pied
Chemin du Chénevis	Impasse des Mousserons	Route de Pifoy
Chemin des Fayards	Impasse du Muguet	Route de Sauze
Chemin des Girolles	Impasse du Petit Coeur	Rue de la Bergerie
Chemin du Grain	Impasse sur les Prés	Rue de Bouffeton
Chemin des Lys	Impasse d'Oriol	Rue du Calvaire
Chemin du Moulina	Impasse de la Rhubarbe	Rue Centrale
Chemin Notre-Dame	Impasse du Rochin	Rue du Clos
Chemin des Rameaux	Impasse du Sabotier	Rue du Commerce
Chemin de la Rotte	Impasse du Seigle	Rue de la Coursière
Chemin de la Tour d'Oriol	Impasse des Souchettes	Rue de la Détente
Impasse des Acacias	Impasse des Sureaux	Rue du 19 Mars 1962
Impasse des Barabans	Impasse des Tamaris	Rue des Freydières
Impasse du Bois des Pins	Impasse des Thuyas	Rue des Genêts
Impasse des Cèpes	Impasse du Trèfle	Rue des Gimberts
Impasse La Chaud	Impasse de la Virole	Rue de l'Hospice
Impasse La Chênaie	La Faye	Rue de la Loire
Impasse du Clos des Rameaux	Passage des Bouleaux	Rue des Marronniers
Impasse de l'Escalier	Petite Impasse du Trian	Rue du Prieuré
Impasse des Fauvettes	Pied	Rue des Roures
Impasse des Flaneurs	Pifoy	Rue des Sauvages
Impasse du Froment	Place de l'Église	Rue de Tachon
Impasse des Griottes	Place du Cerisier	Rue des Trois Croix
Impasse du Houblon	Roures	Rue des Tuileries
Impasse des Jonquilles	Route du Cortial	Tachon
		Traboule du Jasmin

PÉRIMÈTRE DES BUREAUX DE VOTE

BUREAU 4 : Maison des Jeunes		
Avenue de Firminy	Impasse du Daim	Place des Echaneaux
Avenue de Verdun	Impasse de l'Écrin	Route de Firminy
Avenue du Forez	Impasse du Faon	Route de Saint-Paul
Bâtiment les Bruyères	Impasse des Garages	Rue des Allières
Bâtiment les Dahlias	Impasse le Grand Garay	Rue des Arbousiers
Bâtiment les Daphnés	Impasse du Grand Verger	Rue de la Bédouire
Bâtiment les Lilas	Impasse de Grangent	Rue des Charmes
Bâtiment les Narcisses	Impasse Lou Farou	Rue des Chevreuils
Bâtiment les Roses	Impasse des Mirabelles	Rue des Écureuils
Bâtiment les Tulipes	Impasse des Oliviers	Rue du Levant
Bâtiment les Erables	Impasse des Primevères	Rue des Rogations
Bonnefond	Impasse des Pruniers	Rue Ronde
Boulevard Saint-Roch	Impasse des Sapins	Rue du Rond Point
Chemin des Cèdres	Impasse du Stade	Rue du Patural
Chemin de la Côte de Pied	Impasse du Vallon	Rue Pentue
Chemin de la Cotevière	Lotissement la Bédouire	Rue de la Source
Impasse du Bois des Pins	Lotissement le Garay	Rue des Sous-bois
Impasse de Bonnefond	Lotissement le Grand Verger	Rue des tourterelles
Impasse des Bruyères	Montée des Erables	Rue du Vallon
Impasse de la Clairière	Le Grand Vallon	Rue du Verger
Impasse des Crozes	Les Peyrolias	

PÉRIMÈTRE DES BUREAUX DE VOTE

COMMUNE DE BAS-EN-BASSET :

BUREAU 1 : Le Bourg - Salle Municipale – Jardin Public		
Avenue Alfred de Vissaguet	Impasse des Vergers	Place du 8 Mai 1945
Avenue de la Sablière	Impasse Jeanne d'Arc	Place du Cuerq
Avenue de Lachomette	Javeloux	Place Imbard Sarrazin
Avenue de Saint-Julien	La France	Quartier du Gour
Avenue du Pont	La Malauterre	Quartier du Marais
Boulevard de la Sablière	La Peyraire	Résidence Saint-Vincent
Chemin de Bos	Le Clos de la Conche	Route de Beauzac
Chemin de la Récluzière	Le Montcel	Route de la Loire
Chemin de Rochebaron	Le Pré du Milieu	Route des Granges
Chemin de Saint-Roch	Les Allors	Route du Pont Rouge
Chemin des Allors	Les Granges	Rue Bel Azur
Chemin des Arrys	Les Minimés	Rue de l'Église
Chemin des Forsythias	Lotissement La Charraire	Rue de la Bruche
Chemin des Terres Glaises	Lotissement La Chenaie	Rue de la Chapelle
Chemin des Trois Ponts	Lotissement La Combette	Rue de la Conche
Chemin des Trois Puits	Lotissement La Garenne	Rue de la Poterie
Chemin du Guéray	Lotissement La Malauterre	Rue des Barrits
Crizailloux	Lotissement La Peyraire	Rue des Magnolias
Espace Fontbonne	Lotissement La Récluzière	Rue des Soeurs
Grizailloux	Lotissement Le Cluzel	Rue du 11 Novembre
HLM Appt 6 Route de la Loire	Lotissement Les Allors	Rue du Commerce
Îlot Saint-Vincent	Lotissement Les Hauts de l'Ance	Rue du Cuerq
Impasse de Bos	Lotissement Les Peupliers	Rue du Marais
Impasse de la Dentelle	Lotissement Les Sablières	Rue du Moncel
Impasse de Rochebaron	Montée du Malorum	Rue du Vieux Puits
Impasse des Cerisiers	Passage de la Dentelle	Rue Gabriel Chapuis
Impasse des Clos	Place Centrale	Rue Jeanne d'Arc
Impasse des Crêts	Place de la Liberté	Rue Saint-Vincent de Paul
Impasse des Granges	Place de la Mairie	Rue Soeur Jeanne Fontbonne
Impasse des Lilas	Place de l'Église	Saint-Julien
Impasse des Sablières	Place de Saint-Julien	Zone Artisanale

BUREAU 2 : Villages - Gymnase Place de la Liberté		
Ancette	Impasse de la Scierie	Route de la Béate
C Route de la Salaison	Impasse de la Source	Route de la charraire – Naves
Chemin sous les Maisons – Thézenac	Impasse de l'Oiseau – Os	Route de la Loire
Chemin de Chalancon – Montméat	Impasse des Cormorans – Loudun	Route de la Salaison
Chemin de Fourmilloux	Impasse des Ecoles – Labiec	Route de Labiec – Labiec
Chemin de la Bloue	Impasse des Lavandières	Route de Lamure
Chemin de la Garnat – Le Roure	Impasse des Mystères- Labiec	Route de Montméat – Montméat
Chemin de la Lagune – Le Bourzai	Impasse des Paturages	Route de Naves – Naves
Chemin de la Roche	Impasse des Puisatiers – Morand	Route de Tiranges – Le Vert
Chemin de l'Ouche	Impasse des Ribes	Route de Valprivas – Crémerolles
Chemin de Ranchevoux	Impasse du Couchant	Route des Bois – Coutenson
Chemin de Tourton	Impasse du Four – Ancette	Route des Dentellières – Lacombe
Chemin des Bruyayres	Impasse du Moulin – La Roche	Route des Etourneaux – Fouilloux
Chemin des Buges – Le Roure	Impasse du Pressoir – Ancette	Route des Eygauds
Chemin des Cavaliers – Ancette	Impasse de la Naud	Route des Hérons – Loudun
Chemin des Etangs	La Roche	Route des Moissons
Chemin des Eyvers – Thézenac	La Roche Haute	Route des Varennes – Fouilloux
Chemin des Fleurs – Os	La Vieille Route – Thézenac	Route des Villages de la Montagne – Lacombe
Chemin des Fontainiers – Le Roure	Labiec	
Chemin des Pinatous	Lacombe	
	Lamure	
	Le Communal	
	Le Communal – Les Salles	

PÉRIMÈTRE DES BUREAUX DE VOTE

Chemin des Pinatoux	Le Crozet	Route du Pont Rouge
Chemin des Rases – Labiec	Le Roure	Route du Vigneron – Le Roure
Chemin des Renards – Os	Le Vert	Route Etreys – Os
Chemin des Terres – Fouilloux	Lieu-dit Fouilloux	Route de Gournier – Les
Chemin des Traversiers	Lieu-dit Navogne	Fontannes
Chemin du Communal	Lieu-dit Labiec – Les Chambas	Route des Mines de Fer –
Chemin du Courbière – Le Roure	Lotissement La Roche	Navognes
Chemin du Gail – Loudun	Loudun	Route du Maréchal Ferrant
Chemin du Golf	Montchouvet	Route du Plat Douraine-
Chemin du Prieuré	Montée de l'Abbé Freyssenet	Montméat
Chemin du Soleil Levant	Montée de la Bergerie Thézenac	Rue Basse
Chemin du Toinou – Labiec	Naves	Rue de la Côte Tailler
Coutanson	Navognes	Rue de la Roussette – Naves
Cremerolles	Os	Rue Demeure
D Impasse de la Berche	Peyrenelle – Route du Vert	Rue des Briquetteries – Labiec
Fouilloux	Place du Vieux Lavoir	Rue des Eperviers – Le Bourzai
Grand'Route – Thézenac	Quartier du Brocanteur	Rue des Hirondelles – Thézenac
Impasse du Boulanger – Thézenac	Quartier Sainte-Agathe	Rue des Pipistrelles – Navognes
Impasse de la Croix - Crémerolles	Ranchevoux	Rue des Vieilles Fermes
Impasse de Juillet – Lamure	Route de Beausemlant – Fouilloux	Rue du Lachoux – Thézenac
Impasse de la Berche	Route de Beauzac	Thézenac
Impasse de la Fontaine	Route de Fouilloux – le Bourzai	Tourton
Impasse de la Jetée – La Roche	Route de l'Ance – Ancette	Traverse des Bessous
Impasse de la Naud	Route de L'Ance	

BUREAU 3 : Rive droite - Gymnase Place de la Liberté

Basset	Chemin du Communal – Gournier	Impasse des Chênes
Bis Chemin du Fleuve	Chemin du Communal – Gourdon	Impasse Le Garay – Gourdon
Chemin des Noisetiers – Gournier	Chemin du Fleuve	Impasse Tranquille – Gournier
Chemin de Basset	Chemin du Pêcheur – Gourdon	La Gare
Chemin de Chiroux	Chemin du Prieuré - Les Salles	Le Communal – Basset
Chemin de la Sagne Gourdon	Chemin du Tunnel – Gournier	Les Fontannes
Chemin de la Tuilerie	Chemin Traversière – Les Salles	Les Hiverts
Chemin de la Lourette	Gourdon	Les Salles
Chemin de la Roche Plate –	Gourdon village	Route de Basset
Gourdon	Gournier	Route de Gournier – Gourdon
Chemin des Bachats	Gournier Les Plats	Route de Gournier – Gournier
Chemin des Châteaux – Gourdon	Impasse Bel Horizon – Les Salles	Route de Gournier – Les
Chemin des Chênes – Gourdon	Impasse de Clémensoux	Fontannes
Chemin des Fontannes	Impasse des Chênes – La Gare	Route de la Gare
Chemin des Plats – Gournier	Impasse des Jardins – Route de	Route de l'Industrie – La Gare
Chemin des Prés	Basset	Route de Monistrol – RD 12
Chemin des Prossards – La Gare	Impasse des Pinacées	Route des Cheminots – La Gare
Chemin des Salles	Impasse des Pins	Route du Vieux Pont – Gourdon
Chemin des Vignes – Gournier	Impasse des Prairies – La Gare	Rue Ducaruge - Gourdon
Chemin du Chiroux	Impasse des Prunus	

PÉRIMÈTRE DES BUREAUX DE VOTE

COMMUNE DE BEAUZAC :

BUREAU 1 : mairie		
Impasse de l'Abreuvoir	Chemin de l'écu	Impasse des Pièces
Rue des Acacias	Place de l'église	Plaine de Piroilles
Rue de l'Atelier	Place de l'Espace de l'Europe	Route des Préaux
Le Cortial bas	Rue du Faubourg	quartier des préaux
Route de BAS	Chemin de Fayet	Rue des Remparts
Impasse de Bérard	Chemin des Fermes	Chemin Roche Renard
Route de Bérard	Avenue Maréchal Foch (côté droit)	Route de Retournac (côté droit)
Bérard	Rue de la Grande fontaine	Le Robert
Les Bernauds	Rue de la Fouillouse	Chemin de la Roulande
Rue de Blanchard	La Fretisse	Lotissement Clos Rousset
La Croix blanche	Rue des Gaules	Impasse Grand Rue
La Charreyre	Avenue Charles de Gaulle (côté droit)	Rue Grand Rue
Route de la Charreyre	Grandchamp	Rue de la sagne
Rue des Chataigniers	Quartier Les Granges	Rue des Sausses
Impasse Pré du Château	Les Granges	Rue des Sillous
Chazelet	Rue du Cortial-Haut	Rue des Sources
Route de Chazelet	Le Cortial haut	Le Suc
Rue des Chênes	La Croix de l' Horne (côté droit)	Lotissement du Suc
Route de Chizeneuve	Rue Victor Hugo	Impasse du Lotissement du Suc
Chizeneuve	Rue des Jonquilles	Rue du Suc
Chossac	Rue des Lamberts	Le Theil
Rue du Cimetière	Avenue Maréchal Leclerc (côté droit)	Rue des Tilleuls
Rue Georges Clémenceau	Rue de la Madeleine	Rue Traversière
Route de la Colline	Place du Marché	Les Valettes
Quartier de la Combe	Place du Métier	Route de la Varenne
Route de Combres	Montillon	La Varenne
Combres	Chemin de Montourtier	Chemin du Vent
Quartier de Combres	Montourtier	Rue du Verdier
Route du Cortial	Route de Montourtier	Le Viallard
Place de Courbessine	Route du Moulinet	Chemin de la Vierbe
Place du Cuerq	La Nauthe	Route des Vivats
chemin de la croix	Avenue Louis Pasteur	Les Vivats
place du Cuerq	Chemin du Pâtural	Rue Belle Vue
Chemin de Daveine	Rue des Peupliers	
Chemin de la Dent		
La Dorlière (côté droit)		

PÉRIMÈTRE DES BUREAUX DE VOTE

BUREAU 2 : Mairie		
Arthaud	Avenue Maréchal Foch (côté gauche)	Rue Espace Peyron
Rue des Artisans	Route de Fonzal	Rue du Piarou
Chemin du Garay du Ban	Rue du Four	Rue des Pinatons
Impasse du Barret	Avenue de la Gare	Rue des Pins
Rue de Bransac Bas	Route de la Garenne	Zone artisanale Piroles
Quartier de la Béate	Rue du Lotissement la Garenne	ZI de Piroles
Route de Beaux	Impasse des Garipelles	Piroles
Rue de Bessenay	Rue des Garnasses	Le Plat
Route du ravin des Bos	Avenue Charles De Gaulle (côté gauche)	Rue de la Pompe
Lotissement Le Bouchillou	Impasse de Grand	Rue de l'Ancienne Poste
Chemin de Champ Bouriva	Grand	Route de Saint-Privat
Bouteyrolles	Route de Grand	Impasse du Puits
Bransac	La Grange	Route de Retournac (côté gauche)
Brenas	La Grouleyre	Le Riou
Route de Brenas	Impasse des Guaritoux	Les Rioux
Chemin des Bruyères	Rue de Bransac Haut	Quartier de Riva
Les Bruyères	Le Fraisse Haut	Rue de la Rivaterre
Rue de Camigliano	La Croix de l'Horme (côté gauche)	Les Roberts
Chemin de Carcavet	Quartier du Lavoir	Quartier du Rocher
Rue du Castel	Avenue Maréchal Leclerc (côté gauche)	Le Rousson
Rue du Centre	Rue de Pont de Lignon	Chemin du Rousson
Route de Chanteduc	Lioriac	Impasse du Rousson
Chanteduc	Route de Lioriac	Rue du Foyer Bon Secours
Rue du Garay de la Chaud	Rue de la Loire	Route du Stade
Côte Chaude	Route du Bord de Loire	Route du Pont Suspendu
Chemin de Côte Chaude	Route du Gour de Loulette	Chemin de Tateuil
Hameau de Chevalier	Rue des Lunaires	Rue de Vaures
Chevalier	Rue des Lys	Rue du Verdoyer
Route de Chevalier	Route du Monteil	Vaures
Impasse du Colibri	Le Monteil	Lotissement du Verdoyer
Rue du Colombier	Le Moulin	Impasse le Verdoyer
Rue des Combeaux	Les Ollières	Route de la Versane
Confolent	Rue des Ollières	Rue de la Croix Verte
Rue du Communal de Confolent	Les Olliers	Rue de la Vigne
Route de Confolent	Impasse des Paillasses	Rue des Vignobles
Le Moulin de Confolent	La Para	Vourze
Route des Côtes	Chemin de la Para	Place du Wagon
Route du Cros	Route de la Perdoua	
Rue Doutrand	Riou Petit	
Rue de L'Echauffat	Peyragrosse	
Rue de l'École		
Chemin du Champ-Farrier		

PÉRIMÈTRE DES BUREAUX DE VOTE

COMMUNE DU CHAMBON-SUR-LIGNON

BUREAU 1 : Gymnase de la Maison des Bretchs

Chemin des Airelles	Route du lac de Devesset	Chemin des Massottes
Montée du Chant de l'âme	Route de Devesset	Chemin du bois des Mélézes
Chemin des Aubépines	Chemin des Digons	Le bois des Mélézes
Route des Barandons	Les Digons	Impasse du Mézenc
Les Barandons	Le Genet d'or	Chemin du Mézenc
Rue Basse	Chemin du Dragon	Rue du juste Milieu
Route de la Bâtie	Chemin des Ecureuils	Côte de Molle
Impasse du Batisco	Chemin des Epilobes	Chemin de Molle
Route de Beaujeu	Impasse des Essarts	Impasse de Molle
Beaujeu	Chemin des Essarts	Chemin de Monbrac
Impasse des Bleuets	Lotissement de l'étang	Chemin de Montailier
Traverse du Coin du Bois	Impasse de l'étang	Rue des Morilles
Chemin du Petit bois	Chemin de la Fayarde	Chemin des Mousserons
Chemin du coin du bois	Chemin des Fayes	Chemin des Myosotis
Impasse de la Boiserie	Chemin des Fermettes	Impasse des Myrtilles
Chemin de la Boiserie	Filetrame	Impasse des Nénuphars
Impasse du Boissillou	Chemin de Filtrame	La Riaille Noire
Chemin des Bouleaux	Chemin de Flachet	Pailler
Les Brayes	Chemin du Coteau Fleuri	Impasse des Paneyrons
Chemin des Brayes	Chemin du Parc Forestier	Chemin du Pascuralou
Chemin de la Bruyère	Chemin de la forêt	Impasse du Pascuralou
La Bruyères	Chemin des Fougères	Impasse de Péaure
Impasse des Bruyères	Rue des Fougères	Chemin du bois de Péaure
Chemin des Bruyères	Route du Fraïsse	Route de Péaure
Impasse de la Burle	Chemin des Frênes	Péaure
Chemin de la Calabre	Le genest	Place des Balles Perdues
Impasse des Campanules	Chemin du Genest	Impasse de Peybroussou
Chemin des Cartives	Chemin du Bois du Genest	Chemin de Peylon
Les Cartives	Le bois de genest	Peymartin
La Celle	Chemin des Genêts	Chemin de Peymartin
Les Balayes de la Celle	Impasse du clos Gentil	Chemin de Peyrouet
Route de la Celle	Chemin des Girolles	Chemin de Piaulet
Route des Balayes de la Celle	Chemin du Pré de Graine	Chemin de Plafay
Chemin des Cèpes	Chemin de la Grand'terre	Impasse des Prairies
Cité Cévenole	Chemin de Grangeage	Chemin des Prairies
Route de Chabanne	Grangeage	Chemin des Prés
Chabannes	Rue des Grives	Impasse Pupier
Chemin des Chalets	Chemin de la Guespy	La Rionde
Chemin des Champignons	Chemin de Guillon	Chemin de la rionde
Chemin du Chanteoiseau	Rue Haute	Les Roberts
Chantoiseau	Impasse des Jacinthes	Chemin des Roberts
Chemin de la côte chaude	Rue des Jardins	Chemin de Rochefolle
La Chauillère	Chemin des Jonquilles	Chemin du Rocher
Chemin de la Chaumasse	Chemin de Ladreyt	Impasse des Roseaux
Chemin de Cheyne	Ladreyt	Chemin de la Roseraie
Chemin du Cros de Cheyne	Route de Lambert	Chemin des Ruches
Traverse de Cheyne	Chemin du Bocage de Lambert	Chemin du Ruisseau
Chemin de la Bâtie de Cheyne	Rue pré Lambert	Route des Sables
Route de la Bâtie de Cheyne	Rue des HLM Lambert	Sagnemorte
Cros de Cheyne	Larcisse	Impasse des Sapins
Cheyne	Route du Haut-Lignon	Le Sarzier
Chemin du pont de Cholet	Impasse du Lizieux	Chemin du Serpolet
Le Cholet	Chemin du Lizieux	Route de la Souche
Chemin du Cholet		Chemin de la Souche

PÉRIMÈTRE DES BUREAUX DE VOTE

Le pont du Cholet Chemin de la petite Chomette Chemin de Chomier Impasse de Chomier Allée de la Clairière Route du Collège Le pont des Combelles Chemin du pain du coucou Chemin de Couret Couret Chemin de la Croisière	Chemin du creux du Loup Chemin du Loup Chemin du Luquet Pont du Luquet Chemin du pont de Luquet Route des Quatre Maillons Malacourt Chemin de Malacour Manisolle Chemin de Manisolle Manissole	La Souche Chemin des Sources Les Tavas Impasse des balcons des Tavas Route des Tavas Rue Traversière Chemin du Vallon Sentier du Vallon Chemin du Versant Chemin Vert Chemin du Village
--	--	---

BUREAU 2 : Gymnase de la Maison des Bretchs

Route de Saint-Agrève Route des Aivarras Chemin du Suc Allard Arcelet Chemin d'Arcelet Chemin d'Astier Astier Chemin des Babets Place des Balayes Impasse des Balayes Promenade des Balayes Chemin du Bassin Chemin des Basties Route de la Batterie Chemin du moulin de Bayle Chemin de Beauche Bellevue Chemin de Bellevue Les Bois Chemin des Sous-Bois Route de Bonhomme Chemin du Bourgeon Impasse de la Bourghea Route de la Bourghea La Bourghea Chemin de la petite Bourghea Route de Boussoulet Chemin des Carottes Le Carrefour Square du Carrefour Chemin de Cellier Chemin du Bois de Chambon Le Champ Chantegrenouille Route de Chantegrenouille Chemin de Chantegrenouille Impasse des Chardons Chemin de Charel Chemin de Chareyrial Les Chatoux Chemin des Chatoux Les Cheneaux Chemin des Cheneaux	Chemin de Ficat Le Champ Fleuri Chemin du Champ Fleuri Rue de la Grande Fontaine Chemin de Fontbouchard Fonzalloux Chemin des Fourches Chemin du Fouzalloux Chemin des Gentianes Chemin de Gérenton Gérenton Impasse des terrasses du golf Chemin du Gory Gory Route du Château de la Grange Cros la Grange La Grange Impasse de Cros la Grange Chemin de la Grange Chemin de bois la Grange Le Riou la Grange Impasse du Green Chemin des Griottes Impasse des Griottes Chemin de l'Hermon Chemin du Bois de Jean Chemin de Joubert Chemin de la Fayolle du Lac Chemin du Cros Lallier Cros l'Allier Impasse des Lauzes Chemin de Lauzon Lauzon Rue de l'Église Place de l'Église Les Balayes de l'Ermité Impasse de la Ligne Chemin de la Pierre de Lune Chemin de Magnac Rue de la Mairie La Maisonneuve Route de Maisonneuve	Le pin Route du Pin Chemin du Bois de Pins La Place Chemin de la Plage Chemin du Plateau Traverse du Plateau Rue de la Poste Poutran Chemin du Pouzarot Chemin des Pouzeyres Chemin de Pralong Chemin des Primevères Chemin de Puissant Puissant Chemin de Recharneau Chemin de la Riaille Chemin des Ribeyres Chemin de Riondet Riondet Chemin des Romières Traversée de Romières Maisonneuve de Romières Chemin de l'étang aux roses Chemin Chaud de la Roue Chemin du Rouge Impasse du Chaperon Rouge Chemin des fruits rouges Chemin des Roussets Chemin de Roybet Route de Sagnemorte Chemin des Sagnes Rue des 4 saisons Les Saliques Route des Saliques Les Sapins Chemin du Sarzier Sauron Chemin de Sauron Chemin des Sautières Chemin de Sayères Chemin de la Scie Chemin de Serpeyres
---	--	--

PÉRIMÈTRE DES BUREAUX DE VOTE

<p>Le Cher Route du Cher Chemin de la Riaille du Chomor Impasse du Chomor Le Chomor Chemin du Chomor La Collinnette Chemin de la Colonie Chemin des Costilles Chemin des Coulemelles Le Crouzet Chemin du Petit Crouzet Chemin du Crouzet La Crouzette Chemin du Pont de la Dame Rue des écoles Rue de l'église Place de l'église Impasse des Erables Route des Eyrauds Route des Eyres Les Eyres Chemin des Fanges Chemin de la petite Fayolle La Fayolle La Petite Fayolle</p>	<p>Place du Marché Le Pont de Mars Route du Pont de Mars Route de Mars Rue du Champ de Mars Route de Saint-Agrève – Mecs le Mazel Route du Mazet Chemin du Monastier Le Monastier Chemin des enfants à la montagne Rue de la Montée Impasse de la Montée Ruelle de la Montée Chemin du Moulin Chemin de la Naute Chemin de la maison neuve Rue Neuve Chemin du Paoulou Chemin des Pâquerettes Chemin de Patron Chemin des Pendants Chemin de Pertuis Chemin de Peyberninc Chemin du réservoir du Pin</p>	<p>Chemin de Sicabonnel Chemin de Simondon Route du Stade La Suchère Route de la Suchère Chemin du Tailleur Le Tailleur Rue du Temple Route de Tence Chemin des Terres La Touche Chemin de la Touche Impasse de la Touche Chemin de la Tourbière Chemin de la Traille Impasse du Ball-Trap Chemin de la Valettes Impasse du Vermillon Chemin du Vermillon Chemin des Vernes Chemin des Versas Bois Vialotte Chemin de Bois Vialotte La Vigne Chemin de la Vigne Route de Villelonge Chemin de Tata Zoe</p>
--	--	--

PÉRIMÈTRE DES BUREAUX DE VOTE

COMMUNE DE DUNIERES :

BUREAU 1 : Dunières centre		
Allée du Solier Avenue de la Gare Avenue du 19 mars 1962 Chemin des Noisetiers HLM La Moye impasse de ville impasse des Côts Impasse des Pinacelles Impasse des Tilleuls Lieu-dit Berthollet l'orée de ville Lotissement clair Matin Lotissement de l'Olivier Lotissement Champ Fleuri Montée Saint-Joseph Place de Delà-L'Eau	Place de l'Hôtel de Ville Place Saint-Martin Quartier de Béraud Route du Fraisse Rue d'Annonay Rue de Bellevue Rue de la Croix Rue de la Croze Rue de la Mutualité Rue de l'Eglise Rue de l'Industrie Rue de Saint-Pal Rue de Saint-Régis Rue de Ville Rue des Côts	Rue des Iris Rue des Jardins Rue des Mouliniers Rue des Pinacelles Rue du 19 mars 1962 Rue du 8 Mai Rue du Château Rue du Moulin Rue du onze Novembre Rue du Stade rue du viaduc Rue Forestière Rue Neuve Rue Notre-Dame Rue Saint-Martin Rue Traversière

BUREAU 2 : Ecartés et quartiers hauts		
Bercary Blanchard chemin de Bercary chemin de Blanchard chemin de Coualoup chemin de Fourneaux chemin de Fruges chemin de Gournier chemin de Guignebaude chemin de la Bruyères chemin de la Bruyère basse chemin de Chabannat chemin de la fabrique chemin de la Gueuze chemin de la Pervençère chemin de la Ribeyre chemin de la roue Chemin de la Tour chemin de la Vernelle chemin de la villette chemin de l'Allier chemin de Leyricel chemin de Limenesse chemin de Malataverne chemin de Miramand chemin de Montfaucon chemin de Montgrenier chemin de Picholet chemin de Planchard chemin des Aillards chemin des Aulagnières chemin des Chaneaux chemin des Chèzes chemin des fougères chemin des grands prés chemin des maisonnettes chemin du Badinin	impasse des Hauts de Miramand impasse des Lagers impasse du Crouzet impasse du Fouvet impasse du Pont de Faurie La Combe de Berc Id La Ribeyre Le Bel Horizon – Berc Le genet le Mazet le pin le Solier Les Balcons de Malataverne Les Hauts de Miramand Lieu-dit Bador Lieu-dit Belle-Côte Lieu-dit Berc Lieu-dit Bercary Lieu-dit Blanchard Lieu-dit Chirat Lieu-dit Coualoup Lieu-dit Cublaise Lieu-dit Faurie Lieu-dit Fourneaux Lieu-dit Gournier Lieu-dit Guignebaude Lieu-dit La Bruyère Lieu-dit La Bruyère Haute Lieu-dit La Chabanna Lieu-dit La Chaux de Planchard Lieu-dit La Combe de Berc Lieu-dit La Côte Lieu-dit La Fabrique Lieu-dit La Gueuze Lieu-dit La Paille Lieu-dit La Ribeyre Lieu-dit La Roue	Lieu-dit Les Aulagnières Lieu-dit Les Balayes Lieu-dit Les Chaizes Lieu-dit Les Chaneaux Lieu-dit Les Côts Lieu-dit Les Lagers Lieu-dit Les Razes Lieu-dit de l'Etoile Lieu-dit Limenesse Lieu-dit Maisonnettes Lieu-dit Malataverne Lieu-dit Philippot Lieu-dit Picholet Lieu-dit Planchard Lieu-dit Pont de Faurie Lieu-dit Pont de Miramand Lieu-dit Salcrupt Lieu-dit Ville Lotissement de la Tour Lotissement La Côte Lotissement Le Bancel lotissement le Belvédère Lotissement Le Château Lotissement Le Soleil Lotissement Les Chanterelles Lotissement Les Cimes Lotissement Les Sorbiers Montée de l'Adret Picholet Pont de Chirat Pont de Miramand RD 181 RD23 RD44 RD61 route de Berc Route de la Vernelle

PÉRIMÈTRE DES BUREAUX DE VOTE

chemin du Bruas chemin du Compty chemin du Crouzet chemin du Fouvet chemin du petit Compty Chemin du Pin chemin du Pont de Faurie Hauts de Miramand Impasse Bel Horizon impasse de Fourneaux impasse de gournier impasse de la Fenièrè impasse de la Pervenchèrè impasse de la Villette impasse de la ZA de Faurie impasse de l'étang impasse de Malataverne impasse de Phillipeaux impasse de Picholet impasse de Planchard impasse de Rochefoy impasse de Salcrupt Impasse des Cèdres Impasse des Douglas	lieu-dit la tour lieu-dit la Vernelle lieu-dit la Villette Lieu-dit L'Allier Lieu-dit le Badet Lieu-dit Le Badinin Lieu-dit Le Bancel Lieu-dit Le bois de Vialle Lieu-dit Le Brulat Lieu-dit Le Champ Lieu-dit Le Compty Lieu-dit Le Cros Lieu-dit Le Crouzet Lieu-dit Le Fouvet Lieu-dit Le Genêt Lieu-dit Le Mazet Lieu-dit Le Mirail Lieu-dit Le Petit Compty Lieu-dit Le Pin Lieu-dit Le Pinet Lieu-dit Le Solier Lieu-dit Lérissel Lieu-dit Les Aillards	Route du Champ Route du Cros Rue de Bel Air rue de Faurie rue de Gournier rue de la ZA de Faurie rue de l'étoile Rue de Rochefoy Rue des Bruyères Rue des Chanterelles Rue des Sources rue du Pont de Faurie traverse de Berc Nord Traverse de Berc Sud Traverse de Blanchard Traverse du Crouzet ZA de Faurie
--	---	--

PÉRIMÈTRE DES BUREAUX DE VOTE

COMMUNE DE LAPTE :

Bureau 1 : Salle Multiactivités – Le Foyer		
147 Rue de la Gare	Impasse de la Cure	Route de Fabé
Allée des Soucis	Impasse de la Garde	Route de la Bruyère
Bugnazet	Impasse de l'Adret	Route de la Carpe
Champ Lacour	Impasse de l'industrie	Route de la Chambertière
Champséauve	Impasse de Vierneton	Route de la Morlière
Chemin de Bachasset	Impasse des Cèdres	Route de la Reyne
Chemin de Côte Rousse	d'Oudreyches	Route de la Suchère
Chemin de Fauvet	Impasse des Clavares	Route de l'Olagnier
Chemin de la Bruyère	Impasse des Girolles	Route de Lou Vivier
Chemin de la Chosse	Impasse des Tisserands	Route de Mazalibrand
Chemin de la Dause	La Champ	Route de Mazard
Chemin de la Faisolle	La Chomette	Route de Piboulet
Chemin de la Rigueur	La Dauze	Route de Saint-Jeures
Chemin de la Vacheresse	La Gare	Route de Treyches
Chemin de Lassis	La rigueur	Route de Verne
Chemin de Lou la Grange	La Suchère	Route des Aulanais
Chemin de Lou Plats	Le Bouchet	Route des Chanterelles
Chemin de Pis de Lous Gais	Le Rivier	Route des Chazelis
Chemin de Portalier	Les Aulanais	Route des Cheminaux
Chemin de Pralong	Les Crêts	Route des Molières
Chemin des Bolets	Lieu-dit Le Bouchet	Route des Rochers
Chemin des Garnas	Lieu-dit Les Molières	Route des Taillas
Chemin des Gatres	Lotissement de la Bruyère	Route des Vareilles
Chemin des Jonquilles	Lotissement d' Oudreyches	Route du Bouchet
Chemin des Pensées	Mazalibrand	Route du Rivier
Chemin des Peupliers	Mazard	Route du Stade
Chemin des Planchettes	Montée des Remparts	Route d'Yssingeaux
Chemin d'oudreyches	Oudreyches	Rue Champ Lacour
Chemin du Cré	Passage de la Cure	Rue de Champfleuri
Chemin du Marché	Passage du Four à Pain	Rue de la Gare
Chemin du Moulin	Place des Béates	Rue de la Sainte
Chemin du Suc d'Abert	Place des Capucines	Rue de L'église
Chemin du Suc du Fouant	Place du Marché	Rue du Docteur Tassy
Chemin Lou Devez	Place Marius Sarda	Rue du Ventor
Chemin Lou la Grange	Quartier de la Bascule	Rue Notre-Dame
Cour des Pierreux	Quartier du Château	Rue Saint-Régis
Fabé	Route de Buniat	Clos des hospices
	Route de Champséauve	rue Sainte-Antoine

Bureau 2 : Ecole publique du Petit Suc - Verne		
Le Mas	Chemin du Pâtreau	Lou Vivier
Allée des bergères	Chemin du Pêcher	Louvivier - Verne
Allée des rosés des près	Chemin du Suc de l'Ange	Montjuvin
Barrage de Lavalette	Chemin du Suc de l'Ange – Verne	Prabet
Berthouzis	Chemin Lou Salomon	Pralong
Brossettes	Impasse de la Combe	Route de Berthouzit
Champlafond	Impasse de Lachaud	Route des Brossettes
Chemin de Champ Cumis	Impasse de Merdalhac	Route de la Chambertière
Chemin de Chabraire	Impasse de Planton	Route de la gardille
Chemin de Champ La Font	Impasse de Vauclair	Route de la Suchère
Chemin de la croix	Impasse des Cèpes	Route de Laudonne
Chemin de la Lèche	Impasse des Clavares	Route de l'Olagnier

PÉRIMÈTRE DES BUREAUX DE VOTE

<p>Chemin de la Sagne Chemin de la Vacheresse Chemin de la Voie Verte Chemin de Lachamp Chemin de Peyrisis chemin de Pis de Lous Gais Chemin de Pralong Chemin de Pramouly Chemin des Bolets Chemin des Cartelas Chemin des Coprins Chemin des Fanges Chemin des Lots Chemin des Passas Chemin des Pèlerins Chemin des Pleurotes Chemin du Caire Chemin du Châtelard Chemin du Lignon</p>	<p>Impasse des Lactaires Impasse des Mousserons Impasse des Riailles La Chambertière – Haute La Chazotte La Lèche La Vernelle Lachaud de Verne Le Betz de Verne Le Peyron de Verne Les Cartelas Les Communaux Les Communaux de Verne Les Lots Lot Village de Vauclair</p>	<p>Route de Lou Vivier Route de Marteville Route de Montfaucon Route de Piboulet Route de Saint-Jeures Route de Sardat Route de Verne Route des Brus Route des Chanterelles Route du Betz Route du Peyron Route d'Yssingaux Rue de Montjuvin Rue des Coulemelles Verne avenue du Pilat rue Alsace Lorraine</p>
---	---	--

PÉRIMÈTRE DES BUREAUX DE VOTE

COMMUNE DE MONISTROL-SUR-LOIRE :

Bureau n°1 : Gymnase centre-ville		
Allée Chante Merle allée des Bruyères du prince Allée des Noisetiers allée du canal allée du coin chemin de l'enclos chemin de praillettes chemin des baraques de Champeau chemin des gouttes chemin des grands prés chemin des reveyrolles brulées HLM le Parc impasse de la crou Impasse des Châtaigniers Impasse des Noisetiers Les Hauts de Beauvoir IV Les Reveyrolles Brulées Lieu-dit Beauvoir Lieu-dit Bellevue	Lieu-dit bruyères du prince lieu-dit Cazeneuve lieu dit Champeau lieu dit le Betz Lieu-dit Le Cordu Lieu-dit Les Razes Brulées Lieu-dit Montessus Lieu-dit Orcimont Lieu-dit Prailettes Lieu-dit Praisles Lieu-dit Route d'Aurec Lot Les Hauts de Beauvoir V Lot. HLM Les Hauts de Beauvoir Lot. Les Hauts de Beauvoir Lotissement Cazeneuve Lotissement HLM Le Canal Lotissement Le Beauvoir Lotissement Le Canal Lotissement Le Parc Lotissement Les Tilleuls	Orcimont Route d'Aurec route de Fontvieille rue de pêche Gouliat route de praisles à Prailettes route des hauts de Praisles rue de Praisles Rue des Acacias Rue des Chataigniers Rue des Frênes Rue des Marronniers Rue des Mûriers Rue des Noisetiers Rue des Noyers Rue des Terrasses de Praisles Rue des tilleuls rue du Betz rue du cordu rue Hauts noyers

Bureau n°2 : Gymnase centre-ville		
allée Champs Gounoux Allée de la Côte Allée des deux fontaines Allée des Genêts allée des revendus allée Joanny Mommessin Avenue de Gaffard avenue du 11 novembre Boulevard Baptiste Bonnet Boulevard des Passementiers Champ Gounoux Château de Martinas Chemin de la Campagne Chemin de la Côte chemin de la côte du Faut chemin de l'étang chemin de Malfrayt Chemin de Sabot Chemin des Hauts de Tranchard Chemin des Pins chemin des revendus Chemin des Rochers Chemin des Sourcès Chemin des Sucs Chemin des Terriers	Chemin du Flachet chemin du Garay du Plot Dom. de la Rivoire – La Campagne Dom. de la Rivoire – La Côte Dom. de la Rivoire – Les Genêts Dom. de la Rivoire – Les Pins Dom. de la Rivoire – Rochers Domaine de la Rivoire impasse de Bachaud impasse des revendus impasse du pont du Pinet La Faurie La Rivoire Basse La Rivoire Basse – La Ferme Le Grand Garet Le Soleil Lieu-dit Antonianes Lieu-dit Beau Lieu-dit La Rivoire Haute Lieu-dit Le Chambon Lieu-dit Le Flachet lieu-dit Poux Lieu-dit Martinas Lieu-dit Le Mas Lieu-dit Le Petit Maisonny Lieu-dit Le Peyron Bas Lieu-dit Les Razes Lieu-dit Le mas le Tranchard Lieu-dit Les Revendus Lieu-dit Tranchard	lotissement St Marc Lotissement Les 2 Fontaines – La Rivoire place des razes route d'Antonianes Route de Beau Route de la Ferme Route de la Loire Route de Rivoire Route de la Rivoire Route de Tranchard Route des Razes Route des Tennis Route des Villages Route des Villages – La Campagne Route des Villages – La Côte Route des Villages – Les Pins Route du Chambon Route du Chambon de la loire Route du Chambon – La Côte route du Mas Route des Villages – Les Sources Route des Villages – Les Terriers rue Georges Pompidou rue Jeanne d'Arc rue robert Ploton

PÉRIMÈTRE DES BUREAUX DE VOTE

Bureau n°3 : Gymnase centre-ville		
Allée Antoine Senecterre Allée du Bois Menu Allée Arthur Rimbaud Allée des Chaumes allée du Garay du champ Allée des Taillas Allée du Cimetière Allée du Vernois allée Le Vernois Allée Vitalis Royer Allée Vitalis Royet Allée du Château Avenue de la Gare Avenue Henri Pourrat Avenue Marcel Pagnol Bat. Le Bon Edouard Bat. Le Bon Edouard II Boulevard de la Nation Chemin de Chaponas Chemin de l'Hermitage Chemin des Vignes Chemin du clos de Chaponas Chemin du Combat Chemin du Confluent	Chemin du Moulin Clos Limouzin Garay de la Croix HLM Allée du Château HLM Le Garay HLM Le Monteil Immeuble Le Monteillan Impasse le Clos d'Hugo La Fonza de Billard Le Clos de Chaponas Le Garay de la Croix Le Jules Romains L'Hermitage Lieu-dit Chaponas Lieu-dit Le Bois Pillé Lieu-dit Le Poudrier Lieu-dit Les Sapines Lieu-dit Ruisseau de Chaponas Lieu-dit Tourton	Lotissement La Chaud Lotissement Le Garay Lotissement Le Vernois place de l'assemblée Place des Montadous Place du Monteil Place du Valla Route de Chaponas Route de la Pesse route de Tourton Route du Ruisseau de Chaponas rue de l'épicéa Rue des Ecoliers Rue des Hauts de Bilhard Rue des 3 soupes Rue du Château Rue du Commerce Rue du Garay Rue du Monteil Rue du Piat Rue du Stade Rue Henri Pourrat Rue Jules Romain rue Marcel Pagnol

Bureau n°4 : Gymnase centre-ville		
Allée d'Entasis Allée des Alouettes allée des bergeronnettes Allée des boutons d'or allée des fauvettes Allée des Geais allée des hirondelles Allée des Iris Allée des Leuriots Allée des Lys Allée des Mésanges Allée des Moineaux Allée des Mouettes Allée des Myosotis Allée des Narcisses Allée des Paquerettes allée des perdrix Allée des Pinsons Allée des Piverts Allée des Primevères allée des roitelets Allée des Rossignols Allée des Rouges Gorges Allée des Tulipes Bât. Le Velay Chemin de Chomette Chemin de Molletons chemin des Aigrettes Chemin des Chaillis	Chemin des Galinettes Chemin des Moletons Chemin des Pétunias Gournier Bas Gournier Haut Gounier Le Haut Gueret du Roure HLM Le Kersonnier Le Bleu d'Azur Le Clapier Le Gueret du Roure Le Kersonnier Le Pêcher Le Port de Cantalay Les Passementiers Les Sagnes Lieu-dit Bruyères de Gournier Lieu-dit Chazelles Lieu-dit Chomette Lieu-dit Gournier Lieu-dit Le Pêcher Lieu-dit Les Molletons Lieu-dit Pierre Blanche Lieu-dit Pont de Lignon lotissement les primevères- Kersonnier Lotissement Brun Lotissement le Clos des Iris Lotissement Pierre Blanche	Lotissement Le Pré Fleuri Lotissement Les Sagnes Pierre-Blanche Pont de Lignon – Port de Cantalay Rés. des Lys – rue du 18 juin 1940 Rés. Arcadie – rue du Kersonnier Rés. Beau Soleil – rue Kersonnier Rés. Passementiers – rue du 18 juin Rés. St Hippolyte – Le Kersonnier Résidence Entasis Route de Gournier Route de Gournier Bas Route de Gournier Haut route de grange gaité Route de Pierre Blanche route de Pont de Lignon Route des Côtes de Gournier rue Chaussade rue de l'épicéa Rue des Bleuets Rue des Cerisiers Rue des Coquelicots Rue des Pommiers Rue des Violettes Rue du 18 juin 1940 Rue du Kersonnier Rue du Muguet

PÉRIMÈTRE DES BUREAUX DE VOTE

Bureau n°5 : Gymnase centre-ville		
Allée des Bergères allée des bolets allée des canaris allée des cèpes Allée des Chanterelles allée des Charbonniers allée des giroles Allée des Lactaires Allée des Morilles Allée des Mousserons Allée des Rosées Avenue de la Libération Avenue du 11 Novembre Avenue Jean Martouret Bâtiment Les Couteliers- Av. J.Mart. Chemin de Foletier Chemin des gravières Chemin du bois pilé Chemin du Dremon Chemin du grand pré Faubourg Carnot Folletier Impasse des Capucins Impasse des Pleurotes	Le Pinet Le Pont du Pinet Lieu-dit Cheucle Lieu-dit Folletier lieu dit Gournier Lieu-dit Le Pinet Lieu-dit Route de Cheucle lotissement La Chaud Parking des Remparts Place de la Fontaine Place de la Victoire Place de Vaux Avenue du 19 mars 1962 Place du Pinet place de Prévescal Place Maréchal Noël Jourda de Vaux Place Néron Pont du Pinet Quartier des Roches Résidence Terre de Sienne	route de Berry Route de Cheucle route de Nantet Route du Pinet Route du Pont du Pinet Rue Chaussade Rue de Chabron Rue de la Condamine Rue de la Crou de Cheucle Rue de Cheucle Rue de l'Evêché Rue de l'Herbret Rue des Jardins rue des muriers Rue des Sans-Culottes rue du 18 juin 1940 rue du général de Chabron Rue du Pinet Rue Jeanne d'Arc Rue Louis de Charbonnel Rue Rémi Doutré Rue Saint-Antoine Rue Vieille Charrat Vieux quartier du Château

Bureau n°6 : Maison des associations		
Allée Alphonse Daudet Allée de la Souchonne allée de la terrasse des âges allée des prairies Allée du Hameau de la Souchonne Allée du Rire allée Elsa Triollet Allée Frédéric Mistral allée Gustave Flaubert allée Louis Aragon Allée Marcel Proust Avenue Charles de Gaulle Avenue de la Catalogne Avenue du Général Leclerc Avenue Général Leclerc Bat 6C Avenue Charles de Gaulle Boulevard François Mitterrand Boulevard Pierre Vanneau Chemin de la Borie chemin de bruot chemin de la coccinelle chemin de la libellules Chemin de Pegrenas chemin de la providence chemin de la rochepaille Chemin des Ages chemin des bruyères de Veyrines	chemin des champs chemin des meules Chemin des Souchonnes chemin du bois des dames chemin du grillons chemin du hanneton impasse des bruyères de Veyrines La Providence Le Hameau des Souchonnes Le Puits des Souchonnes Les Bruyères de Veyrines Les murs de Paulin Les Sagnes de Vachères Les Souchonnes Lieu-dit Bruyères de Veyrines Lieu-dit La Croix St Martin Lieu-dit La Grangette Lieu-dit La Perrière Lieu-dit La Pinède Lieu-dit La Souchonne Lieu-dit Le Grand Solignac lieu-dit le moulin à vent lieu-dit le petit Solignac Lieu-dit Les Ages lieu-dit les Hyvernoux Lieu-dit Les Hyvernoux Bas Lieu-dit Les murs de Paulin Lieu-dit Maisonneuve Lieu-dit Ollières Lieu-dit Paulin	Lieu-dit Perpezoux Lieu-dit Pont de Chazeau Lieu-dit Tirepeyre Lieu-dit Vachères Lieu-dit Veyrines Lot. Les Terrasses des Ages lotissement les magnolias Quartier de Brunelles Roche-paille route de champravie Route de Chavanon route de Garenne route de Grangette route de Maison Neuve Route de Maisonneuve route de Paulin route de Tirepeyre Route des Ages route des hivernoux hauts route d'Ollières route du château d'eau rue de l'enclos rue de l'épée rue des hivernoux bas rue du commerce Rue du Moulin à Vent Rue du quartier de Brunelles Rue Georges Brassens rue du moulin à vent Villa leclerc ZA La Borie

PÉRIMÈTRE DES BUREAUX DE VOTE

Bureau n°7 : Maison des associations		
Allée de la Saugé	Chemin de la Frétisse du regard	Lieu-dit La Fontasse
allée des agriates	Chemin de Malecaute	Lieu-dit Le Calvaire
Allée des Aubépines	Chemin de Lou Grand Pra	Lieu-dit Le Champ du Seigneur
Allée des Biches	Chemin des Embessets	Lieu-dit Le Cros
Allée des Bruyères	Chemin des Foyes du Regard	Lieu-dit Le Mazel
Allée des Buis	Chemin des Hauts du Regard	lieu-dit le pont neuf
Allée des Canards	Chemin des Quetsches	Lieu-dit Le Regard
allée des chevrettes	chemin des tours	Lieu-dit Les Chenenches
Allée des Chevreuils	chemin des tours du regard	Lieu-dit Les Embessets
Allée des Daims	chemin du pont neuf	Lieu-dit Nant
Allée des Ecureuils	Chemin du Prunet	Lieu-dit Nantet
Allée des Faisans	Chemin la Combe du Regard	Lieu-dit Parc de Chabannes
Allée des Fougères	Impasse du Pont Neuf	Lieu-dit Pouzols
Allée des Fusains	Impasse du Buisson de Verne	Lieu-dit Verne
Allée des Grives	Impasse du Ruisseau de Verne	Route de Chabannes
Allée des Hauts de Chabannes	La Bourlanche	Route de Grangevallat
Allée des Lauriers	La Combe du Regard	Route de la Colonie
Allée des Lièvres	La Croix de Lurol	Route de la Combe du Regard
Allée des Mélampyres	La Scie du Cros	Route de Nant
Allée des Mirabelles	Le Buisson de Verne	Route de Nantet
Allée des Reines Claudes	Le Clos de Chabannes	Route de Pouzols
Allée des Sangliers	Le Clos de la Source	Route de Trevas
allée des sureaux	Le Hameau des Mélampyres	Route de Verne
Allée du Bois Joli	Le Manatan – rue du Coutelier	route des carrières
Allée du Clos de Chabannes	Le Petit ruisseau de Verne	Route des Chenanches
Allée du Pruneau	Le pont neuf	Route des Prunelles
allée du romarin	Le Prunet	Route des Villettes
allée du serpolet	Le Regard	route du cros
Allée du Thym	Les Foyes	Route du Moulinet
Allée le Clos des Sources	Les Hauts du Regard	rue du calvaire
allée des Mélampyres	Les Tours du Regard	rue du coutelier
Boulevard François Mitterrand	Lieu-dit Chabannes	rue du Kersonnier
Boulevard du Mazel	Lieu-dit Grangevallat	Trevas
Chemin de Chabannes		
Chemin de la Bourlanche		
chemin de la combe du regard		

PÉRIMÈTRE DES BUREAUX DE VOTE

COMMUNE DE RETOURNAC :

Bureau n°1 : Gymnase – Rue Jean Saby		
Route de Craponne Rue Jean Baptiste Ribeyron Rue de l'Hôtel de ville Rue de la République Avenue de la Gare Rue Jean Pralong Route du Noyer Chevalier Impasse du Clapier Chemin des Vignes Route Riou Premier Avenue Pierre Maurige Impasse de la Garnette Avenue Philippe Artias Rue Bertrand de Chabron Chemin des Traverses Impasse du Côteau Impasse de la Valade Rue des Lilas Rue des Violettes Chemin de la Combe Impasse de la Peyreyre Rue des Rosiers Rue René Cassin Chemin des Rochettes	Rue René Garnier Place du Marché Rue du Marché Place du 11 novembre Place de la République Rue de l'Hôpital Rue Lafayette Rue des Jardins Rue du Clocher Rue du Parking des Fuseaux Place Boncompain Rue de la Poste Rue du 18 juin 1940 Rue du 19 m 1962 Rue du Stade Impasse du Stade Rue Jean Saby Square du 8 mai 1945 Rue Henri Pontvianne Rue Sainte-Barbe Chemin du Trignadour Rue de la Liberté Rue des Plantades	Rue du lotissement des Plantades Rue de la Paix Rue Neuve Rue de l'Artisanat Chemin de la Fraternité Impasse de la Rue Neuve Rue de la Filature Avenue de la Sausse Allée des Platanes Rue des Bergeronnettes Rue des Services Rue des Mésanges Rue Jules Romain Rue des Scieries Rue du Monument Voge Rue de la Loire Rue des Berges Rue de la Chaud Rue de l'industrie Chemin du camping Route du vert Route de Chamalières Chemin de Changue

Bureau n°2 : Gymnase – Rue Jean Saby		
<u>Lieu-dit Artias</u> : Chemin d'Artias – Chemin du Bailli <u>Lieu-dit Artites</u> : Route d'Artites – Chemin de Chaumont – Route de la Versonne – Chemin du Bassin <u>Lieu-dit Chabanolles</u> : Route de Chabanolles <u>Lieu-dit Chanoux</u> : Chemin de Chanoux <u>Lieu-dit Chantegraille</u> : Route de Chantegraille <u>Lieu-dit Charrées</u> : Route de Charrées – Chemin de Champ Rouay – Chemin de l'Abreuvoir – Route de l'Éducation – Route de Surrel <u>Lieu-dit Chenebeyres</u> : Route de Chenebeyres – Chemin du Riou Grand <u>Lieu-dit Cottier</u> : Route de Cottier – Chemin de Milamant <u>Lieu-dit Fontannes</u> : Chemin de Fontannes <u>Lieu-dit Freydeyre</u> : Chemin de la Freydeyre <u>Lieu-dit Giraudon</u> : Route de Giraudon <u>Lieu-dit Jalayoux</u> : Jalayoux <u>Lieu-dit Jeannetou</u> : Chemin de	<u>Lieu-dit la Brousse</u> : Route de la Brousse – Chemin de Maltres – Chemin des Charpentiers – Chemin des Rivaux – Chemin d'Ollier – Impasse des Prairies – Route de la Laiterie – Route du Cortial <u>Lieu-dit la Chazotte</u> : Route de la Chazotte – Chemin des Sources <u>Lieu-dit La Gardette</u> : Chemin de Maison Seule – Route de la Faneuve – Route de la Gardette <u>Lieu-dit La Navette</u> : Route de la Navette – Impasse Rouchoux <u>Lieu-dit Le Chambonnet</u> : Route du Chambonnet – Chemin de Courine <u>Lieu-dit Le Corset</u> : Route du Corset – Route de Lachamp <u>Lieu-dit Le Mazel/Les Fromentaux/Les Chaumettes</u> : Chemin de Chabanades – Route des Fromentaux – Route du Mazel – Chemin de Couleyre – Route des Chaumettes <u>Lieu-dit Le Pédible</u> : Route du Pédible – Chemin de la Madeleine – Chemin de Saint-	<u>Lieu-dit Pailharoux</u> : Chemin de Pailharoux – Route de Rosières <u>Lieu-dit Paillettes</u> : Route de Paillettes <u>Lieu-dit Preaux</u> : Route de Preaux <u>Lieu-dit Ranche</u> : Chemin de Ranche <u>Lieu-dit Ribes</u> : Chemin de Ribes <u>Lieu-dit Sagnes</u> : Route de Sagnes <u>Lieu-dit Saint-Ignac</u> : Route de Saint-Ignac – Chemin de la source – Chemin des Coutelles – Chemin des Pourtalairs – Chemin du Sarret <u>Lieu-dit Sainte-Reine</u> : Route de Sainte-Reine – Chemin de la Balatière <u>Lieu-dit Sarlanges</u> : Route de Salanges – Chemin de Regné – Chemin des Fromentières – Chemin du Calvaire – Route de la Prade – Chemin de la Barreyre <u>Lieu-dit Sommières</u> : Chemin de Sommières <u>Lieu-dit Surrel</u> : Route de Surrel <u>Lieu-dit Tarrier</u> : Route de Tarrier – Chemin des Pialoux <u>Lieu-dit Vousse</u> : Rue de Vousse –

PÉRIMÈTRE DES BUREAUX DE VOTE

<p>Jeannetou <u>Lieu-dit Jussac</u> : Chemin de la Croix de Dinand – Chemin de l’Ecole – Chemin de l’Oratoire – Chemin des Liotards – Chemin des Pèlerins – Chemin des Trois Moulins – Impasse du Ravin – Route de Beauzac – Route de Jussac – Route de la Garenne <u>Lieu-dit La Bastide</u> : Chemin de l’Ange – Chemin de l’Assemblée – Chemin du Bon Pain – Impasse de Thuer – Route de la Bastide – Route de la Garenne <u>Lieu-dit La Bourange</u> : route de la Bourange</p>	<p>Roch <u>Lieu-dit Les Revers</u> : Chemin des Revers <u>Lieu-dit Lingoustre</u> : Route de Lingoustre – Chemin des Buissons – Chemin des Sagnas – Chemin des Verriers – Chemin Pré de la Fouant – Route d’Orcerolles – Route du Garay de Vèze <u>Lieu-dit Malfruit</u> : Chemin de Malfruit <u>Lieu-dit Mercuret</u> : Route de Mercuret <u>Lieu-dit Orcier</u> : Chemin d’Orcier – impasse des Pleins Sucs – Impasse des Razes – Chemin de la Garnasse</p>	<p>Chemin de la Coursive – Chemin de la Centrale – Route de la Plaine – Rue Joseph et Henri Poncet – Route du Liard <u>Lieu-dit Retournaguet</u> : Avenue de Retournaguet – Chemin des Pierres – Impasse de la Fontaine – Place de l’Église – Place Pierre Cruvillier – Rue des Riailles – Rue Raymond Déchiron – Rue Roger Méallier – Rue Traversière – Route de Daveyne – Route du Gerbizon – Route d’Yssingaux</p>
--	--	--

PÉRIMÈTRE DES BUREAUX DE VOTE

COMMUNE DE SAINT-DIDIER-EN-VELAY :

BUREAU 1 – Salle Polyvalente – Rue Régis Ploton		
Coupiér – La Queue de L’Aygue Rue des Bouleaux Chemin des Frères Boyer Impasse de la Chapelle Rue du Docteur Charrin Avenue Véron de la Combe Coupiér Place des Dames Rue du Maréchal Fayolle Chemin le Petit Chareyron Chemin du Guste Place Foch Rue Froide Avenue de la Gare La Gare Impasse du Sauze Route de Guignonnet Place de la Halle Rue de la Halle Impasse du Clos Joannès Avenue du Duc de Joyeuse Avenue Lafayette Cité Lafayette	HLM Lafayette Faubourg de Lafont Rue du 8 mai Rue du Marché Impasse des Marronniers Les Mées Rue Mercière Chemin du Pas du Mons Chemin du Dolmen Impasse des Acacias Chemin de Traverse Impasse du Foin Faubourg de Montfaucon Impasse des Ménestrels Rue de la Murette Rue des Baladins Rue des Remparts Rue de la Murette Route Nationale Rue de la Paix Boulevard des Passementiers Chemin de la Santé Faubourg de la Péchoire	Rue Régis Ploton Boulevard de Pelissac Grand Place Impasse des Pierres Plates Rue des Prairies Route du Pont Chemin du Verdier Chemin des Côtes Rue du Repos Rue de la République Les Sagnes Place Général Rullière Le Sagnat Impasse Les Sagnes Rue de la Voute Savy Avenue de la Semène Place du Senis Lotissement du Stade Montée du Stade Les Tilleuls Rue de la Toune Route de la Clare Place des Vallards Rue de l’ancien Hôtel de Ville

BUREAU 2 – Salle Polyvalente – Rue Régis Ploton		
Lotissement les Adreys : Impasse Jules romains Impasse Robert Sabatier Impasse Jules Vallès Impasse Henri Pourrat Impasse Charles Exbrayat Impasse Jean Bonnefoy Rue des Airelles Chemin de l’Aragne Chemin de Cornet Bas Chemin de Cornet Haut Avenue du Bois Lafayette Lotissement Le Clos Boisé Allée du Petit Bozon Chemin des Maraîchers Lotissement le Hameau de Caillou Lotissement HLM Cailloux Rue du Calvaire Rue du Canard Champvert Chemin de la Chaumette	HLM Le Clos Impasse du Clos Le Clos Lotissement Le Clos Rue des Coquelicots Chemin de Laprat Chemin du Pont de la Planche Chemin du Cerisier Boulevard Gambetta Route des Plats Le Val Horizon Rue des Jonquilles Avenue du Bois Lafayette Rue des Lilas Faubourg de Lyon Allée du Laurier Rose Chemin de Goutte Vachon Chemin du Bachat Route des Mats Impasse des Mimosas	Chemin du Monteil Impasse du Muguet Rue du Muguet Impasse des Myosotis Rue des Narcisses Chemin des Papetiers Chemin de la Pépinière Lotissement la Pépinière Chemin du Peyron Chemin des Près Route des Plats Impasse du Levant Chemin de Randon Avenue de Saint-Roch Chemin de la Coursière Lotissement Saint-Roch Rue des Roses Faubourg de la Séauve Rue des Soucis Rue des Violettes

PÉRIMÈTRE DES BUREAUX DE VOTE

BUREAU 3 – Salle Polyvalente – Rue Régis Ploton		
Place Jeanne d'Arc Impasse des Mousserons Route de la Fressange Chemin des Pleurottes Route des Cèpes Chemin de la Russule Chemin de la Bessonnière Impasse des Lapins Rue du Cèdre Impasse du Hameau de la Bessonnière Route de la Grange du Bois Route de Saint-Ferréol Le Hameau du Breuil Impasse de la Rubanerie Rue des Lavandières Rue du Breuil Impasse des Noyers Impasse du dernier Loup Route des Érables Chemin de Soleymet Route du Bolet Chemin des Garennes de Chazelle Impasse des Chênes Chemin de la Chicane Impasse du Cimetière Chemin du Four Chemin de la Girolle Impasse des Rosés Route de la Fressange Chemin des Garennes Lotissement Les Garennes La Gendarmerie	Lotissement Les Genêts Chemin de Gouttenoire Route de Saint-Victor Chemin de Goutte Vachon Chemin de Bonnefond Route du Clos de la Rullière Route de Bramard Route de Champs de Berre Impasse des Arlequins Impasse de Jabry Rue des Carnavaliers Rue du Calvaire Boulevard des Jardins Route de Marcoux Route des Lauriers Impasse de Montcoudiol Route de la Burle Route de Montméat Route du Bon Air Rue de la Chanterelle Chemin de la Chamarèche Chemin de Neyret Chemin de Boute Chemin des Panéts Impasse Lotissement Le Hameau de Percet Route des Charbonniers Rue de la Chanterelle Route de Pleyne Lotissement le Clos des Pommiers Route du Poyet Route des Érables	Chemin des 4 vents Passage de la Butte Rue de l'Ancienne Auberge Rue du Château d'Eau Impasse des Noisetiers Chemin de la Bergerie Impasse des Agneaux Chemin des Petites Rossanges Chemin de la Grande Terre Chemin de la Scie Chemin du Bois du Grand Roure Impasse des Chevreuils Route du Grand Roure Rue de la Gampille Chemin de la Béate Chemin de l'Adroit Impasse des Étourneaux Chemin du Lozaron Passage des Compagnons Passage des Écureuils Passage du Pré de Louche Route de la Rullière Route du Clos de la Rullière Chemin de la Scie Lieu-dit la Scierie Chemin des Pins Sucralie Lotissement Germaine Tillion Chemin des 4 vents Chemin de la Vigne Route de Saint-Just-Malmont Le Village

PÉRIMÈTRE DES BUREAUX DE VOTE

COMMUNE DE SAINT-FERREOL-D'AUROURE :

BUREAU 1		
<p>Chemin Bazan Impasse Bel Air – Passage Bel Air Rue Catherine Courbon Place d'Aurore – Chemin d'Aurore Rue d'Auvergne (côté impair) Rue de Firminy (côté pair) Impasse de la Cabane d'Aurore Chemin de la Chapelle Chemin de la Chaux Chemin de la Chazalière Chemin de Nizieux Rue de Saint Didier Rue Denis Peyrard Chemin des Aubépines Chemin des Biches Nizieux Chemin des Châtaigniers</p>	<p>Allée des Chevreuils Impasse des Lilas Impasse des Maisonnettes Allée des Quatre Vents Chemin des Rosiers Chemin des Sources Chemin des Violettes Chemin du Bourgeat Chemin du Cimetière Chemin du Gault Impasse du Calvaire Impasse du Réservoir Rue du Mont Chemin du Rochain Chemin du Verger Chemin du Vieux Puits Michalon</p>	<p>L'Ouche Lotissement La Plaine Lotissement Le Bellevue Lotissement Le Belvédère Lotissement Le Mont Lotissement Les Amandine Lotissement Les Blés Dorés Lotissement Les Bleuets Lotissement Les Castors Lotissement Les Châtaigniers Lotissement Les Genêts Lotissement Les Sapins Lotissement Plein Soleil Lotissement Les Merisiers Lotissement La Chaux Le Hameau du Gault</p>
BUREAU 2		
<p>VILLENEUVE MONTAUROUX Impasse de Montauroux Chemin de Montauroux VARAN Impasse de Varan Chemin de Varan Chemin du Garay Chemin des Eyvers LA FAYETTE Place de Lafayette Chemin de Lafayette Chemin du Gour de l'âne Chemin de la Tour d'Oriol Chemin de la Mine Impasse de l'Adret Chemin de l'Adret Impasse de la Claire LE PIEMONTOIS Chemin de le Borie Chemin de la Roche Chemin du Piémontois Impasse du Piémontois Chemin de la Sagne Rue du 19 mars 1962</p>	<p>Rue du Bourg Chemin des Barabans Rue de l'Ouest Lotissement Bois Soleil Rue Mathieu Pichon Le Paraboin Rue du Nord Rue du Paraboin Rue du Petit Bois Lotissement du Petit Bois Impasse du Petit Bois Place de l'Eglise Passage de l'Eglise Place des droits de l'homme Impasse du Cloutier Impasse fleurie Impasse Pierre-Macardier Lotissement la côte les bruyères Allée des martinets Allée des rossignols Allée des chardonnerets Allée des palombes Impasse des fauvettes Allee des roitelets Chemin des geais Rue des perdrix Allée des hirondelles Impasse des Alouettes</p>	<p>Allée des mésanges Allée des colombes Impasse des Etourneaux Le Coulon Chemin du Coulon Haut Chemin du Coulon Rue de Firminy Côté impair 1 coiffure – 1519 Merle Impasse de la Trésande Impasse Louis Martin Binachon Lotissement la Porte du Velay Z.A. Terres de Villeneuve Z.A. Velay Auvergne Z.A. La Sagne Rue des Mélèzes Lotissement le Bosquet Lotissement le Prévert Lotissement les Epicéas Lotissement la Pinède Lotissement le Chêne Rue d'Auvergne Côté pair 28 Guesné – 268 Legros Impasse d'Auvergne</p>

PÉRIMÈTRE DES BUREAUX DE VOTE

COMMUNE DE SAINT-JUST-MALMONT :

BUREAU 1 : Salle Polyvalente sous la Mairie		
Allée de la cure Allée de la rubanerie Allée des tilleuls Impasse de la Pommardière Impasse de la toune Impasse de l'Echapre Impasse de l'éternité Impasse des Lys Impasse des pivoinés Lieu dit Les Sagnes Lotissement Cheynet Lotissement du pré du bourg	Passage du Boulodrome Place des victimes de la déportation Place Marie-Louise Deguillaume Place Moulin Prugnat Route de Jonzieux Route du Velay rue du Bas Vernay Rue Bayon Rue de Firminy Rue de la tour Rue de l'église Rue des AFN Rue des APG 39/45	Rue des droits de l'homme Rue des fleurettes Rue des frères Rue du Centre Rue du 8 mai Rue du marais Rue du Nord Rue du Pré du bourg Rue du stade Rue Jean-Baptiste Jourjon Rue Nationale Rue Pasteur

BUREAU 2 : Salle Polyvalente		
Allée de la Z.A. du Fau Allée des bouleaux Allée des chataigniers Allée des chênes Allée des frênes Allée des paissances Allée Georges Brassens Bruchères Chemin de Canaraud Chemin de la Croix Verte Chemin de la Gampille Chemin des cerisiers Chemin des écoliers Chemin des prés Impasse de la Chamarèche Impasse des jardins Impasse des tisserands	Impasse du vallon Impasse du verger La Côte Vieille Lieu-dit la Chamarèche Lieu-dit Larzelier Lieu-dit la Palle Lieu-dit le bois de Sarret Lieu-dit le Fangeat Lieu-dit le Fau Lieu-dit Mont Servier Lotissement Cote Vieille Lotissement la prairie Lotissement le Sarret Lotissement les érables	Lotissement les eversets Lotissement les Mottes Lotissement l'orée du bois Lotissement Plein Soleil Lt plein sud – la chamarèche Place de la Chamarèche Place des lavandières Route de Bruchères Route de Côte vieille Route de la Chamarèche Route de Larzelier Route du Fangeat Route du Fau Route du Sambalou Route du Sarret rue des Barabans rue des fougères

BUREAU 3 : Mairie - Salle du Conseil		
Allée de Chante-alouette allée des grangers Allée du rocher Allée Siffle Merle Chemin de la ferme Chemin de la Ratelière Chemin des bleuets Chemin des sources impasse des abeilles impasse des coccinelles impasse des 4 pans impasse des hannetons impasse des libellules	le Garay Font Serve le petit roure Les champs de Berre lieu dit Jurine Lieu dit La Chaize lieu dit la Cistrière Lieu dit La Cotette Lieu dit la Dignonnière Lieu dit la Ratelière Lieu dit Le Patre lieu dit le Play Lieu dit Le pont de la Faye Lieu dit les Gouttes	Lotissement la ratelière Lotissement le Pêcher lotissement les Genets Lotissement Pierre du Loup Lotissement Saint Roch place du Platou route des Hiverst route du pont de la Faye Rue de la Serve Rue de Riopaille Rue de Saint-Didier Rue des capucines rue des Dalhias

PÉRIMÈTRE DES BUREAUX DE VOTE

impasse des lilas impasse des lucioles impasse des papillons Impasse des roses Impasse des taillis impasse du champ impasse du château d'eau impasse du parc Impasse du Platou La cote Le calvaire	Lieu-dit les pins Lieu-dit Lherbret Lieu-dit Rambert Lieu-dit Riopaille Lieu-dit Talatay Lot les champs de Berre lot les hauts de Riopaille Lotissement Chanteloup Lotissement Jurine Lotissement La Grande Terre	rue des potagers Rue du Breuil rue neuve rue Saint-Dominique Rue traversière Toulin ZA Font de Loup ZA La Garnasse ZI les champs de Berre
--	--	---

BUREAU 4 : Salle des Seniors - Malmont		
Allée de Bonnefonds Allée de la falaise Allée de la Pierre Brune Allée des peupliers allée de Sardillon Allée des Taillas Allée du docteur Besquet Allée du grand garay Allée du lavoir Impasse de la Bruyère Lieu dit Bafoy Lieu dit la Cour Lieu dit la Garde Lieu dit la Massardière Lieu dit la Roche	Lieu dit la Sagne de Malmont Lieu dit L'aube Lieu-dit l'aubépine Lieu dit le Bois d'Etat Lieu dit le bouchet Lieu dit le buis Lieu dit le Clos Lieu dit le Cottelage Lieu dit le Cotonas Lieu dit le Creux Lieu dit les Côtes du barrage Lieu dit les grandes fraches	Lieu dit les petites fraches Lieu dit Moulin Canet Lieu dit Portafaix Lieu dit Sainte-Croix Lt le clos de Malmont Route du Cotonas Rue Chanoine Paulin Rue de la Vialle Rue du plateau Rue de Preynat Rue François Brun Rue Pierre Moulin

PÉRIMÈTRE DES BUREAUX DE VOTE

COMMUNE DE SAINT-MAURICE-DE-LIGNON

BUREAU 1 : Salle des fêtes (grande salle)		
<p>À L'Ouest de la RN88 Bourg en partie (Sud)</p> <p>Lieu-dit Ranc</p> <p>Lieu-dit Roure - route du ramel - chemin du plat - route de l'Envers - route du roure</p> <p>Lieu-dit Poux - impasse de la Pal - Impasse de la Fonza - Route du poux</p> <p>Lieu-dit Cublaise (à l'ouest de la RN88) - rue des pêcheurs (à partir du pont de cublaise) - route de Napoléon - Sert</p> <p>Lieu-dit Croix de l'arbre - montée de la croix de l'arbre - chemin des listes</p> <p>Lieu-dit Bouillou - chemin de bouillou - rue du Bouchet - rue des jardins familiaux - impasse des jardins - rue des garêts</p> <p>Lieu-dit Bouchet - rue de Ranc - rue de Montjuan - rue des coins - place du communal</p>	<p>- Lotissement le pré du four - rue des vignes - rue du Fraisse - rue des ombres -rue de la Croix</p> <p>Lieu-dit Lachamp - rue de lachamp (côté sud) - place de chevalier - rue de l'école - rue Saint Joseph - rue de la paix - rue nationale - de place de l'église à l'usine Farissier (côté ouest) - place du Prénat - place Eugène Chapon</p> <p>Lieu-dit Les Chabanneries - rue des Chabanneries - chemin des platous - chemin des bruyères - chemin du mariou - lotissement du Mariou - chemin de la plaine - rue des châtaigniers - chemin de lapinte</p> <p>Lieu-dit Loucéa - impasse du soleil couchant - chemin de faure - route de vaumaison - route du suc - place communale - rue de la vialle - rue de la béate - chemin des lauriers - avenue du 8 mai - chemin de lajoue - rue des glycines - rue des alsaciens</p>	<p>Lieu-dit Esclunes - route d'esclunes - impasse d'esclunes</p> <p>Lieu-dit du Pré - impasse du berger - route des noyers</p> <p>Lieu-dit La Faye - impasse de la Faye - rue de la Faye - route de la roche des morts - impasse de la roche des morts</p> <p>Lieu-dit Maubourg - rue du saut (côté sud) - communal de broulet (côté est) - rue du château - route de la Faurie - chemin des Vistres (côté sud) - rue de la marquise - rue des sources - chemin des combes - chemin de la maman - chemin de mazard</p> <p>Lieu-dit de la Faurie - rue des bachats - impasse Mirabeau - impasse de la croix - chemin de grangiroux - chemin des crédues</p> <p>Lieu-dit des Yverras - rue du bal des neiges - route des yverras</p> <p>Lieu-dit Le Montelly Lieu-dit Châtelard Lieu-dit Le Suc des garnasses Lieu-dit Les Barrys</p>

PÉRIMÈTRE DES BUREAUX DE VOTE

BUREAU 2 : salle des fêtes (petite salle)		
<p>Au nord Est de la RN 88</p> <p>Lieu-dit Pont de Lignon - rue des René - route de confolent</p> <p>Lieu-dit Cublaise (à l'est de la RN88) - chemin de Toupy - rue des pêcheurs (à partir du pont de cublaise) - chemin des marronniers - impasse fleurie - rue des clots - rue du verger - chemin des peupliers - chemin de l'assemblée - rue de la lavande - rue principale - route de pont de lignon - chemin de la Côte - chemin de Lou Prat - chemin de la Borie - chemin des îles</p>	<p>Bourg en partie - rue de Chazelet - rue du grand pré - rue Victor Robin - rue Claudius et Albert Reymond - rue nationale (du n°1 à la place de l'église des 2 côtés) - rue de lachamp (côté nord) - rue nationale (de place de l'église à l'usine Farissier côté est) - rue des Acacias</p> <p>Lieu-dit La Marche - rue Marcel Crépon - rue Pierre Favier - rue de la Marche - rue des tavernes - place Jean Souchon - rue du Tachon - rue des Bleuets</p>	<p>Lieu-dit La Bassevialle - rue Roger Oudin - rue de la Bassevialle - rue de la coufinée - chemin de roussilles - chemin de bourbous</p> <p>Secteur Sabot - route du stade - rue de Presles - rue de Sabot - rue des pinatous - rue du Moulinet - rues étivaux - rue du petit bois - rue de Gallet</p> <p>Lieu-dit Le Saut - chemin de Maubourg - rue de la garenne - rue du saut (côté nord) - communal de broulet (côté ouest) - chemin de Vistres (côté nord)</p>

PÉRIMÈTRE DES BUREAUX DE VOTE

COMMUNE DE SAINT-PAL-DE-MONS

BUREAU 1 : Mairie – Salle du conseil		
Chemin de la Rivoire	Les Margots	Route de la Gare
Chemin du Bru	Lotissement Clair Matin	Route du Bouchat
Culpéroux	Lotissement des Jardins	Rue centrale
Culpeyroux	Lotissement des Margots	Rue du Bartou
Espinasse	Lotissement du Levant	Rue de l'Ecole
HLM Pontonnet	Lotissement Espinasse	Rue de Pontonnet
HLM 31, rue du Grand Chemin	Lotissement la Tourelle	Rue des Cévennes
La Collange	Lotissement Les Jardins	Rue des Prairies
La croix du Détour	Lotissement les Margots	Rue du 19 Mars 1962
La Fayolle	Montée des Lilas	Rue du Grand Chemin
La Ponte	Nouvelle rue	Rue du Presbytère
La Pouyat	Place de l'Église	Rue du Soleil
La Tourelle	Place du Suc	Rue du Stade
Le Bouchat	Place Saint-Marc	Rue Saint-Régis
Le Bru	Résidence des Jardins	Rue Saint-Paul
Les Ecureuils		

BUREAU 2 : Mairie – Salle du conseil		
Bel Air	La Roche	Les Pinatelles
Bellevue	La Trappe	Les Prés
Bois de Nice	La Troupe	Les Saint-Martin
Bonnefonds	La Vertuchat	Lichemialle
Boscalichet	La Vialatte	Lotissement de Courtanne
Champ Roc	Lachamp	Montsignour
Chanteloube	Le Buisson	Orcines
Chemin du Vourze	Le Cerisier	Prunières
Flaminges	Le Cluzel	Rochefayard
Fontlas	Le Grand Garret	Route de la Trappe
Fruges	Le Jartot	Rue des écoles Lichemialle
Jourdy	Le Pont de la Vache	Rue du 14 Juillet
La Bruyère	Le Roure	Rue du Bois de Nice
La Charatte	Le Vivier	Sagnecroze
La Crapaudière	Le Vourze	Terrières
La Faye	Les Amatis	Tirvolet
La France	Les Bruyérettes	Vial
La Pervençère	Les Mâts	Villedemont
La Rivoire	Les Meynis	ZA Les Pins

PÉRIMÈTRE DES BUREAUX DE VOTE

COMMUNE DE SAINTE-SIGOLENE :

BUREAU 1 : salle sous-sol de la mairie		
Saint Romain le Bas Bonfont Boucherolles Venelle de la boucle Chanibeau Lotissement Chanibeau Le Pont de Chazeaux Les Chenets La Collange Lotissement la Collange	Les Combes Chalet de Cornassac Avenue Eugène-Cornillon Le Cosmos Rue Charles Dupuy Le Clos de l'Etang Chemin de Fey Fey Les Pailles – Chemin de Fey Place Maréchal Foch	Résidence Foch Rue de la Fontaines Ilot du Garay Le Bois de la Garde Le Suc de la Garde Rue Sergent Garnier Lotissement Les Genêts Chemin de Huelles La Janouissaire Rue Lieutenant Januel

BUREAU 2 : salle sous-sol de la mairie		
Impasse Jeanne d'Arc Chemin de l'Aulanière Rue Saint Austrégésile Faubourg St Barthélemy Le Soulier Bas Les Beaux Chemin de Bellevue Le Calvaire Rue du Calvaire Lotissement la Clé des Champs Les Trois Croix Crouze-Mouton HLM la Croze HLM la Cumine La Cumine Patural de la Cumine Lotissement Les Blés Dorés Cité les Erables	Voie Anne-Fauriel Lotissement Les Genêts Fleuris La Croix de Fruges Le Bois de Fruges Le Petit Fruges Lotissement la Croix de Fruges Lotissement Le Bois de Fruges Le Got Les Gouttes Place du 8 mai 1945 Le Mont Route du Mont Lotissement Les Boutons d'Or Peybessoux Le Peychier Route du Peycher Peyrelas Route de Peyrelas	Lotissement la Prairie Le Réservoir Pont de Reveyrolles Reveyrolles Route de Reveyrolles Cité les Roches Foyer Les Roches Les Roches Route des Roches La Croix de Saint Romain Le Saint Romain Les Sagnes Lotissement les Sagnes Beau site Lotissement Beau soleil Lotissement les Violettes La Ponchardière Route de la Ponchardière

BUREAU 3 : maison de la musique		
Rue Notre Dame des Anges Résidence Athéna Les Bachats route des Bachats Le Belvédère Rue du Belvédère Lotissement L'Orée du bois Chemin des Bruyérettes Les Bruyérettes Chambeaux Route des Chambeaux Lot Domaine de Chambeaux La Champagne Lot La Croix de la Chaux Le Cheyne Le petit Cheyne	Lotissement La Clairière Les Combeaux Chemin du communal La Drey Allée des Flachères HLM les Flachères Impasse des Flachères Le Suc des Flachères Rue des Flachères Rue du Suc des Flachères Lotissement La Flacheyra Lotissement le Garay La Garna Lotissement la Garna Route de la Garna La Guide	Rue Fayard Guillaumond Le Soulier Haute Bel Horizon Lotissement Bel Horizon Lotissement les Jardins HLM La Chaud HLM Lachaud LACHAUD Lotissement La Chaud Place Général Leclerc Malbec Saint Martin Impasse du Meyrat Mondar Impasse de la Paix Rue de la Paix

PÉRIMÈTRE DES BUREAUX DE VOTE

BUREAU 3 : maison de la musique		
Les Palles Lotissement les Paturaux Chemin de la Peyrouse Lotissement Les Peupliers La Peyrouse Le Prévert Rue de Saint Didier La Roche des Taillas Les Taillas	Lot La Roche des Taillas Parc d'activité des Taillas Route des Taillas Lot les 4 vents Chemin du Bois de Jax Le Bois de Jax Lotissement Le Bois de Jax Lotissement le Merisier	Grand-Champ Lotissement Grand-Champ La Peyrière Le Villard Les Chazeaux du Villard Le Télégraphe Lotissement Le Soleil Levant Malachelle

BUREAU 4 : maison de la musique		
Chemin de la Batie HLM La Batie La Batie Route de la Batie Les Buissonnets Chemin de la Carrière Lot Les Cèdres Cenoux Rue de Cenoux Ruelle du Chansou La Croix de Chauvy Lotissement les Chênes Cherblanc Chemin de Cheyroux La Croix de Chovet Le Chovet Lotissement La Croix de Chovet Lotissement le Petit Clos Le Garay de Cornassac Lotissement le Crêt Les Dreyttes Cité la Fontaine Lot le Clos de la Fontaine Rue de la Gendarmerie Chemin de Grangeneuve	Grangeneuve Jarnioux Le Bois de Jarnioux Route de Jarnioux Avenue Lafayette Résidence Lafayette Lotissement Lebré Lebré Lotissement les Lilas Avenue de Marinéo Lot Le Martouret – La Batie Lotissement le Petit Martouret Chemin de Messignac Le Meynis Chemin de Mialaure Le Monteil Le Montillon Cité Paradis Paradis Rue des Passementiers Pealey Chemin du Petit Peyre Le Petit Peyre Ilot du Pinet	Le Pinet Lot du stade – route du Pinet Route du Pinet Cité les Pins Le Prat Le Queyrat Route du Queyrat Résidence Sigolène Quartier Robin Chemin de la Roue La Roue La Sagne Lotissement La Sagne Place Jean Salque La Souche Complexe sportif avenue du Stade Lot du Stade Cité plein Sud Lotissement Plein Sud Lotissement les Tilleuls Chemin de la tuilerie Vaubarlet Route d'Yssingaux

PÉRIMÈTRE DES BUREAUX DE VOTE

COMMUNE DE TENCE :

BUREAU 1 : gymnase de la Lionchère		
allée des boutons d'or allée des érables allée des genêts allée des paquerettes allée des préles allée des saules avenue de la gare avenue de Beaudet avenue de Chalayon avenue de Leygat avenue de l'industrie avenue des Bouleaux avenue du Breuil boulevard Léon Rocher Charreyron des Fosses Chemin de Blanc chemin de la Meyre Chemin des Bises chemin des fossés chemin des prés grande rue HLM pré Forot	impasse de la pépinière impasse des bleuets impasse des colchiques impasse des Fougères impasse des lilas impasse des renoncules impasse du Dessus Impasse du Garay de Beaudet impasse du juste milieu impasse du temple Le Garay de Beaudet Le Pont Les casernes Leygat lieu dit Blanc lieu dit La Gueuse lotissement Leygat montée de la Serigoule place de l'hôtel de ville place de l'esplanade place des Narces place du Chatiague place du Mazel place du pont	place Saint-Martin quartier des Casernes quartier de la gare route d'Annonay rue Auguste Cuoq rue d'Annonay rue de Luzy rue de Rachat rue de Reviran Rue de Saint-Agrève rue des casernes rue des Charmilles rue des écoles rue des écuries rue du Baron rue du Besset rue du collège rue Pierre Bonnet rue traversière ruelle du vieux marché voie Charreyron des écoliers

BUREAU 2 : gymnase de la Lionchère		
Aleysson allée de Salettes allée des sous-bois Artaud avenue d'Yssingeaux Batalane Bathelane Beraudon Brulefer Charron Chasse Chemin court chemin de Batalane chemin de Béraudon chemin de Chasse chemin de Chevereilles chemin de Clôtre Chemin de Gorre chemin de l'Econdut chemin de la Brosse chemin de la Combe chemin de la Croix de l'Oeil chemin de la galoche chemin de la grange chemin de la Licheyre Chemin de la Loubie chemin de la scierie chemin de la tourterelleschemin	chemin du Pirou chemin du ratz chemin du ruisseau Clautre Costerousse Coumeyron Crouzilhac Crouzilhac haut Grange-neuve Impasse de la béate impasse de la levée Morin impasse de Paulhachon impasse des fleurs impasse des framboisiers impasse des hirondelles impasse des Lauzes impasse des libellules impasse des liserons impasse des moineaux impasse des pinsons impasse du chant de l'eau impasse du Lignon impasse du pêcher Jouanon Joux La Brosse La combe La côte de Crouzilhac	lieu dit La Balaye lieu dit La Croix de l'oeil lieu dit la grange lieu dit « Paulhac » lieu-dit « Bathelane » lieu dit Costerousse lieu dit Utiac Lotissement « les salles » Manigau Mendigoules Mondet Neyron Paulhac Paulhachon Paute Peyrebrousson Reouze Rivière route d'Alleyson route d'Artaud route de Béraudon route de Brûlefer route de Charron route de Chenereilles route de Costerousse route de Crouzilhac route de la chèvrerie route de la Faye

PÉRIMÈTRE DES BUREAUX DE VOTE

de Laniel chemin de l'école Chemin de l'Ormonde chemin de Mondet chemin de Neyron chemin de Paute chemin de Solignac chemin de Trifoulou chemin de Truchet chemin des Bachassoux chemin des bolets chemin des couteaux chemin des druides chemin des girolles chemin des hautes terres chemin des joncs chemin des jonquilles chemin des moulins chemin des privas chemin des riailles chemin des salles chemin des truites chemin du billaire chemin du bois chemin du bosquet chemin du Chenebeyre chemin du Chouchaie chemin du Devez chemin du golf chemin du mortier chemin du mounas	la grange la levée des frères la papeterie a Riaille la roche la Valette Laniel Le Besset le Billaire Le Chambonnet Le Cher Le Garait Le Garay de rivière Le Mascourtet Le Mont Le Mortier Le Mounas Le Pêcher le Ratz Le suc les Billaire Les Gouttes les plaines de Costerous Les salles	route de la levée des frères route de la papeterie route de la roche route de la valette route de Mazelgirard route de Montfaucon route de Paulhac route de Peyrebrousson route de Pouzol route de Réouze route de Saint-Etienne route de Solignac route des crêtes route des Fayettes route du Chambonnet route du Cher route de Lizieux route du Mascourtet route du Mazet route du papier route du plan d'eau route du plan d'eau les salles route du pont route d'Utiac route d'Yssingeaux rue du pré long Salettes Solignac Trifoulou Truchet Utiac
--	---	--

BUREAU 3 : gymnase de la Lionchère

Allée de Barges Bandillon Bas de Pleyne Bellevue de Crouzilhac Bellevue de Pleyne Belon Chalayon Chambusclat Chaumargeais Chemin de Bandillon Chemin de Carcavat chemin de Chenebier chemin de Florenson chemin de Foureton chemin de Fournets chemin de la Beauche chemin de la Besséa chemin de la Chaumasse chemin de la fontaine chemin de la passerelle chemin de la pomme chemin de la Rama chemin de la Veysseyre chemin de Pagnon	Chomette EHPAD La Sérigoule Fontclair Foureton Fournet Freyenet Gardailhac impasse de la luge impasse de Maria impasse des buissons impasse des colibris impasse des crocus impasse des myrtilles impasse des taillas impasse des violettes impasse du bois de l'hôpital impasse du communal Istor La Beauche La Jeannotte la pomme la Rama La Roche des Mazeaux	maison de retraite « La Sérigoule » Maria Montée de la Catrouille potage Reboulet Rejol route de Chambusclat route a Riaille la roche la Valette Laniel Le Besset le Billaire Le Chambonnet Le Cher Le Garait Le Garay de rivière Le Mascourtet Le Mont Le Mortier Le Mounas Le Pêcher
--	--	---

PÉRIMÈTRE DES BUREAUX DE VOTE

chemin de Potage chemin de Proumeyrol chemin des Anons chemin des barraques chemin des Beaudors chemin des biches chemin des bois Clards chemin des Bridoux chemin des champignons chemin des coccinelles chemin des coucous chemin des grenouilles chemin des grillons chemin des griots chemin des hostes chemin des murets chemin des myrtilles chemin des noisetiers chemin des passats chemin des pâturages chemin des pruniers chemin des randonneurs Chemin d'Istor chemin du Creux du loup chemin du grand beau chemin du lavoir chemin du pin chemin du pommier chemin du vent	le Creux du loup le fieu le Mazel le pin le pommier de Salettes le pont des Mazeaux les Barraques les Bessons les Champs les costes les costes de Chaumargeais les côtes de Chaumargeais les griots les Hostes les Mazeaux les Reymonds Les Ribes Leygat/Ch de Gardailhac lieu dit Coumoutran lieu dit La Beauche lieu dit la Poulinache lieu dit le champ du poux lieu dit les passats lieu dit Maria lieu dit Pleyne lieu dit le Fieu	le Ratz Le suc les Billaire Les Gouttes les plaines de Costerous Les sallesde Chomettes Route de Combelonge route de Devesset route de Fontclair route de Freycenet route de Gardailhac route de la poulinache route de Mazeau route de Pleyne route de Saint Agrève route de Saint-Bonnet route des champs route des enfants terribles route des étables route des Mazeaux route des Reymonds route du fieu route du Mazel route du Mazel rue des casernes route du suc du pin rue gardailhac serre de l'enfer
---	--	---

PÉRIMÈTRE DES BUREAUX DE VOTE

COMMUNE D'YSSINGEAUX :

BUREAU 1 Centre-ville : Salle de la coupe du Monde		
Allée Blaise Pascal	Place de l'Hôtel de Villeneuve	Rue des Alliés
Avenue de Chaussand	Place de Saignecroze	Rue des Farges
Avenue de la Marne	Place du Marché	Rue des Fossés
Avenue Georges Clémenceau	Place du Maréchal Foch	Rue des Joinilles
Avenue Maréchal de Vaux	Place du Prieuré	Rue du 11 Novembre
Boulevard Saint-Pierre	Quartier de Saignecroze	Rue du Colonel de Turenne
BP42	Rue Alexandre André	Rue du Parking de l'Antreuil
Esplanade du Garde Temps	Rue Alsace Lorraine	Rue du Prieuré
Impasse des Religieuses	Rue Beuve Mery	Rue du Puy
Impasse du Parc	Rue Blanc	Rue Eugène André
Le Clos Verdun	Rue Carnot	Rue Lagarde
Lotissement Clos Gaucher	Rue Cristaline	Rue Maréchal Fayolle
Passage du Théâtre	Rue de la Gare	Rue Mercière
Place Carnot	Rue de l'Eternité	Rue Notre-Dame
Place Charles de Gaulle	Rue de Pompée	Rue Saint-Antoine
Place de Chaussand	Rue de Saignecroze	Rue Saint-Dominique
Place de la Calade	Rue de Verdun	Rue Traversière
Place de la Victoire		

BUREAU 2 Centre-Est : Salle de la coupe du Monde		
Allée de Montbarnier	Impasse des Mésanges	Rue de la Colline
Allée des Aubépines	Impasse des Technicités	Rue de la Rubanerie
Allée du Château Montbarnier	Impasse Desroys	Rue de l'Industrie
Avenue de la Guide	Impasse du Gymnase	Rue de l'Occitan
Avenue du 8 mai 1945	Impasse du Ruisseau	Rue de Verdun
Avenue Maréchal de Vaux	Impasse Giraudet	Rue des Coucous
Avenue Robert Schuman	Impasse Jules Romain	Rue des Gentianes
Chemin de la colline de Montbarnier	Impasse les Hauts de Chatimbarbe	Rue des Marguerites
Chemin de Montbarnier	Impasse les Mélèzes	Rue des Sapeurs Pompiers
Chemin des Abeilles	Impasse les Pins	Rue des Sucs
Chemin des Tennis	Impasse les Planches	Rue du Foyer-Restaurant
Chemin les Amandiers	Impasse Marie Curie	Rue Frédéric Mistral
Chemin les Noisetiers	Impasse Pra Fumat	Rue Georges Haussmann
Chemin les Tanneries	Lotissement Gonon	Rue Jean de Bourbon
Chemin Rascle	Lotissement Jean de la Fontaines	Rue Jean Placide
Chemin Réjuly	Lotissement les Erables	Rue le Mas Boyer
Chemin Verchères	Lotissement les Gentianes	Rue Louis Juvet
Impasse de la Pâtisserie	Route de Montfaucon	Rue ma Tête
Impasse de la Promenade	Route de Saint-Jeures	Rue Saint-Roch
Impasse de Montbarnier	Route des Ollières	Rue Via Fluvia
Impasse des Alizés	Rue Alsace Lorraine	Rue ZA Chatimbarbe
Impasse des Ateliers	Rue d'Ard'Huy	Rue ZA Fromental
Impasse des Dépôts	Rue de Chantebarbe	

PÉRIMÈTRE DES BUREAUX DE VOTE

BUREAU 3 Centre-Ouest : Salle de la coupe du Monde		
Avenue de Dunkerque	Impasse la Saveur des Sucs	Route de Queyrières
Avenue de la Broussillonne	Impasse le Basalte	Route de Retournac
Boulevard de la Paix	Impasse le Galet	Route de Veyrines
Chemin d'Arfeuil	Impasse le Tissage	Route du Sablon
Chemin de Combalièr	Impasse les 4 saisons	Route Louis Pasteur
Chemin de la Galoche	Impasse les Capucines	Rue d'Apilhac
Chemin de Lavée	Impasse les Chapeliers	Rue d'Arfeuil
Chemin de Treslemont	Impasse les Elfes	Rue de la voie ferrée
Chemin des Charmilles	Impasse les Hironnelles	Rue de l'Orme
Chemin des Prés	Impasse les Mirabelles	Rue de Montchaud
Chemin du Château d'Eau	Impasse les Mousserons	Rue de Rosières
Chemin des Blés	Impasse les Myrtilles	Rue de Villeneuve
Chemin Pralong	Impasse René Cassin	Rue des Bergers
HLM la Broussillonne	Lotissement Arc en Ciel	Rue des Genêts
HLM le Pied de la Roue	Lotissement Clos Peyrot	Rue des Granges
Impasse de Bellevue	Lotissement du Pied de la roue	Rue des Métaux
Impasse de la Reinette	Lotissement Jamon	Rue des Semis
Impasse de la Verveine	Lotissement la Terre du Canard	Rue du 19 mars 1962
Impasse de Larenas	Lotissement le Cantou	Rue du docteur Pipet
Impasse des boutons d'or	Lotissement le Colombier	Rue du pêcheur
Impasse des Epicéas	Lotissement le Pêcher	Rue du Pied de la Roue
Impasse de la Centrale	Lotissement les jardins de	Rue le Chêne
Impasse des Mûriers	Montpinoux	Rue le Couvige
Impasse des Thuyas	Lotissement les Razes de	Rue les Coccinelles
Impasse du Complexe Sportif	Villeneuve	Rue les Jonquilles
Impasse du Printemps	Lotissement Suc de Montpinoux	Rue les Merisiers
Impasse de la Croix de	bas	Rue les Moineaux
Montchaud	Lotissement Suc de Montpinoux	Rue Marinette Boulanger
Impasse la Croix des Saints	haut	Rue Pré vert
	Place Pré Vert	Square Emile Maurin

BUREAU 4 Village Est : Salle de la coupe du Monde		
Chemin Bruyas	Chemin les Escouroux	Route d'Araules
Chemin Chambeleve	Chemin les Genestes	Route de Saint-Jeures
Chemin de Chambarau	Chemin les Girolles	Route de Tence
Chemin de la Luzerne	Chemin les Grillons	Route de Versilhac
Chemin de la Pierre Taillée	Chemin les Hêtres	Route des Ollières
Chemin de la Pigne	Chemin les Lièvres	Route du Barrage
Chemin de l'assemblée des	Chemin les Plats	Rue de Bellecombe
Valentins	Chemin les Primevères	Rue de Ceveyrac
Chemin de Lescure	Chemin les Sapins	Rue de la Cesse
Chemin de Malacour	Chemin les Sorbiers	Rue de la Cure
Chemin de Rachessac	Chemin les Valentins	Rue de la Freyde
Chemin de Vareillette	Chemin Lou Pra	Rue de la Rive
Chemin des Cèpes	Chemin Pra Mouly	Rue de la Roche
Chemin des Cerisiers	Chemin Vourze bas	Rue de l'assemblée du Neyrial
Chemin des Ecureuils	Chemins des Charbonniers	Rue de Vertamise
Chemin des Joncs	Impasse Bérard	rue de Vourze
Chemin des Mulets	Impasse de la Faux	Rue des Fenaisons
Chemin du Bosquet	Impasse les Arcades	Rue des Sillons
Chemin du Lin	Impasse du Buis	Rue du Meygal
Chemin du Suchard	Impasse du Houx	Rue du Piny bas
Chemin Feyterne	Impasse du Musée	Rue du Pont de la Sainte
Chemin Grand Président	Impasse du Petit Bois	Rue Forestière de Versilhac
Chemin la Champ des Cayres	Impasse la Fauvette	Rue Freycenet d'Auze

PÉRIMÈTRE DES BUREAUX DE VOTE

Chemin la Garnasse	Impasse l'Armoise	Rue la Fayette
Chemin la Mathe	Impasse le Pont de l'Enceinte	Rue le Bois des Fayes
Chemin la Pervençère	Impasse le Suc des Arnas	Rue le Chambonnet
Chemin la Rouveure	Impasse l'Eglantine	Rue le Creux de Bellecombe
Chemin la Seytera	Impasse les Bleuets	Rue le Fromental de Versilhac
Chemin le bois des dames	Impasse les Crocus	Rue le Neyrial
Chemin le Cros de borry	Impasse les hauts du Chambonnet	Rue le Rivier
Chemin le Devetz	Impasse les Jardins	Rue le Suc d'Achon
Chemin le Linon	Impasse les Myosotis	Rue le suc des Ollières
Chemin le Palle	Impasse les Passementiers	Rue le suc du Pommier
Chemin le Paturau	Impasse les Pinatous	Rue les Aygues
Chemin le Pessou	Impasse les Taillades	Rue les Bessous
Chemin le Pont des Ollières	Impasse les Tourterelles	Rue les Cayres
Chemin le Sauzet	Impasse Provert	Rue les fruits rouges
Chemin le Suc de Livinhac	Lotissement des Sucs	Rue les Margots
Chemin le Suc du Faux	Lotissement du Coq	Rue Ratapialat
Chemin les Bruyerettes	Lotissement du Frêne	Rue Salcrupt
Chemin les Chardons	Lotissement les Peupliers	Rue Veyrac

BUREAU 5 Village Ouest : Salle de la coupe du Monde

Allée des Platanes	Chemin du Manchon	Rue Beyssac
Chemin Chouvet	Chemin du Monteil	Rue d'Amavis
Chemin Crouchey	Chemin du Paradis	Rue d'Apilhac
Chemin Crouzet	Chemin du Suc Rousset	Rue de Champblanc
Chemin d'Alinhac	Chemin de la Mouteyre	Rue de Chazeaux
Chemin d'Apilhac Sud	Chemin la Sagne	Rue de Crouzilloux
Chemin de Bonjour	Chemin le moulin de Chazeaux	Rue de Darnapsat
Chemin de Carcavet	Chemin le Moulin de Ranc	Rue de Chazelié
Chemin de Chamarelle	Chemin le Suc de Bessamorel	Rue de la Couleyre
Chemin de Fortuneyre	Chemin les Gouttes	Rue de Laigat
Chemin de Gamby	Chemin les Pinsons	Rue de l'assemblée d'Echabrac
Chemin de Granouillet	Chemin les Rosiers	Rue de Marnhac
Chemin de la Balaye	Chemin Maison seule	Rue de Piou
Chemin de la Chaumasse	Chemin Protherme	Rue de Ranc
Chemin de la Combe	Impasse Bourgeneuf	Rue de Sarlis
Chemin de la Fayolle	Impasse du Combaribatou	Rue de Truisson
Chemin de la Source de Sarlis	Impasse des Laboureurs	Rue de Vaunac
Chemin de la Varennes	Impasse des Sureaux	Rue d'Echabrac
Chemin de l'assemblée d'Apilhac	Impasse du Fourneaux	Rue des 6 Ponts
Chemin de l'assemblée de Marnhac	Impasse du four de Sarlis	Rue des Bachas de Vaunac
Chemin de Loucheur	Impasse le Suchet	Rue des Bourianne
Chemin de Marnhac-bas	Impasse le Tilleul	Rue des Lauriers
Chemin de Vauneyre	Impasse les Chevreuils	Rue du Meygal
Chemin de Vouneyre	Impasse les Pensées	Rue du Mignon
Chemin Delimias	Impasse les Quatre vents	Rue du Pont de Chazelet
Chemin des Bucherons	Lotissement Bel Horizon	Rue du Rioutourtet
Chemin des Champs	Lotissement de l'étang	Rue du Serpolet
Chemin des Griffons	Route d'Antreuil	Rue du suc de Marnhac
Chemin des Lauzes	Route de la Garde	Rue du Suchat
Chemin des Lavoirs	Route de Queyrières	Rue Le Besset
Chemin des Prairies	Route de Veyrines	Rue le Betz
Chemin des sources de Vaunac	Route des Barrys	Rue le Chier
Chemin du Chausse	Route du Four	Rue le Suc de Montaigu
Chemin du lavoir d'Alinhac	Route du Sablon	Rue les côtes de Saussac
	Route du Suc d'Antreuil	

43_Pref_Préfecture Haute-Loire

43-2023-09-01-00005

Arrêté portant mise en demeure de la société
DIEHL POWER ELECTRONIC à SIAUGUES Ste
MARIE



ARRETE PREFECTORAL N° BCTE/2023 –98 DU 01 SEPTEMBRE 2023
applicable à la société DIEHL POWER ELECTRONIC,
sur la commune de Siaugues Sainte Marie
portant mise en demeure de régulariser sa situation et mesures conservatoires

Le préfet de la Haute-Loire
Chevalier de l'Ordre national du mérite

VU le code de justice administrative ;

VU la Directive européenne 2010/75/UE relative aux émissions industrielles (IED) ;

VU le titre I du livre I du code de l'environnement relatif à l'autorisation environnementale ;

Vu le titre I du livre V du code de l'environnement et notamment ses articles R. 515-58 et suivants

VU le titre 7 du livre I du code de l'environnement relatif aux installations classées pour la protection de l'environnement, en particulier ses articles, L. 171-7, L. 171-8, L. 511-1,

VU l'article L. 122-1 du code des relations entre le public et l'administration ;

VU le décret du Président de la République du 8 novembre 2021 portant nomination de M. Antoine PLANQUETTE en qualité de secrétaire général de la préfecture de la Haute-Loire ;

VU le décret du Président de la République du 13 juillet 2023 nommant M. Yvan CORDIER en qualité de préfet du département de la Haute-Loire ;

VU l'arrêté préfectoral n° SG/COORDINATION 2023-29 du 21 août 2023 portant délégation de signature à M. Antoine PLANQUETTE, secrétaire général de la préfecture de la Haute-Loire ;

VU la nomenclature des installations classées et notamment les rubriques 2565 et 3260 (traitement de surfaces des métaux selon que le volume de bains actifs est inférieur ou supérieure à 30 m³) ;

VU l'arrêté préfectoral du 17 janvier 2012 qui régleme les activités de la société DIEHL POWER ELECTRONIC (DPE) pour les activités qu'elle exerce à Siaugues Sainte-Marie (43300) et notamment l'activité de revêtement métallique ou traitement de surfaces par voie électrolytique ou chimique pour un volume de cuves dédiées au traitement limité à 26 690 litres ;

VU le rapport de l'inspection des installations classées en date du 23/08/2023 ;

VU le projet d'arrêté de mise en demeure porté à la connaissance de la société DIEHL POWER ELECTRONIC le 31 août 2023 ;

VU l'absence d'observation de la part de la société sur ce projet, par courriel du 1^{er} septembre 2023 ;

CONSIDÉRANT que la société DIEHL POWER ELECTRONIC (DPE), autorisée au titre de la rubrique 2565 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement, a informé le préfet d'une augmentation de capacité par ajout de trois nouvelles lignes de traitement

CONSIDÉRANT que les activités de revêtement métallique ou traitement de surface ainsi augmentées soumettent le site DPE au régime de l'autorisation pour la rubrique 3260, et de fait aux dispositions de la Directive européenne 2010/75/UE relative aux émissions industrielles (IED) ;

CONSIDÉRANT que l'exploitant ne dispose pas pour cette activité de l'autorisation environnementale requise au titre de la réglementation sur les installations classées pour la protection de l'environnement ;

CONSIDÉRANT que les conditions actuelles d'exploitation de l'installation ne permettent pas de garantir la protection des intérêts mentionnés à l'article L.511-1 du Code de l'Environnement, notamment des dangers et inconvénients pour la protection de l'environnement, pour la santé et la sécurité sans mesures conservatoires appropriées ;

CONSIDÉRANT par ailleurs que les émissions aqueuses du site DPE font l'objet d'un traitement physico-chimique par la station d'épuration de la société voisine AST-PEM avant rejet dans le milieu naturel alors que les flux de polluants admissibles par la masse d'eau réceptrice pour garantir son bon état écologique ne sont actuellement pas respectés ;

CONSIDÉRANT l'étude technico-économique actuellement conduite par la société voisine AST-PEM aux fins d'identifier les études et travaux nécessaires au traitement des eaux industrielles des deux sites en vue du respect des normes de qualité environnementale de la masse d'eau réceptrice ;

CONSIDÉRANT en conséquence qu'il convient de prescrire, dans l'attente de la régularisation des volumes d'activité supplémentaires exercés par la société DPE au titre de la rubrique 3260, des mesures conservatoires permettant de maîtriser les impacts et risques associés à cette augmentation de capacité de production ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Régularisation de la situation administrative

La société DIEHL POWER ELECTRONIC (DPE), pour son installation exploitée sur le territoire de la commune de SIAUGUES SAINTE MARIE, est mise en demeure de régulariser la situation administrative de ses installations au titre de la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement **en déposant sous 3 mois un dossier d'autorisation environnementale** tel que prévu aux articles L 181-1 et suivants du code de l'environnement.

S'agissant d'activités soumises aux dispositions de la Directive européenne 2010/75/UE relative aux émissions industrielles (IED) le dossier comprendra notamment, outre les pièces énumérées aux articles R.181-13 et suivants du code de l'environnement :

- en application du tableau annexe de l'article R.122-2, une évaluation environnementale (dite systématique)
- en application de l'article L.515-28, les pièces énumérées à l'article R. 515-59 du Code de l'environnement

La société DIEHL POWER ELECTRONIC (DPE) devra démontrer que les modalités de traitement de ses effluents permettront de respecter les conclusions à venir de l'étude technico-économique en cours de rédaction par AST-PEM, notamment en ce qui concerne les flux de polluants admissibles par la masse d'eau réceptrice pour garantir son bon état écologique. Dans le cas où les traitements réalisés par AST-PEM sur les effluents de DPE ne permettraient pas de garantir la préservation des intérêts mentionnés à l'article L 511-1 du code de l'environnement, l'exploitant proposera les mesures de pré-traitement ou traitement à mettre en œuvre dans son installation assorties d'un calendrier de réalisation.

ARTICLE 2 : Mesures conservatoires – risques technologiques

Les stockages de matières dangereuses sont organisés et gérés de telle sorte que

- les volumes maximums autorisés l'arrêté préfectoral du 17 janvier 2012 qui règlemente ses activités ne sont pas dépassés
- les seuils qui soumettraient le site à la Directive SEVESO, Seuil Bas et Seuil Haut, soit par dépassement direct, soit par application des règles de cumul aux différentes catégories de substances et mélanges dangereux, ne sont pas atteints.

Dans l'attente de sa régularisation administrative, DIEHL POWER ELECTRONIC (DPE) est tenue de respecter, pour les nouvelles lignes U17, U19 et I23 et les activités connexes permettant leur fonctionnement, les dispositions de l'arrêté préfectoral du 17 janvier 2012 qui règlemente ses activités.

ARTICLE 3 : Mesures conservatoires – rejets

Cas particulier des émissions aqueuses issues des procédés et installations relevant des rubriques 2565 et/ou 3260

Dans l'attente de la régularisation de la station d'épuration du site AST-PEM et/ou d'une solution propre aux émissions aqueuses du site DIEHL POWER ELECTRONIC, il est attendu de l'exploitant, afin de limiter la pression sur le milieu naturel :

- pour les lignes existantes et dûment autorisées, qu'il traite en déchets via des filières agréées, les bains concentrés usés en Cuivre, Bronze, Etain mat, Etain brillant, acide nitrique.
- pour les lignes et bains non autorisés :
 - soit qu'il arrête les lignes concernées
 - soit qu'il traite en déchets, via des filières agréées, tous les bains concentrés usés de ces lignes.

L'exploitant transmet sous un mois à l'inspection des installations classées les certificats d'acceptation préalable de ces déchets (lignes autorisées et lignes à régulariser) par le prestataire retenu pour traitement.

ARTICLE 4 : Sanctions

Faute pour l'exploitant de se conformer aux dispositions de la présente mise en demeure, et indépendamment des poursuites pénales qui pourraient être engagées, il pourra être fait application des dispositions de l'article L 171-8 du code de l'Environnement susvisé.

ARTICLE 5 : Voies et délais de recours

Conformément à l'article L 171-11 du code de l'Environnement, la présente décision est soumise à un contentieux de pleine juridiction. Elle peut être déférée à la juridiction administrative compétente, le tribunal administratif de Clermont-Ferrand, dans les délais prévus à l'article R. 421-1 du code de Justice administrative, à savoir dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication du présent arrêté.

Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.

ARTICLE 6 : Publicité

Conformément à l'article R 171-1 du code de l'Environnement, en vue de l'information des tiers, le présent arrêté sera publié sur le site internet des services de l'État dans le département de la Haute-Loire pendant une durée minimale de deux mois.

ARTICLE 7 : Notification – Exécution

Le secrétaire général de la Préfecture de la Haute-Loire, le sous-préfet de BRIOUDE, le maire de Siaugues Sainte-Marie, le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement chargé de l'inspection des installations classées, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont une copie restera adressée en mairie et qui sera notifié à la société DIEHL POWER ELECTRONIC.

Fait au Puy-en-Velay, le 1^{er} septembre 2023

Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général,



Antoine PLANQUETTE

43_Pref_Préfecture Haute-Loire

43-2023-08-18-00002

Arrêté portant ouverture d'enquête publique
concernant la régularisation de l'extension
d'activité de la Sté MULTISAC à CHASPUZAC
43320



**PRÉFET
DE HAUTE-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ
ET DE LA LEGALITÉ**

**ARRETE PREFECTORAL N° BCTE / 2023 – 93 EN DATE DU 18 AOUT 2023
PORTANT OUVERTURE D'UNE ENQUETE PUBLIQUE PRÉALABLE
À L'AUTORISATION SOLLICITÉE PAR LA SOCIÉTÉ MULTISAC EN VUE DE LA
REGULARISATION D'UNE AUGMENTATION DE SON ACTIVITÉ
ET DE L'EXTENSION D'UN BATIMENT
SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE CHASPUZAC (43320)**

Le préfet de la Haute-Loire,

VU le code de l'environnement, notamment les articles L 123-1 à L 123-19, R 123-1 à R 123-27 et R 181-36 à R 181-38 ;

VU le code des relations entre le public et l'administration ;

VU le décret n° 2006-578 du 22 mai 2006 relatif à l'information et à la participation du public en matière d'environnement ;

VU le décret du Président de la République du 29 juillet 2020 nommant M. Eric ETIENNE en qualité de préfet du département de la Haute-Loire ;

VU le décret du Président de la République du 8 novembre 2021 nommant M. Antoine PLANQUETTE en qualité de secrétaire général de la préfecture de la Haute-Loire ;

VU l'arrêté préfectoral n° SG/COORDINATION 2023-23 du 22 juin 2023 portant délégation de signature à M. Antoine PLANQUETTE, secrétaire général de la préfecture de la Haute-Loire ;

VU la demande formulée par la société MULTISAC le 23 décembre 2021 en vue de la régularisation d'une augmentation de son activité de production et d'impression de films plastiques qu'elle exerce en Z A de La Combe sur le territoire de la commune de CHASPUZAC (43320) et de l'extension d'un bâtiment sur le même site ;

VU le dossier comportant une étude d'impact, les plans et les documents annexés à la dite demande ;

VU les avis émis par les différents services consultés dans le cadre de la procédure ;

VU l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale Auvergne Rhône Alpes délibéré le 9 mai 2023 ainsi que le mémoire en réponse de l'exploitant reçu en juillet 2023 ;

CS 40321 - 43009 LE PUY-EN-VELAY Cedex
Tél : 04 71 09 88 79
Mél : pref-environnement@haute-loire.gouv.fr
PREF/DCL/BCTE

VU le rapport de l'inspection des installations classées du 2 juin 2023, relatif à la clôture de la phase d'examen et à la proposition de mise à l'enquête publique ;

VU la décision du 27 juillet 2023 du président du tribunal administratif de Clermont-Ferrand désignant M. Christian HOMBERT en qualité de commissaire-enquêteur et M. Jean-Philippe BOST en qualité de commissaire-enquêteur suppléant;

CONSIDERANT que l'activité projetée constitue une installation classée pour la protection de l'environnement soumise au régime de l'autorisation ;

CONSIDERANT que le commissaire-enquêteur a été consulté sur les modalités de déroulement de l'enquête publique ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture

ARRETE

Article 1er – Le dossier déposé par la société MULTISAC le 23 décembre 2021 et complété en dernier lieu le 3 mars 2023, en vue de régulariser l'augmentation de son activité de production et d'impression de films plastiques qu'elle exerce en Z A de La Combe sur le territoire de la commune de CHASPUZAC (43320) et de l'extension d'un bâtiment sur le même site, sera soumis à enquête publique

du lundi 18 septembre 2023 à 9 h au vendredi 20 octobre 2023 à 17 h

à l'effet de recueillir les observations de toutes personnes intéressées par ce projet.

Le projet est soumis à autorisation au titre des rubriques n° 3670 (traitement de surface à l'aide de solvants organiques...) et 2450 (imprimerie...) de la nomenclature des installations classées .

Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de CHASPUZAC (43320).

Article 2 – Le commissaire-enquêteur est M. Christian HOMBERT. Le commissaire-enquêteur suppléant est M. Jean-Philippe BOST.

Article 3 – Le dossier d'enquête susvisé ainsi qu'un registre d'enquête préalablement paraphé par le commissaire enquêteur seront déposés, pendant la durée de l'enquête mentionnée à l'article 1^{er}, en mairie de CHASPUZAC, pour être tenus à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture.

Article 4 – Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès de la préfecture.

Le public pourra demander des informations auprès de M. Arnaud ROULE au 04 71 75 60 00 ou consulter le dossier de demande d'autorisation sur le site internet des services de l'Etat: <https://www.haute-loire.gouv.fr/installations-classees-protection-de-l-r680.html>

Article 5 – Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions du public sur le projet pourront être :

- soit consignées sur le registre d'enquête publique déposé en mairie de CHASPUZAC
- soit adressées au commissaire enquêteur à la mairie de CHASPUZAC (siège de l'enquête),
- soit adressées, par voie électronique, à l'adresse suivante :

pref-epmultisac@haute-loire.gouv.fr

- soit exprimées oralement auprès du commissaire enquêteur qui recevra le public en mairie de CHASPUZAC:

- lundi 18 septembre 2023 de 9 h à 12 h
- mardi 26 septembre de 14 h à 17 h
- mercredi 4 octobre 2023 de 9 h à 12 h
- jeudi 12 octobre 2023 de 14 h à 17 h
- vendredi 20 octobre 2023 de 14 h à 17 h

Les observations du public sont consultables et communicables au frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Article 6 - Quinze jours au moins avant le début de l'enquête, soit avant le 3 septembre 2023, et pendant toute sa durée, un avis au public l'informant de l'ouverture de la présente enquête sera affiché dans les communes dont une partie du territoire est située dans un rayon de 3 kilomètres autour du périmètre de l'installation envisagée, à savoir CHASPUZAC, SANSSAC L'EGLISE, LOUDES, SAINT-JEAN DE NAY, VERGEZAC, SAINT-VIDAL et BORNE.

Cette formalité sera justifiée par un certificat des maires des communes concernées, adressé à la préfecture de la Haute-Loire – bureau des collectivités territoriales et de l'environnement, à l'issue de l'enquête publique.

Dans les mêmes conditions de délai et de durée, le demandeur procédera à l'affichage du même avis sur les lieux prévus pour la réalisation du projet. Ces affiches doivent être visibles et lisibles des voies publiques, et être conformes à l'arrêté du 9 septembre 2021 fixant les caractéristiques et dimensions de l'affichage de l'avis d'enquête publique.

L'avis d'ouverture d'enquête sera inséré, aux frais du demandeur, en caractères apparents quinze jours au moins avant le début de l'enquête, soit avant le 3 septembre 2023, et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci, soit avant le 26 septembre 2023, dans deux journaux locaux ou régionaux diffusés dans le département de la Haute-Loire.

Cet avis d'enquête sera également publié sur le site internet des services de l'Etat dans les mêmes conditions de délai.

Article 7 - A l'expiration du délai d'enquête, les registres seront clos et signés par le commissaire enquêteur.

Article 8 - Après la clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur rencontrera dans la huitaine le demandeur et lui communiquera sur place les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le responsable du projet disposera d'un délai de 15 jours pour produire ses observations éventuelles.

Le commissaire enquêteur établira, d'une part, un rapport dans lequel il relatera le déroulement de l'enquête et examinera les observations recueillies, d'autre part ses conclusions motivées, dans un document séparé en précisant si elles sont favorables, favorables avec réserves ou défavorables à la demande d'autorisation.

Il transmettra au préfet les registres et pièces annexées, ainsi que le rapport et les conclusions motivées au préfet dans un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête.

Article 9 - Les conseils municipaux de CHASPUZAC, SANSSAC L'EGLISE, LOUDES, SAINT-JEAN DE NAY, VERGEZAC, SAINT-VIDAL et BORNE sont appelés à donner leur avis sur la demande d'autorisation précitée, dès l'ouverture de l'enquête et, à le transmettre au préfet au plus tard dans les quinze jours qui suivent la clôture du registre d'enquête.

Article 10 – A l'issue de la procédure d'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera adressée par celui-ci au président du tribunal administratif et par le préfet au demandeur et aux maires des communes incluses dans le périmètre de l'enquête publique. Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public en mairies de CHASPUZAC, SANSSAC L'EGLISE, LOUDES, SAINT-JEAN DE NAY, VERGEZAC, SAINT-VIDAL et BORNE, et à la préfecture de la Haute-Loire pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ces documents seront insérés et consultables sur le site internet des services de l'Etat pendant un an.

Article 11 – La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.

Article 12 - Le secrétaire général de la préfecture, les maires des communes de CHASPUZAC, SANSSAC L'EGLISE, LOUDES, SAINT-JEAN DE NAY, VERGEZAC, SAINT-VIDAL et BORNE, le commissaire enquêteur, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Puy-en-Velay, le 18 août 2023

Pour le préfet et par délégation,
le secrétaire général,



Antoine PLANQUETTE

84_ARS_Agence Régionale de Santé
Auvergne-Rhône-Alpes

43-2023-08-31-00004

Microsoft Word -
23-08-31_ARS-ARA_Dcision_2023-23-0086_Dlg_Si
gn_DD.docx

Décision N°2023-23-0086

**Portant délégation de signature aux directeurs
des délégations départementales**

La directrice générale de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes

Vu le code de la santé publique, et notamment le chapitre 2 du titre III du livre IV ;

Vu le code de l'action sociale et des familles ;

Vu le code de la sécurité sociale ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Vu le décret n°2012-1245 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 25 juillet 2013 fixant les modalités d'accréditation des ordonnateurs auprès des comptables publics assignataires ;

Vu le décret du 19 avril 2023 portant cessation de fonction de Monsieur Jean-Yves GRALL en qualité de directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes et nomination de Madame Cécile COURREGES en qualité de directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes à compter du 15 mai 2023 ;

Vu la décision n°2023-16-0074 du 15 mai 2023, de la directrice générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes portant organisation de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes ;

DÉCIDE

Article 1

À l'exclusion des actes visés à l'article 3, délégation de signature est donnée aux agents de l'ARS suivants, à l'effet de signer, dans la limite de leurs compétences, les actes relevant des missions des délégations départementales de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes, à savoir :

- les décisions, conventions, correspondances et contrats de ville relatifs à la mise en œuvre et au suivi des mesures relatives à la prévention, à la gestion des risques, aux alertes sanitaires et celles relatives à l'offre de santé dans leur département respectif ;
- les correspondances relatives à la recevabilité des demandes d'autorisation ;
- les arrêtés de tarification des établissements et services médico-sociaux, les décisions d'approbation expresse ou de rejet des états prévisionnels de recettes et de dépenses (EPRD) des établissements et services médico-sociaux (ESMS) et leurs décisions modificatives, la fixation des EPRD des établissements et services mentionnés aux articles R314-80 et R314-101 du code de l'action sociale et des familles, les décisions de rejet de dépense figurant au compte de résultat d'un ESMS et manifestation étrangères, par leur nature ou leur importance à celles qui avaient été envisagées lors de la fixation du tarif et la tarification d'office du montant et de l'affectation des résultats dans le cas prévu à l'article R314-237 du code de l'action sociale et des familles ;

Courrier : CS 93383 - 69418 Lyon cedex 03
04 72 34 74 00 – www.auvergne-rhone-alpes.sante.gouv.fr - @ars_ara_sante

Conformément au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pouvez accéder aux données vous concernant ou demander leur effacement. Vous disposez également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation du traitement de vos données. Pour exercer ces droits, vous pouvez contacter le Délégué à la protection des données de l'ARS (ars-ara-dpd@ars.sante.fr).

- l'octroi et le refus de licences relatives à la création, au transfert ou au regroupement d'une officine de pharmacie pour les départements 73 et 74 ;
- la notification des décisions envisagées à la suite des missions d'inspection et de contrôle ;
- les décisions d'engagement de dépenses inférieures à 1500 € hors taxes permettant le fonctionnement courant de la délégation ;
- la validation et la certification du service fait relative au fonctionnement courant de la délégation ;
- Les états de frais de déplacement présentés par les membres des conseils territoriaux de santé dès lors qu'ils ont assisté à une assemblée plénière ou à une réunion du bureau, ou de la commission « santé mentale » ou de la formation usager dans les conditions prévues par le règlement intérieur du CTS ;
- l'ordonnancement, la validation et la certification du service fait des dépenses liées aux astreintes tel que renseigné par les agents dans le SI Astreintes, en lien le cas échéant avec les responsables de planning ;
- les décisions et correspondances relatives à l'exécution des marchés de contrôle sanitaire des eaux de la région Auvergne-Rhône-Alpes et la passation des commandes aux laboratoires concernant les contrôles et recontrôles nécessités par les non-conformités et les urgences (type pollution) des départements de la région Auvergne-Rhône-Alpes et afin de signer toutes correspondances entrant dans le champ de compétences de leur service respectif, sous réserve des dispositions de l'article 3 de la présente décision ;
- Les agréments des entreprises de transports sanitaires terrestre et aérien, les autorisations de mise en service de véhicules de transports sanitaires, lettres d'observation et avertissements, tableaux de garde semestriels des ambulanciers.

Au titre de la délégation de l'Ain :

- Madame **Catherine MALBOS**, directrice de la délégation départementale

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Catherine MALBOS, délégation de signature est donnée, dans le cadre de leurs attributions et compétences et de l'ordonnancement des dépenses de fonctionnement, aux agents de l'ARS suivants :

- | | | |
|-------------------------|------------------------|---------------------|
| - Katia ANDRIANARIJAONA | - Jeannine GIL-VAILLER | - Anne-Sophie |
| - Geoffroy BERTHOLLE | - Nathalie LAGNEAUX | RONNAUX-BARON |
| - Florence CHEMIN | - Michèle LEFEVRE | - Grégory ROULIN |
| - Charlotte COLLOD | - Cécile MARIE | - Hélène VITRY |
| - Muriel DEHER | - Isabelle PARANDON | - Sonia VIVALDI |
| - Marion FAURE | - Nathalie RAGOZIN | - Christelle VIVIER |
| - Sophie GÉHIN | | |

Courrier : CS 93383 - 69418 Lyon cedex 03
04 72 34 74 00 – www.auvergne-rhone-alpes.sante.gouv.fr - @ars_ara_sante

Conformément au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pouvez accéder aux données vous concernant ou demander leur effacement. Vous disposez également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation du traitement de vos données. Pour exercer ces droits, vous pouvez contacter le Délégué à la protection des données de l'ARS (ars-ara-dpd@ars.sante.fr).

Au titre de la délégation de l'Allier :

- Monsieur **Olivier COUDIN**, directeur de la délégation départementale

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Olivier COUDIN et de Monsieur **Ernest ELLONG KOTTO**, directeur départemental adjoint, délégation de signature est donnée, dans le cadre de leurs attributions et compétences et de l'ordonnancement des dépenses de fonctionnement, aux agents de l'ARS suivants :

- | | | |
|---------------------|---------------------|-----------------------|
| – Cécile ALLARD | – Michèle LEFEVRE | – Anne-Sophie |
| – Muriel DEHER | – Cécile MARIE | RONNAUX-BARON |
| – Justine DUFOUR | – Isabelle PIONNIER | – Isabelle VALMORT |
| – Philippe DUVERGER | – Myriam PIONIN | – Camille VENUAT |
| – Olivier GAGET | – Nathalie RAGOZIN | – Elisabeth WALRAWENS |

Au titre de la délégation de l'Ardèche :

- Madame **Sabine LAFFAY**, directrice de la délégation départementale

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Sabine LAFFAY et de Madame **Chloé PALAYRET CARILLION**, directrice départementale adjointe, délégation de signature est donnée, dans le cadre de leurs attributions et compétences et de l'ordonnancement des dépenses de fonctionnement, aux agents de l'ARS suivants :

- | | | |
|---------------------|--------------------|-----------------|
| – Valérie AUVITU | – Olivier GAGET | – Anne-Sophie |
| – Alexis BARATHON | – Fabrice GOUEDO | RONNAUX-BARON |
| – Maréva CHAPELLE | – Nicolas HUGO | – Anne THEVENET |
| – Muriel DEHER | – Michèle LEFEVRE | |
| – Christophe DUCHEN | – Meryem LETON | |
| – Aurélie FOURCADE | – Nathalie RAGOZIN | |

Au titre de la délégation du Cantal :

- Madame **Stéphanie FRECHET**, directrice de la délégation départementale

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Stéphanie FRECHET et de Madame **Christelle LABELLIE-BRINGUIER**, responsable de l'unité de l'offre médico-sociale, délégation de signature est donnée, dans le cadre de leurs attributions et compétences et de l'ordonnancement des dépenses de fonctionnement, aux agents de l'ARS suivants :

- | | | |
|--------------------|----------------------|-------------------|
| – Gilles BIDET | – Michèle LEFEVRE | – Anne-Sophie |
| – Muriel DEHER | – Sébastien MAGNE | RONNAUX-BARON |
| – Olivier GAGET | – Cécile MARIE | – Laurence SURREL |
| – Corinne GEBELIN | – Isabelle MONTUSSAC | – Pierre VERNET |
| – Marie LACASSAGNE | – Nathalie RAGOZIN | |

Au titre de la délégation de la Drôme :

- Madame **Emmanuelle SORIANO**, directrice de la délégation départementale

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Emmanuelle SORIANO, délégation de signature est donnée, dans le cadre de leurs attributions et compétences et de l'ordonnancement des dépenses de fonctionnement, aux agents de l'ARS suivants :

- | | | |
|---------------------------------|--------------------|--------------------------------|
| – Alexis BARATHON | – Aurélie FOURCADE | – Nathalie RAGOZIN |
| – Corinne CHANTEPERDRIX | – Olivier GAGET | – Anne-Sophie
RONNAUX-BARON |
| – Maréva CHAPELLE | – Alexis LANOOTE | – Roxane SCHOREELS |
| – Muriel DEHER | – Michèle LEFEVRE | – Benoît SIMONNET |
| – Stéphanie DE LA
CONCEPTION | – Cécile MARIE | |
| – Christophe DUCHEN | – Armelle MERCUROL | |
| | – Julien NEASTA | |

Au titre de la délégation de l'Isère :

- Monsieur **Loïc MOLLET**, directeur de la délégation départementale

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Loïc MOLLET, délégation de signature est donnée, dans le cadre de leurs attributions et compétences et de l'ordonnancement des dépenses de fonctionnement, aux agents de l'ARS suivants :

- | | | |
|--------------------------|----------------------|--------------------------------|
| – Albane BEAUPOIL | – Janique FEUVRIER | – Michel MOGIS |
| – Tristan BERGLEZ | – Mylène GACIA | – Carole PAQUIER |
| – Isabelle BONHOMME | – Olivier GAGET | – Delphine PONNELLE |
| – Nathalie BOREL | – Philippe GARNERET | – Nathalie RAGOZIN |
| – Sandrine BOURRIN | – Xavier GIRAUDEAU | – Stéphanie RAT-LANSAQUE |
| – Anne-Maëlle CANTINAT | – Sabrina GRANDMAIRE | – Marie-Pierre RAYBAUD |
| – Corinne CASTEL | – Nicolas GRENETIER | – Anne-Sophie
RONNAUX-BARON |
| – Isabelle COUDIERE | – Claire GUICHARD | – Véronique SUISSE |
| – Christine CUN | – Michèle LEFEVRE | – Juliette THOUZEAU |
| – Marie-Caroline DAUBEUF | – Cécile MARIE | – Corinne VASSORT |
| – Muriel DEHER | – Clémence MIARD | |

Au titre de la délégation de la Loire :

- Monsieur **Arnaud RIFAUX**, directeur de la délégation départementale

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Arnaud RIFAUX et de Monsieur **Serge FAYOLLE**, directeur départemental adjoint, délégation de signature est donnée, dans le cadre de leurs attributions et compétences et de l'ordonnancement des dépenses de fonctionnement, aux agents de l'ARS suivants :

- | | | |
|------------------------|-------------------|--------------------------------|
| – Cécile ALLARD | – Olivier GAGET | – Cécile MARIE |
| – Maxime AUDIN | – Saïda GAOUA | – Myriam PIONIN |
| – Malika BENHADDAD | – Jocelyne GAULIN | – Sandy RAFFIER |
| – Pascale BOTTIN-MELLA | – Valérie GUIGON | – Nathalie RAGOZIN |
| – Florence COTTIN | – Sylvain ISKRA | – Anne-Sophie
RONNAUX-BARON |
| – Magaly CROS | – Fabienne LEDIN | – Julie TAILLANDIER |
| – Muriel DEHER | – Michèle LEFEVRE | |

Courrier : CS 93383 - 69418 Lyon cedex 03
04 72 34 74 00 – www.auvergne-rhone-alpes.sante.gouv.fr – @ars_ara_sante

Conformément au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pouvez accéder aux données vous concernant ou demander leur effacement. Vous disposez également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation du traitement de vos données. Pour exercer ces droits, vous pouvez contacter le Délégué à la protection des données de l'ARS (ars-ara-dpd@ars.sante.fr).

Au titre de la délégation de Haute-Loire :

- Monsieur **Loïc BIOT**, directeur de la délégation départementale

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Loïc BIOT, délégation de signature est donnée, dans le cadre de leurs attributions et compétences et de l'ordonnancement des dépenses de fonctionnement, aux agents de l'ARS suivants :

- | | | |
|----------------------|---------------------------|--------------------------------|
| – Christophe AUBRY | – Céline DEVEAUX | – Laurence PLOTON |
| – Marie-Line BERTUIT | – Olivier GAGET | – Nathalie RAGOZIN |
| – Gilles BIDET | – Valérie GUIGON | – Anne-Sophie
RONNAUX-BARON |
| – Christiane BONNAUD | – Michèle LEFEVRE | – Laurence SURREL |
| – Sara CORBIN | – Cécile MARIE | – Camille VARAGNAT |
| – Muriel DEHER | – Romain PANZA-GIUDICELLI | |

Au titre de la délégation de Puy-de-Dôme :

- Monsieur **Grégory DOLÉ**, directeur de la délégation départementale

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Grégory DOLÉ, et de Madame **Marie-Laure PORTRAT**, directrice départementale adjointe, délégation de signature est donnée, dans le cadre de leurs attributions et compétences et de l'ordonnancement des dépenses de fonctionnement, aux agents de l'ARS suivants :

- | | | |
|-------------------------|----------------------------|--------------------------------|
| – Gilles BIDET | – Michèle LEFEVRE | – Charles-Henri RECORD |
| – Muriel DEHER | – Cécile MARIE | – Anne-Sophie
RONNAUX-BARON |
| – Sylvie ESCARD | – Laureline MOALIC | – Laurence SURREL |
| – Olivier GAGET | – Béatrice PATUREAU MIRAND | |
| – Karine LEFEBVRE-MILON | – Nathalie RAGOZIN | |

Au titre de la délégation du Rhône et de la métropole de Lyon :

- Monsieur **Philippe GUETAT**, directeur de la délégation départementale

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe GUETAT, et de Madame **Marielle SCHMITT**, directrice départementale adjointe, délégation de signature est donnée, dans le cadre de leurs attributions et compétences et de l'ordonnancement des dépenses de fonctionnement, aux agents de l'ARS suivants :

- | | | |
|--------------------|-----------------------|--------------------------------|
| – Julien BERRA | – Valérie FORMISYN | – Cécile MARIE |
| – Jenny BOULLET | – Olivier GAGET | – Amélie PLANEL |
| – Muriel BROSSE | – Franck GOFFINONT | – Nathalie RAGOZIN |
| – Pierre CHABAUD | – Emmanuelle GUICHARD | – Anne-Sophie
RONNAUX-BARON |
| – Laurent DEBORDE | – Pascale JEANPIERRE | – Catherine ROUSSEAU |
| – Muriel DEHER | – Michèle LEFEVRE | – Sandrine ROUSSOT |
| – Manon DUROUSSET | – Frédéric LE LOUEDEC | – Eric STAMM |
| – Antoine ERMAKOFF | – Yann-Franck LOURCY | |

Courrier : CS 93383 - 69418 Lyon cedex 03
04 72 34 74 00 – www.auvergne-rhone-alpes.sante.gouv.fr – @ars_ara_sante

Conformément au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pouvez accéder aux données vous concernant ou demander leur effacement. Vous disposez également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation du traitement de vos données. Pour exercer ces droits, vous pouvez contacter le Délégué à la protection des données de l'ARS (ars-ara-dpd@ars.sante.fr).

Au titre de la délégation de la Savoie :

- Monsieur **Raphaël BECKER**, directeur de la délégation départementale

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Raphaël BECKER, et de Madame **Florence LIMOSIN**, directrice départementale adjointe, délégation de signature est donnée, dans le cadre de leurs attributions et compétences, et de l'ordonnancement des dépenses de fonctionnement, aux agents de l'ARS suivants :

- | | | |
|-------------------------------------|--------------------------|--------------------------------|
| – Albane BEAUPOIL | – Marie-Caroline DAUBEUF | – Nathalie RAGOZIN |
| – Anne-Laure BORIE | – Émeline DECOUX | – Christophe RIEGEL |
| – Carine CHANJOU | – Muriel DEHER | – Anne-Sophie
RONNAUX-BARON |
| – Juliette CLIER | – Olivier GAGET | – Raphaëlle SALORD |
| – Magali COGNET | – Nathalie GRANGERET | – Cécile TARAJAT |
| – Laurence COLLIOUD-
MARICHALLOT | – Michèle LEFEVRE | |
| – Florence CULOMA | – Cécile MARIE | |
| | – Lila MOLINER | |

Au titre de la délégation de la Haute-Savoie :

- Monsieur **Reynald LEMAHIEU**, directeur de la délégation départementale

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Reynald LEMAHIEU, et de Madame **Rachel CAMBONIE**, directrice départementale adjointe, délégation de signature est donnée, dans le cadre de leurs attributions et compétences et de l'ordonnancement des dépenses de fonctionnement, aux agents de l'ARS suivants :

- | | | |
|--------------------------|--------------------------|--------------------------------|
| – Diane AUBLIN | – Olivier GAGET | – Anne-Sophie
RONNAUX-BARON |
| – Audrey BERNARDI | – Pauline GHIRARDELLO | – Grégory ROULIN |
| – Léonie CHABRAT | – Nathalie GRANGERET | – Clémentine SOUFFLET |
| – Florence CHEMIN | – Clémence LANNES | – Victoire SUTY |
| – Magali COGNET | – Caroline LE CALLENNEC | – Chloé TARNAUD |
| – Marie-Caroline DAUBEUF | – Michèle LEFEVRE | – Françoise TOURRE |
| – Muriel DEHER | – Nadège LEMOINE-SUATTON | – Martine VOLAY |
| – Clément DEJOS | – Cécile MARIE | – Monika WOLSKA |
| – Adelyne DOTTORI | – Nathalie RAGOZIN | |

Courrier : CS 93383 - 69418 Lyon cedex 03
04 72 34 74 00 – www.auvergne-rhone-alpes.sante.gouv.fr - @ars_ara_sante

Conformément au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pouvez accéder aux données vous concernant ou demander leur effacement. Vous disposez également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation du traitement de vos données. Pour exercer ces droits, vous pouvez contacter le Délégué à la protection des données de l'ARS (ars-ara-dpd@ars.sante.fr).

Article 2

Concernant l'organisation des astreintes - actée par la décision n°2018-4426 du 18/07/2018 - les personnels désignés dans les tableaux d'astreintes ont délégation de signature sur les décisions qu'ils sont amenés à prendre durant ces périodes et entrant dans le champ de leurs compétences.

Article 3

Sont exclues de la présente délégation les décisions suivantes :

a) Correspondances et décisions d'ordre général :

- les correspondances aux ministres, cabinets ministériels, aux directeurs de l'administration centrale, au conseil national de pilotage des ARS et à son secrétariat exécutif, aux caisses nationales d'assurance maladie ;
- les correspondances aux préfets quand elles n'ont pas le caractère de correspondance relative à la gestion courante ;
- les correspondances adressées aux administrations centrales ou aux établissements publics nationaux, lorsqu'elles n'ont pas le caractère de correspondance relatives à la gestion courante ou aux relations de service ;
- les correspondances aux parlementaires, au président du conseil régional et aux présidents des conseils départementaux ;
- les correspondances entrant dans un cadre contentieux engageant la responsabilité de l'agence ;
- les actes de saisine du tribunal administratif et de la chambre régionale des comptes ;
- les actes pris en application de l'article L.1432-2 du code de la santé publique relatif aux pouvoirs propres de la directeur général : l'arrêt du PRS et de ses différentes composantes ;
- l'exécution du budget, l'ordonnancement des dépenses, les autorisations sanitaires, le recrutement au sein de l'agence, la désignation de la personne chargée de l'intérim des fonctions de directeurs et de secrétaire général dans les établissements de santé publics, le pouvoir d'ester en justice et de représentation, le pouvoir de délégation de signature ;
- les correspondances et communiqués adressés aux médias de toute nature.

b) Décisions en matière sanitaire :

- autorisant la création, la conversion, le regroupement et la modification des activités de soins et l'installation des équipements matériels lourds ;
- de suspension et de retrait des activités des établissements et services de santé prise en application des articles L. 6122-13 et L. 5126-10 du code de la santé publique ;
- d'autorisation, de modification ou de retrait d'autorisation d'exploitation de laboratoires d'analyses ;
- de suspension et retrait d'agrément des entreprises de transport sanitaire terrestre et aérien ;
- de suspension des médecins, chirurgiens-dentistes ou sages-femmes ;
- de décision de placement de l'établissement public de santé sous l'administration provisoire des conseillers généraux des établissements de santé et de saisine de la chambre régionale des comptes en application de l'article L. 6143-3-1 ;
- de conclusion du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens avec chaque établissement de santé en application de l'article L.6114-1 du code de la santé publique ;
- le déféré au tribunal administratif des délibérations et décisions du conseil de surveillance et des actes du directeur des établissements publics de santé en application de l'article L. 6143-4 du code de la santé publique ;
- la notification des décisions définitives faisant suite aux missions d'inspection et de contrôle, et la notification de toute injonction ou mise en demeure.

Courrier : CS 93383 - 69418 Lyon cedex 03
04 72 34 74 00 – www.auvergne-rhone-alpes.sante.gouv.fr - @ars_ara_sante

Conformément au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pouvez accéder aux données vous concernant ou demander leur effacement. Vous disposez également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation du traitement de vos données. Pour exercer ces droits, vous pouvez contacter le Délégué à la protection des données de l'ARS (ars-ara-dpd@ars.sante.fr).

c) Décisions en matière médico-sociale :

- autorisant la création, la transformation, l'extension des établissements et services médico-sociaux ;
- décidant la suspension ou la cessation de tout ou partie des activités de services ou d'établissements médico-sociaux, lorsque la santé, la sécurité, ou le bien-être physique ou moral des personnes accueillies ou accompagnées sont menacés ou compromis, en application de l'art. L313-16 du CASF ;
- de conclusion du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens avec les établissements et services définis à l'article L312-1 2°, 3°, 5°, 7°, 12° du code de l'action sociale et des familles ;
- le déferé au tribunal administratif des délibérations du conseil d'administration des établissements publics sociaux ou médico-sociaux en application de l'article L.315-14 du code de l'action sociale et des familles ;
- la notification des décisions définitives faisant suite aux missions d'inspection et de contrôle, et la notification de toute injonction ou mise en demeure ;
- l'approbation des conventions relatives aux coopérations entre établissements de santé et, ou établissements sociaux et médico-sociaux ;
- le placement des établissements et services médico-sociaux sous administration provisoire ;
- le prononcé d'astreinte journalières ou de sanction financière, en application de l'art. L313-14 al. II et III.

d) Décisions en matière de gestion des ressources humaines et d'administration générale :

- les marchés et contrats ;
- les achats publics, les baux, la commande, l'ordonnancement des dépenses de fonctionnement supérieures à 1500 € hors taxes ;
- les dépenses d'investissement ;
- les décisions et correspondances relatives à la gestion des questions sociales ;
- l'ordonnancement des dépenses relatives aux Ressources Humaines ;
- la gestion administrative et les décisions individuelles ;
- les décisions individuelles relatives au recrutement et à la mobilité ;
- les décisions relatives aux mesures disciplinaires ;

Article 4

La présente décision annule et remplace la décision n°2023-23-0077 du 24 juillet 2023.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes et au recueil des actes administratifs des préfectures de département de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Le tribunal administratif (ou la juridiction administrative compétente) peut être également saisi(e) par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Fait à Lyon le 31 août 2023

La directrice générale de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes

Cécile COURREGES

Courrier : CS 93383 - 69418 Lyon cedex 03
04 72 34 74 00 – www.auvergne-rhone-alpes.sante.gouv.fr - @ars_ara_sante

Conformément au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pouvez accéder aux données vous concernant ou demander leur effacement. Vous disposez également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation du traitement de vos données. Pour exercer ces droits, vous pouvez contacter le Délégué à la protection des données de l'ARS (ars-ara-dpd@ars.sante.fr).